



MONTRÉAL
350'

GREICHE & SCAFF
OBTENEZ 50 SUCURSALES 40 % DE RABAIS
A L'ACHAT DE LUNETTES (MONTURE ET LENTILLES) OU DE VERRES DE CONTACT. AU PRIX RÉGULIER
Validé jusqu'au 25 juillet 1992

• MONTRÉAL, SAMEDI 11 JUILLET 1992

108^e ANNÉE N° 255

148 PAGES, 9 CAHIERS

îles de La Madeleine : 2 000 150 \$ Taxes en sus

— Claude Castonguay à *La Presse* —

« Ce qu'il fallait craindre s'est produit »

YVES BOISVERT

Claude Castonguay est déçu. Profondément déçu. Aux yeux du sénateur, tous les points majeurs de l'« entente » constitutionnelle de mardi sont inacceptables pour le Québec comme pour le Canada.

M. Castonguay trouve « assez extraordinaire que le Canada anglais ait accepté de créer un troisième ordre de gouvernement alors qu'on refuse de reconnaître de façon significative le caractère distinct du Québec et ses revendications depuis 30 ans ! »

« Ce qu'il fallait craindre s'est produit, dit-il. C'est devenu une ronde où la voix

des autochtones et des petites provinces a été prépondérante. » Résultat : « Le Québec et le Canada ont perdu du terrain. »

Le studieux actuair, ministre du premier cabinet Bourassa (1970-73) et ex-président de la Laurentienne, maintenant âgé de 63 ans, avait préparé plusieurs pages de notes détaillées pour l'entrevue exclusive qu'il a accordée à *La Presse* hier.

Selon M. Castonguay, un homme posé qui évite les formules à l'empêche-pièce, le Québec se voit offrir encore moins que Meech dans cette entente où « les thèses de Pierre Elliott Trudeau sont consacrées ». « On se retrouve avec une vision qui

est celle du Canada anglophone, fondée sur l'égalité des provinces, un contrôle accru des petites provinces sur le pouvoir central et, malgré les apparences, un raffermissement du pouvoir central, dans la mesure où il va être possible pour le Parlement de gouverner ! »

« Si on isole les composantes de l'Accord du lac Meech, on peut dire qu'on s'en rapproche, analyse-t-il. On a fait un certain progrès. Mais si on tient compte du reste, le Sénat (où le poids du Québec est divisé par trois), le pouvoir de dépendre du fédéral (consacré pour l'essentiel), le partage des pouvoirs (inchangé), la création des nouvelles provinces (avec le simple accord du gouvernement fédéral), à mon avis on a régressé. »

M. Castonguay, qui traîne depuis

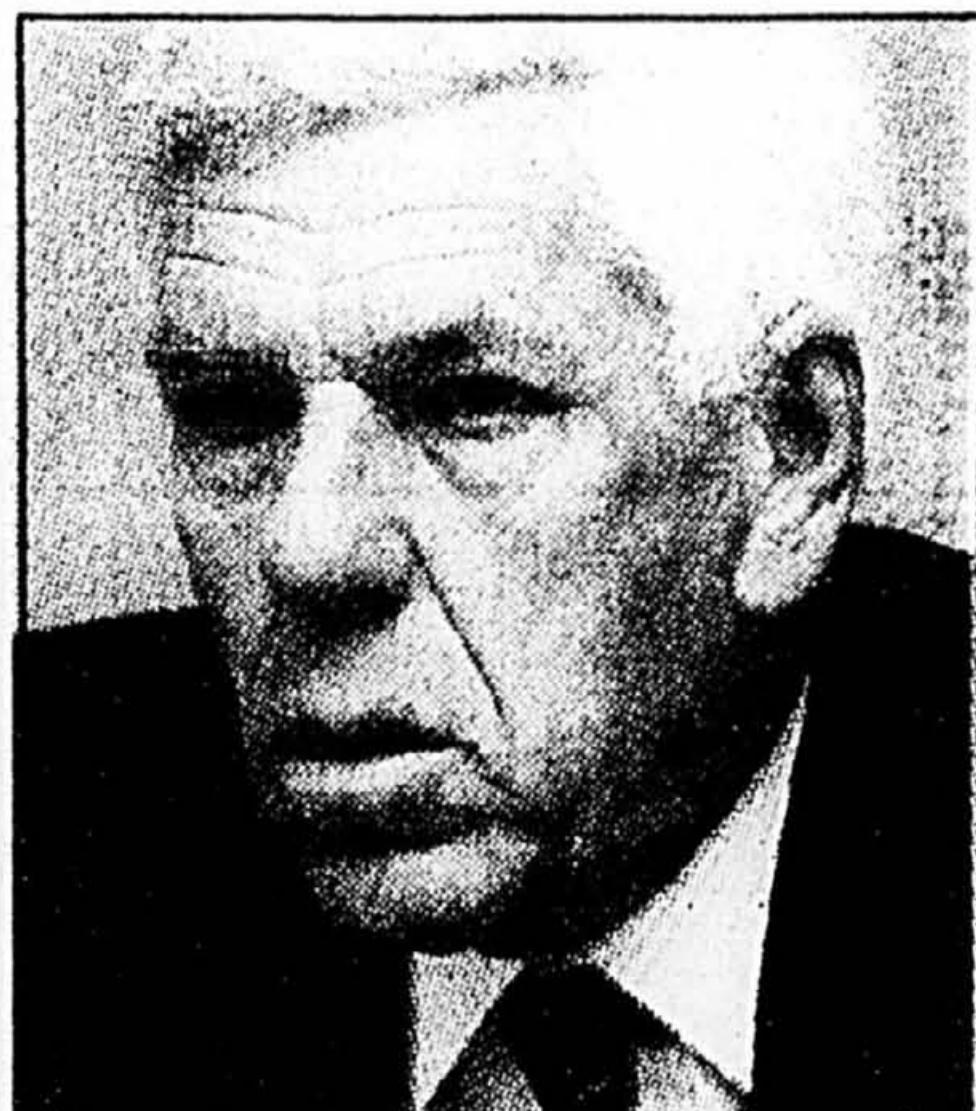
l'agonie de Meech une exaspération mal dissimulée, ne désarme pas pour autant.

« J'ai toujours cru que le Québec devait demeurer à l'intérieur du régime fédéral, mais un régime dont l'esprit de départ devait être respecté. Je continue d'y croire. Je sais fort bien que c'est décevant de voir tout ce qui se produit, mais qu'est-ce que vous voulez, vous ne pouvez pas me transformer du jour au lendemain, me faire dire que l'autre option (la souveraineté) est celle que nous devrions privilégier. Au pire, je perdray, mais vous ne me ferez pas changer mes convictions. »

Quelle solution, alors ? Continuer à négocier.

« Il va falloir insérer le Québec dans

VOIR CRAINDRE EN A 2



M. Claude Castonguay

Air Canada licencie en masse

Près de 1800 employés seront mis à pied cet automne

PAUL DURIVAGE

Au moment où le chômage atteint son plus haut niveau au Canada depuis septembre 1984 (voir autre texte en page A 25), Air Canada, la 28e société au pays en terme de chiffre d'affaires, éliminera 1809 autres de ses 20 000 emplois à l'automne, dont au moins 650 à Montréal.

Le transporteur aérien monte

réalisé a déposé hier l'avis réglementaire de 16 semaines auprès du ministre des Transports, l'informant des mesures de réduction d'effectif qu'il lui faut prendre pour redresser ses états financiers lourdement déficitaires.

Plus précisément, les emplois de 1083 des 8000 mécaniciens et employés au sol d'Air Canada à travers le pays sont condamnés

VOIR AIR CANADA EN A 2

Québec avait jugulé en 1989 le plan de la SQ pour envahir Kahnawake

ANDRÉ CÉDILLOT

Huit mois avant la crise de l'été 1990, la Sûreté du Québec avait élaboré un plan « quasi militaire » impliquant 600 hommes pour envahir la réserve de Kahnawake et, au besoin, occuper les lieux pendant six mois afin de déstabiliser les Warriors.

Ce projet secret, dont *La Presse* vient d'être informé deux ans jour pour jour après l'événement (voir autres textes dans le cahier *Plus*, page B 7), a été repoussé par le gouvernement québécois qui, outre de juger l'entreprise trop onéreuse, craignait surtout les réactions des autochtones.

Les policiers, qui portent encore le deuil du caporal Marcel Lemay, assassiné lors de l'assaut raté dans la pinède d'Oka, le 11 juillet 1990, devraient déposer ce fameux rapport lors de l'enquête

que tiendra sous peu le coroner Guy Gilbert, au Palais de justice de Montréal. Maintenant que les principaux procès sont terminés, rien ne s'oppose à ce que l'enquête ait lieu.

Le service de renseignements de la SQ prévoyait déjà, en juin 1988, la possibilité que la violence éclate et qu'il y ait des victimes. D'après les policiers, la situation était particulièrement explosive à Kahnawake, à cause du climat d'intimidation imposé par les Warriors sur la réserve de 5000 habitants et dans les environs.

Durant cette période, les enquêteurs ont été informés d'une cinquantaine d'incidents graves (agressions, coups de feu, menaces) dont avaient été victimes des Blancs et des autochtones dans les limites de la réserve.

L'action politico-policière a

VOIR QUÉBEC EN A 2

C'est l'exode des Montréalais



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

C'est le temps des vacances. Comme à chaque année, les ouvriers du bâtiment ont entrepris hier leur exode annuel vers les plages des États-Unis, les terrains de camping et les chalets. Deux semaines (du 12 au 25 juillet) d'évasion loin des tumultes de la ville. Ainsi, c'est quelque 150 000 travailleurs cette année — un peu moins que l'an dernier — qui s'évaderont vers des lieux qu'ils souhaitent plus cléments et surtout plus ensoleillés durant ces deux semaines. Hier, plusieurs familles s'étaient déjà engagées sur la route des vacances, comme on a pu le constater en début de soirée sur le pont Jacques-Cartier, en direction de la Rive-Sud.

Mulroney cherche à son tour à temporiser

Pour préparer une réponse satisfaisante au Québec

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney n'a pas l'intention de convoquer tout de suite une conférence des premiers ministres et ne reconvoquera même pas la Chambre des communes comme prévu la semaine prochaine. Il prendra plutôt tout son temps pour qu'on « clarifie » les éléments soulignés par le premier ministre du Québec au sujet du projet d'entente constitutionnelle et préparer le terrain pour une conférence des premiers ministres réussie.

« Normalement, il y aura une autre conférence des premiers ministres pour terminer le travail, est-ce que ce sera la semaine prochaine ou la semaine après, je n'en sais rien. Mais d'abord nous allons travailler sur les questions qui exigent une certaine clarification et au même moment, et de façon parallèle, nous allons parler aux premiers ministres de la possibilité de tenir une telle conférence que l'on voudrait quand même utile », a expliqué M. Mulroney, en conférence de presse hier après-midi.

Le premier ministre entend demander à ses fonctionnaires de communiquer avec leurs homologues provinciaux pour faire le travail technique et il entend aussi communiquer personnellement avec ses homologues provinciaux pour préparer le terrain politique d'une conférence à onzième, la première à laquelle le premier ministre du Québec assisterait depuis l'échec de l'Accord du Lac Meech.

VOIR MULRONEY EN A 2

MÉTÉO



Aujourd'hui : Éclaircies. Possibilité d'averses en matinée. Maximum 24, minimum 13.

Demain : Ensoleillé suivi d'un ennuage. Maximum 26.

page B 8

PLUS

Biodôme : Le Biodôme attire les visiteurs en grand nombre, mais étrangement son concepteur, Pierre Bourque, et la Ville sont à couteaux tirés. Il s'agit de résoudre cet imbroglio sans que ni l'un ni l'autre perde la face.

page B 1

ARTS ET SPECTACLES

McCartney : L'ex-Beatle a accordé à Alain de Repentigny une entrevue téléphonique dans laquelle il parle notamment de son oeuvre « Liverpool Oratorio », qui sera donnée à Québec puis au Festival de Lanaudière au cours des prochains jours.

page B 1

VACANCES/VOYAGE



Les seigneurs saignent : Les coureurs se trompent-ils de course ? Les seigneurs du Tour ne contrôlent plus l'épreuve. Le peloton est libre. Vive la liberté.

page B 1

Saint-Laurent : Les goélettes ont longtemps été l'âme d'un fleuve qui raconte l'immensoité du Québec et des croisières diverses permettent d'admirer des paysages d'une grandeur spectaculaire.

page C 1

CINÉMA



Cool World : Même si ce film ne manque pas d'images savamment ciselées et même si Kim Basinger y apparaît dans toute sa splendeur, les effets spéciaux ne sont pas très originaux.

page D 19

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| annonces classées | C5 à C7, E7, E8, F1, F2 |
| immobilier | F2 |
| merchandises | F3 à F5 |
| emplois | F6 et F7 |
| automobiles | A20 |
| propositions d'affaires | Cahier D |
| Arts | cine-horaires |
| | D22 |
| | D2 |
| Bandes dessinées | H10 |
| Bridge, échecs, philatélie | H9 |
| Carr. et prof. | Cahier H |
| Cinéma | Cahier D |
| Décès | F8 |
| Économie | A19 à A25 |
| Êtes-vous observateur? | C5 |
| Feuilleton | H11 |
| Habitat | Cahier C |
| Horoscope | H11 |
| Le monde | A14 |
| Loteries | A4 |
| Mots croisés | C7, H11 |
| Mot mystère | E7 |
| Restaurants/Vins | D17 et D18 |
| Sports | Cahier E |

SPEC

Unimoulin

Montreal 8390 St-Hubert 388-1122
Laval 1599 Autoroute 40 ouest 681-7770
Longueuil 2203 chemin de Chambly 468-1993

VTF 350

Vidéo VHS HI-Q ECRAN

TÉLÉCOMMANDE TOUTES MARQUES
DÉCODAGE STÉRÉO MTS
MENU TRILINGUE À L'ÉCRAN
MISE EN MARCHE RAPIDE
4 TÉTES DOUBLE AZIMUTH
AUTONETTOYANTES
HITACHI

Value exceptionnelle!

NOUVEAU

SANS DOUANE!

ANS
INCLUSE
HITACHI
EPARGNEZ 50%
PIÈCES & MAIN-D'OEUVRE
JUSQU'AU 18 JUILLET SEULEMENT

Claude Castonguay à La Presse

CRAINDRE

• Ce qu'il fallait craindre s'est produit.

cet ensemble d'une façon qui lui soit acceptable. L'étape suivante, il me semble, en faisant abstraction de considérations stratégiques, ce serait des discussions entre Québec et Ottawa, peut-être entre ministres pour commencer. Il faut qu'Ottawa et le reste du pays entendent la voix du Québec, qu'elle ne soit pas noyée dès le départ par la voix de toutes les autres provinces.

Le Sénat

Comme bien d'autres, le père de l'assurance-hospitalisation est fermement opposé au nouveau Sénat que le Canada anglais vient de dessiner. Ces sénateurs étant élus, note M. Castonguay, il faut prendre pour acquis qu'ils voudront exercer au maximum leur seul mais redoutable pouvoir: bloquer des projets de loi de la Chambre des communes.

SUITE DE LA UNE

AIR CANADA

Air Canada licencie en masse

— dont 450 à Montréal, selon leur syndicat. L'entreprise éliminera également 500 postes d'agents de bord, dont 145 sont basés à Montréal, et 196 emplois dans son réseau pan-canadien de ventes et de service à la clientèle.

D'autres réductions au sein des pilotes (présentement au nombre de 1800) et du personnel des finances (450) seront effectuées au début de 1993, prévient de plus la direction de l'entreprise dans un communiqué.

Luttant pour sa survie, l'entreprise a déjà éliminé 3750 emplois dans les vingt derniers mois dont 250 postes de cadres tout récemment. La saignée a été particulièrement sévère à Montréal qui voit de plus l'érosion du siège social de l'entreprise au profit de son bureau de Toronto.

« Nous travaillons d'arrache-pied en vue d'améliorer la compétitivité d'Air Canada et de retrouver la rentabilité, a expliqué le nouveau président et chef de la direction, M. Hollis L. Harris. Retrouver du personnel est toujours très pénible, mais notre performance financière de l'année écoulée est totalement insatisfaisante et nous devons renverser la vapeur. »

M. Harris, ancienement de Delta Airlines, s'est donné jusqu'au milieu de l'année prochaine pour rentabiliser le transporteur montréalais qui a vu des pertes de 218 millions l'an dernier et de 164 millions au seul premier trimestre du nouvel exercice. Lors de l'assemblée annuelle, en mai dernier, il prévient que des mises à pied étaient à prévoir parmi le personnel syndiqué.

« C'est une question de survie », déclare sans ambages le directeur du service des nouvelles d'Air Canada, M. Denis Couture, qui assure par ailleurs que tous les services seront maintenus grâce à des gains de productivité et à l'amélioration des systèmes de gestion. Davantage de vols sont même prévus pour l'hiver prochain par rapport à la même saison cette année.

M. Michel Cyr, chef négociateur pour l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (Ioge 148), juge regrettable qu'Air Canada ait pris cette décision alors que se poursuivent les négociations syndicales portant justement prioritairement sur la sécurité d'emploi.

« Nous avons sur la table (de négociation) différentes mesures pour minimiser l'impact des licenciements. Il est cependant impossible de prétendre pouvoir sauver tous les emplois en péril », a-t-il précisé à *La Presse*.

« En tous les cas, il n'est pas

Deuxièmement, avec huit sièges, le Québec verrait sa position « terriblement diluée ». Il n'aurait que neuf p. cent des sièges (contre 24 p. cent maintenant). « Comme on peut entrevoir la création de nouvelles provinces, avec le seul accord du gouvernement fédéral, le Québec risque de tomber encore à un niveau inférieur. »

Troisièmement, ce Sénat, élu à la proportionnelle le même jour que la Chambre des communes, sera soit inutile, si un parti balaie le pays, soit très nuisible et démesurément fort, dans le cas de situations politiques instables, en ne faisant qu'accroître la difficulté de gouverner.

Au total, comme il arrive souvent que le Canada anglais fasse bloc sur certaines questions contre le Québec, « avec ce nouvel arrangement, le Québec va devenir totalement vulnérable », dit-il.

Partage des pouvoirs

Dans ce domaine « capital », le bilan est encore très négatif.

Il est prévu dans l'entente de mardi que le gouvernement fédéral, sur demande d'une province et après négociation, « se retire » de six secteurs: mines, affaires municipales, forêts, tourisme, etc. Ces six secteurs sont déjà de compétence provinciale!

« Ça veut dire qu'on reconnaît un rôle pour le gouvernement fédéral dans des domaines strictement provinciaux », dit-il.

Quant aux autres domaines où Ottawa dépense, et qui sont les plus significatifs pour le développement du Québec, il n'y a aucune nouvelle balise. Ce projet d'entente consacre donc la légitimité de la présence fédérale dans ces secteurs provinciaux.

« Pour la formation, on reconnaît la compétence des provinces, mais le fédéral va fixer les objectifs nationaux », déplore-t-il.

Il se réjouit de voir qu'Ottawa devra obtenir une entente avec les provinces pour débrouiller en matière de développement régional, mais est déçu de voir que pour le placement de la main-d'œuvre, « on va continuer avec les mêmes déboulements ».

En matière culturelle, au fond, c'est le statu quo, dit-il, car le gouvernement fédéral garde le droit de subventionner et les institutions actuelles demeurent. Mais en plus, on confirme le rôle d'Ottawa, qui s'y est introduit par le pouvoir de débrouiller. Pour le Québec, « c'est négatif », dit-il.

Il s'inquiète de voir qu'il n'y a rien sur les télécommunications et de l'environnement, deux champs mal délimités, au grand mécontentement du Québec.

Il dit craindre que l'on isole davantage les autochtones, pour leur plus grand mal et celui du pays.

La formulation de la société distincte le mécontente également. Il se demande pourquoi le gouvernement du Québec devrait promouvoir l'épanouissement et le développement de la communauté anglophone, dont il dit comprendre les in-

quiétudes, mais qui ne se comparent aucunement aux minorités francophones canadiennes.

Comment cela va-t-il finir? « Peut-être qu'à la dernière minute, c'est dans un climat de crise que ça va finir par se régler. Dans un climat de discussions raisonnables, on n'a pas obtenu les résultats escomptés... Mais il faut mettre fin à ce contexte de perpétuelles récriminations, de frustrations, de dédoublements et de tensions! »

Il s'inquiète de voir que certains premiers ministres déclarent déjà certains aspects de l'entente « non négociables ». « Quand ça concerne le Québec, pour eux, c'est toujours négociable! »

Chose certaine, il ne faut plus repousser les échéances. « Il va falloir finir par trancher. S'il est clair que les Québécois trouvent cet ensemble négatif, peut-être que le reste du pays va comprendre davantage. »

Et si ça n'arrive pas? « On va laisser les choses suivre leur cours. On est en démocratie. » □

question que nous acceptons un règlement à l'américaine, poursuit-il non sans allusion à l'origine du nouveau président de l'entreprise. L'employé devra être pris en considération». □

QUÉBEC

Québec avait juglé en 1989 le plan de la SQ d'attaquer Kahnawake

vraiment commencé après l'attentat contre deux agriculteurs de Sainte-Martine qui traversaient la réserve pour se rendre au marché Jean-Talon, à l'automne 1989. « L'inquiétude de la population, autant chez les Blancs que chez les autochtones, a alors commencé à se répandre. Il fallait absolument bouger », se souvient un officier de la SQ.

Avant de proposer son plan secret d'intervention au gouvernement, la Sûreté du Québec avait tout tenté pour trouver un *modus vivendi* acceptable avec les hauts dirigeants de Kahnawake et des deux autres territoires mohawks d'Akwesasne et de Kanesatake. « On a essayé la méthode douce, la négociation et les menaces, mais rien ne réussissait. Ils ne voulaient rien savoir de la police », affirme un autre policier.

Il se souvient d'une réunion dans un hôtel de Québec de hauts dirigeants de la SQ avec quatre leaders de Kahnawake.

En vérité, seul le Conseil de bande de Kanesatake semblait plus réceptif. Les chefs des deux autres réserves étaient manifestement trop pris par les Warriors, qui avaient provoqué une guerre de clans à Akwesasne à cause des casinos et contrôlaient le vaste réseau de vente illégale de cigarettes, à Kahnawake.

Dans le plan, les policiers avaient bien analysé l'historique des relations entre les différentes peuplades autochtones et les crises majeures survenues au Québec et ailleurs au Canada, aux États-Unis, au cours du siècle dernier.

On y apprenait, entre autres, que des conflits étaient survenus à peu près tous les dix ans à différents endroits au Québec, et que la situation risquait encore une fois de prendre des proportions incontrôlables si rien n'était fait.

Par exemple, une guerre entre deux clans américains à Akwesasne durant laquelle des coups de feu avaient été tirés, en 1979. Neuf ans plus tard, en 1987, deux caporaux de la SQ étaient pris en otages au même endroit à la suite d'une saisie de drogues. L'affaire s'était terminée sans effusion de sang, après que le chef de la réserve eut « fermé » durant une journée le service de police autochtone.

À la fin de 1989, une chose était claire pour la SQ: il fallait

éliminer des réserves les nombreuses armes à feu, en commençant par Kahnawake, où les enquêtes entreprises sur la cinquantaine de délit criminels permettaient d'obtenir des mandats de perquisitions en bonne et due forme pour « frapper » à une quarantaine d'endroits.

À la lumière de toutes les informations recueillies, et compte tenu que les autochtones avaient bloqué une première fois le pont Mercier à la suite d'un raid de la GRC le 1er juin 1988, les spécialistes de la SQ avaient prévu d'investir massivement Kahnawake — on parlait de 600 hommes — et y rester 24 heures sur 24 jusqu'à ce que tout danger de rébellion soit écarté.

Bien que périlleux, un tel coup de force, estimaient avec prudence les policiers provinciaux, aurait figé les gens sur place et neutralisé toutes réactions à la chaîne et collectives, même dans les autres territoires amérindiens.

À l'automne 1989, le directeur de la SQ, Robert Lavigne, et son adjoint Robert Therrien, aujourd'hui retraité, ont pris la route de Québec et soumis le projet au ministre de la Sécurité publique du temps, Sam Elkas, qui, en présence d'autres collègues, les a déconseillés d'aller de l'avant.

Si les démarches avaient été fructueuses, l'opération se serait déroulée au début de mars 1990. Le succès de l'opération, qui sait, aurait peut-être empêché le terrible affrontement armé entre les Warriors, partisans de l'implantation des casinos d'Akwesasne, et leurs adversaires traditionalistes. Cette guerre de tranchée, commencée à la mi-mars, s'est terminée par une fusillade qui a fait deux morts, dans la nuit du 1er mai.

Même si l'opération n'aurait rien changé à la « guerre du golf » à Oka, elle aurait, peut-être, empêché les Warriors de prendre le contrôle des Mohawks locaux qui résistaient à la municipalité.

Encore aujourd'hui, avec le recul, les policiers ne sont pas sûrs que le gouvernement a pris la bonne décision en abandonnant le projet, même s'ils reconnaissent que l'opération était haute-risque.

« Il est difficile de se faire une opinion, mais, à bien considérer tout ce qui s'est produit, le risque n'était peut-être pas si grand et les coûts n'auraient assurément pas été plus élevés », affirme un haut gradé de la SQ, tout en rappelant que la crise américaine a coûté au-delà de 50 millions!

Joint par *La Presse*, l'ancien ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, par la voix de son attaché de presse, a préféré ne faire aucun commentaire. □

MULRONEY

Mulroney cherche à son tour à temporiser

Mais M. Mulroney n'a pas mis en place d'échéancier fixe qui déterminerait combien de temps ont les fonctionnaires et les pré-

miers ministres pour répondre aux questions posées par Robert Bourassa et convoquer une conférence couronnant l'entente constitutionnelle survenue mardi soir.

Pourtant, à cause du référendum au Québec, les jours sont comptés et le gouvernement fédéral aura besoin de temps pour mettre son plan B en marche, au cas où n'arrive pas à conclure une entente multilatérale finale.

« Ce plan B, qui est toujours possible selon M. Mulroney, c'est qu'Ottawa fasse des offres améliorées au Québec, qui soient soumises à la population par voie de référendum. Un appui de la population forcerait les premiers ministres récalcitrants à entériner l'entente.

« On prendra le temps voulu, on a quand même quelques jours, quelques semaines devant nous et la nuit porte toujours conseil. Alors nous allons maintenir notre rythme de croisière », a plutôt indiqué le premier ministre.

Mais de toute évidence, M. Mulroney n'a pas l'intention de renégocier toute l'entente durant ces prochains jours.

« À ce que je sache l'entente n'est pas coulée dans le béton, mais les premiers ministres provinciaux et M. Clark et M. Bourassa se sont entendus pour dire, grosso modo, que c'est un projet de renouvellement de la constitution canadienne qui se tient. Alors vous ne pouvez pas dire je vais prendre ça et ça mais ça je ne le prendrai pas si c'est une partie intégrante du résultat du processus collectif. (...) J'ai l'impression que les balises, les paramètres d'une entente constitutionnelle vous les avez devant vous », a expliqué M. Mulroney.

Celui-ci a aussi pris de longues

minutes pour défendre le projet de réforme du Sénat et répondre aux critiques du Parti québécois, qui sont scandalisés de voir le nombre de sièges du Québec réduit de 24 à huit.

« Ce n'est pas moi qui va commencer à verser des larmes de crocodiles en faveur d'une institution qui a été d'un appui plutôt aléatoire lorsque les intérêts supérieurs du Québec étaient en jeu », a-t-il dit.

Les ministres québécois de M. Mulroney, qui ont rencontré le premier ministre lors d'une rencontre du cabinet restreint hier en début d'après-midi, pensent toutefois que le Sénat triple-E est effectivement un des éléments les plus problématiques de l'entente constitutionnelle et que des changements s'imposent pour que le Québec y retrouve au change.

« Si vous regardez le Sénat tout seul, ça ne peut pas être positif pour le Québec, si on compare avec ce qu'il a maintenant. Alors cela doit être clarifié ou compensé par autre chose. M. Bourassa

ne peut pas recommander juste cela, sans qu'il y ait toute une enveloppe améliorée », a déclaré l'un des ténors québécois du cabinet, Marcel Masse.

Benoit Bouchard, le lieutenant québécois de Brian Mulroney, qui a des doutes sur l'enveloppe autochtone en plus du volet Sénat, estime quant à lui que les autres premiers ministres se doivent d'être ouverts à de nouvelles discussions.

« Il y a une négociation. Qu'on ne me parle pas d'ultimatum, qu'on n'y a rien à faire, que c'est à prendre ou à laisser. Non non. Un pays ce n'est pas comme cela que ça fonctionne », a-t-il déclaré.

Même le très posé Gilles Loiseleur a admis que le volet Sénat pose une difficulté incontournable.

« La substance de Meech est à

peu près là, mais il y a des choses qui dérapent un peu. (...) Le problème du Sénat est incontestablement un problème pour le Québec », a-t-il dit. □

Le week-end du 17 au 19 juillet promet d'être chaud au Canada: une Ontarienne de 20 ans, condamnée l'an dernier à une amende pour s'être promenée en ville avec les seins nus, a lancé hier un appel à ses compatriotes pour faire de même lors de manifestations organisées à travers tout le pays.

Furieuse d'avoir été condamnée par un tribunal pour avoir enlevé le haut, Gwen Jacob n'en-

tend pas en rester là et s'est lancée dans une croisade pour les seins nus au nom de l'égalité des sexes.

De nombreuses femmes ont répondu à son appel, affirme-t-elle, et défiléront en « topless » dans plusieurs villes du Canada, d'Est en Ouest, les 17, 18 et 19 juillet.

À Waterloo, dans l'Ontario, l'impartialité de la police sera soumise à rude épreuve: hommes et femmes défilent ensemble, torse nu, solidaires les uns des autres pour la même cause, et « si quelqu'un est arrêté, on saura alors clairement pourquoi », affirme Gwen Jacob.

1 heure d'arrosage recommandée 2 Deux heures d'arrosage recommandées X Arrosage interdit NR Arrosage non recommandé - Vérifiez les horaires d'arrosage en vigueur dans votre municipalité. Arrosage non recommandé en cas de pluie.

POUR INFORMATION APPElez 874-3700 AQTE Association québécoise des techniques de l'eau

Infographie: *La Presse*

Une Ontarienne lance un appel aux seins nus

Agence France-Presse

WATERLOO, Ontario

Challenge Top Gun

Corona Extra

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

VENEZ VOIR LES MEILLEURS JOUEURS DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC CONTRE LES « TOP GUN » DE LA CALIFORN

150 municipalités «à risque» sommées d'analyser leur eau

Quelques centaines d'enfants subiront un test de dépistage du plomb à Sainte-Agathe

MARIE-FRANCE LÉGER

■ La Direction régionale de Laurentides-Laval du ministère de l'Environnement demandera lundi à 150 municipalités «potentiellement à risque» d'analyser l'eau de leur réseau afin de détecter toute trace de contamination au plomb.

Cette décision fait suite à l'avis d'interdiction de consommation d'eau potable émis par la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts, dans les Laurentides, après la découverte de taux anormalement élevés de plomb. La norme est de 50 microgrammes par litre. À Sainte-Agathe, on a recensé des taux de 300 microgrammes par litre.

Le Département de santé communautaire de Saint-Jérôme met donc sur pied, à partir de lundi, une clinique de dépistage pour les enfants de moins de six ans dont le lieu de résidence est relié par des conduites de plomb au service d'eau de Sainte-Agathe.

«Si nous évaluons que 1500 foyers de Sainte-Agathe ont des conduites de plomb, on pense devoir dépister 300 enfants», a expliqué le médecin Michel Savard, du DSC de Saint-Jérôme. Les résultats des prélèvements sanguins seront disponibles d'ici deux semaines.

De son côté, le ministère a décidé d'adopter cette stratégie à grande échelle par mesure préventive. Il l'étendra à toutes les municipalités si le besoin se fait sentir. «Nous ne voulons pas courir de risques. Nous allons d'abord sensibiliser ces municipalités et leur demander de mesurer le degré d'agressivité (d'acidité) de l'eau. C'est la première étape. Ensuite,

elles devront vérifier si leur réseau est constitué de tuyaux de plomb», a expliqué à *La Presse* la directrice régionale du ministère, Mme Michelle Page-Melançon.

A Sainte-Agathe, tous les facteurs sont réunis pour favoriser une forte concentration de plomb. L'eau ne contient que peu de sels minéraux et possède un haut degré d'acidité. Le plomb se désagrége alors beaucoup plus facilement. «Pour le moment, Sainte-Agathe est presque un cas unique. Mais des municipalités présentent des risques potentiellement plus élevés que les autres», a précisé Mme Page-Melançon.

Le docteur Albert Nantel, du Centre de toxicologie de Québec, s'est rendu dans les Laurentides pour évaluer la situation. «On ne s'attendait pas à ça. De

300 à 400 microgrammes, ça commence à être beaucoup. À ce stade, ça ne veut pas dire qu'un enfant est malade. Mais ça peut entraîner des faiblesses dans le sang et augmenter le degré d'irritabilité, ou créer des troubles de comportement», a-t-il expliqué.

Le DSC de Saint-Jérôme rappelle toutefois que si l'on arrête de consommer l'eau contaminée, le plomb se dissout de lui-même, spontanément. Il n'y a donc pas lieu de paniquer. «Ce n'est pas un problème récent. Avant les années 70, les conduites étaient toutes en plomb. Mais aujourd'hui, la qualité de l'eau est très importante. Nous faisons davantage de prévention», a précisé le docteur Michel Savard.

Afin de purifier l'eau, le service des travaux publics de Sainte-Agathe doit déverser dans son réseau, à partir de lundi,

une solution d'hydroxyde de soude pour baisser le niveau d'acidité. Ensuite, ce sera au tour du bicarbonate de soude pour enrayer la corrosion de l'eau.

«Il s'agit d'une mesure temporaire. Nous avons donné la liste des 1500 foyers à conduites de plomb au DSC. Ils feront les analyses. A partir de là, on verra ce qui va être décidé», a expliqué le directeur des Travaux publics, Jacques Baillarge.

Il souligne que la municipalité effectue régulièrement des analyses dans le réseau de distribution (comme le prévoit le règlement sur l'eau potable) mais que les échantillons sont prélevés dans les conduites des bâtiments récents. «On fait un contrôle périodique des hôpitaux, des écoles et des édifices municipaux et on n'a jamais rien trouvé», a-t-il repris.

En bref

Collision frontale

■ Une collision frontale a coûté la vie à Marie-France Bergeron, 21 ans. La voiture de la victime a heurté de plein fouet celle de Stéphane Quevillon, 24 ans. La tragedie a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi sur le territoire de Laval. Pour une raison encore inexpliquée, la voiture de Quevillon a traversé le terre-plein central de la route 25 et s'est retrouvée face aux véhicules venant en sens inverse. Le jeune homme se trouve actuellement à l'hôpital du Sacré-Cœur dans un état critique.

Comparution à Amos

■ Trois individus ont comparu au palais de justice d'Amos, au sujet du meurtre de Denis Tanguay survenu le 31 octobre 1988. Marcel Fournier, 33 ans, Gilles Martel, 27 ans, et Daniel Jobidon, 38 ans, avaient été arrêtés jeudi par des agents de la Sûreté du Québec, venus en aide à leurs collègues d'Amos. Les indices recueillis par les enquêteurs laissent croire à un règlement de comptes. La SQ a toutefois refusé d'expliquer les preuves qu'elle a pu recueillir.

Deux évadés repris

■ Evadés de la prison de Saint-Hyacinthe depuis dimanche dernier, Sylvain Landry et Jean-François Vallée, ont été appréhendés après moins d'une semaine de cavale. Landry, 32 ans, considéré comme un individu dangereux, a été cueilli à l'Assomption jeudi après-midi, tandis que Vallée, 31 ans, a été arrêté hier à Montréal. L'un comme l'autre n'ont opposé aucune résistance. Sylvain Landry doit comparaître sous peu au palais de justice de Saint-Hyacinthe pour répondre d'accusations de bris d'engagement et de vol d'auto auxquelles s'ajouteront celles de délit de fuite et d'évasion. La fugue des deux détenus n'aura duré que 5 jours.

Meurtre troublant

■ La famille de Réal Hébert, 55 ans, ce propriétaire d'une flotte de camions de Wickham, en Mauricie, abattu dans son salon le 23 juin dernier, a décidé d'offrir une récompense de 20000 \$ à quiconque fournira des renseignements pouvant mener à l'arrestation du ou des meurtriers. À Wickham, le meurtre de ce tranquille entrepreneur a créé un choc, les circonstances de cet assassinat sont en effet troublantes. Les coups de feu ont été tirés d'une voiture, ce qui donne à penser à un règlement de comptes, selon la police. Mais la victime n'avait jamais eu de démêlés avec la justice et on ne lui connaît pas d'ennemis. La récompense de 20000 \$ est une initiative de toute la famille. Les renseignements pouvant aider les policiers peuvent être transmis au (819) 379-7311.

Fermeture élastique

■ La municipalité de Kitchener, en Ontario, a fait fermer deux centres de saut à l'élastique. Les autorités municipales estiment que l'activité consistant à s'élançer dans le vide attaché par un élastique est non sécuritaire. Au Québec, cependant, en dépit du danger qu'elle peut présenter, cette cascade commence à être pratiquée. Un exploitant de Mont-Rolland a jusqu'ici compté plus de 1000 clients et les autorités ne rapportent jusqu'à maintenant aucun accident. En revanche, aux États-Unis, la semaine dernière, un homme s'est grièvement blessé à la suite de la rupture de l'élastique. On signale également un accident mortel.

Retrait

■ La compagnie PPM Canada vient de terminer le retrait de quelque 100000 litres d'huiles contenant des BPC de l'aluminerie Reynolds. L'opération fait suite à un déversement de mazout, survenu en janvier dernier. Il reste encore à traiter 2000 litres d'une huile davantage contaminée. Le traitement de six semaines a coûté quelque 360000 \$.

Le coroner Bouliane ajourne de nouveau son enquête sur le transport scolaire

BRUNO BISSON

■ Parce qu'il considère avoir reçu plus de déclarations de «bonnes intentions» que de véritables engagements, le coroner Marc-André Bouliane a ajourné pour une deuxième fois l'enquête publique sur les décès de Karine Bolduc et Jean-Michel Bisson, hier, au terme de cinq longues journées d'audiences.

Même s'il a entendu 140 témoins, dont trois ministres, depuis lundi, le coroner a estimé qu'il n'était pas encore en mesure de dresser un portrait précis de la situation du transport scolaire, au Québec.

«Je reporte l'enquête parce que je suis convaincu que si je la termine aujourd'hui, rien ne se fera», a déclaré le coroner, qui a ainsi répété, à peu de choses près, la même déclaration, faite en mai, après les deux premiers jours d'audiences de cette enquête, tenue à Aylmer, en mai dernier.

«Je ne vais pas brailler sur le sort des commissions scolaires parce que j'en ai 25 qui ont réglé le problème des traverses. Les autres ont peut-être pensé qu'ils n'avaient qu'à venir témoigner, déposer leurs documents et dire ceci ou cela pour se débarrasser de Bouliane, mais c'est pas fini», a-t-il dit, un peu plus tard, à l'intention évidente des quelques représentants de commissions scolaires toujours présents.

L'enquête sur le décès des deux enfants, mortellement blessés dans deux accidents survenus l'hiver dernier, à Aylmer et Weedon, en Estrie, devrait donc reprendre en septembre ou octobre, soit après la prochaine rentrée scolaire. Le coroner a laissé entendre qu'il pourra alors se faire une idée plus précise des actions qui auront été posées par les commissions scolaires au cours de l'été.

Ce faisant, Me Bouliane a visiblement cherché, sans le dire, à maintenir la pression sur les commissions scolaires, dont maints représentants, au cours de la dernière semaine, ont annoncé leur intention de réduire au maximum les situations où des enfants ont à traverser une voie de circulation, en passant devant un autobus pour rentrer chez eux.

Rappelons que l'hiver dernier, Jean-Michel Bisson, 6 ans, a été écrasé par l'autobus d'écoliers dont il venait tout juste de débarquer, à Aylmer, en Outaouais. L'enquête publique menée en mai avait établi que le bambin avait échappé ses cartes de hockey en traversant la rue, devant l'autobus. Le véhicule a redémarré, le chauffeur étant dans l'impossibilité de voir l'enfant, penché devant le nez surélevé du véhicule. Le petit Jean-Michel a été tué sur le coup.

Cette enquête avait aussi porté sur le décès de Karine Bolduc, happée par un automobiliste immédiatement après être descendue de l'autobus qui la ramenait chez elle. Au Québec, depuis 1987, 22 écoliers sont morts dans des circonstances à peu près identiques, depuis 1987. Dans 14 cas, l'enfant a été écrasé par son propre autobus.

Cette semaine, le coroner Bouliane a donc orienté son enquête en demandant spécifiquement aux commissions scolaires combien de leurs écoliers devaient traverser une voie de circulation devant leur autobus. Et quelles étaient les solutions envisagées pour éliminer ces situations.



Un participant directement concerné: le père du petit Jean-Michel, M. Robert Bisson.

Lors de leurs présentations, de nombreux directeurs généraux de commissions scolaires ont insisté sur le fait que les trajets d'autobus ne pouvaient être facilement modifiés. La plupart de ces changements, ont-ils affirmé, ont des incidences pécuniaires que les commissions peuvent difficilement assumer puisqu'elles enregistrent déjà des déficits dans le financement de ce service.

Hier, le coroner a réfuté cet argument en prenant exemple sur une régisseuse de la Mauricie, Mme Lucie Bordeleau, qui a affirmé sans ambages que de nombreuses commissions ont pris la décision d'assumer la gestion du transport scolaire sans savoir dans quoi elles s'embarquaient.

Mme Bordeleau, dont le coroner a vanté l'initiative, a aussi dénoncé le fait que les régisseurs du transport sont très souvent affectés à d'autres tâches par leurs supérieurs, qui ne prennent pas au sérieux le fardeau de cette tâche.

«Le budget, a-t-elle affirmé, n'a jamais été un obstacle pour changer un trajet d'autobus. Lorsque j'entends un directeur dire qu'il n'a pas les moyens de faire modifier un trajet à cause de son déficit, je crois qu'il n'aurait tout simplement pas dû prendre la responsabilité du transport.»

Pour sa part, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Diane Drouin, a estimé que le coroner «a rejoint le point de vue des commissions en élargissant le débat à d'autres intervenants», comme les chauffeurs et les organismes gouvernementaux, dont le ministère des Transports qui subventionne le transport scolaire à raison de 325 millions \$, chaque année.

Selon Mme Drouin, l'ajournement de l'enquête «pourrait aider à maintenir la sensibilisation. Pour plusieurs commissions, c'était sans doute nouveau d'aborder la problématique des «traverses» mais je suis certaine que des efforts réels seront consentis.»

Mme Drouin a toutefois tenu à souligner qu'on ne pourra peut-être pas aller aussi vite que le coroner le souhaite en raison du cadre budgétaire actuel.

Quant au coroner, il a clairement fait savoir qu'il ne compte pas abandonner ce que plusieurs ont qualifié de «croisade»: «Je vais vous acherer», a-t-il dit aux représentants des commissions scolaires. «Je vais vous courir après, je ne sais pas encore au juste ce que je vais faire, mais je ne vous lâcherai pas».



Le joyau du vol: «Dans les Laurentides», une huile de Marc-Aurèle Fortin.

Vol de 250 000 \$ dans une galerie d'art de Montréal

Un Marc-Aurèle Fortin disparaît

KATIA GAGNON

■ Sept tableaux d'une valeur totale de 250 000 \$ ont été dérobés tôt hier matin à la galerie d'art Jean-Pierre Valentin, située rue Sherbrooke Est.

En quatre minutes, les voleurs se sont emparés de deux tableaux de Marc-Aurèle Fortin, dont un valant 140 000 \$, de deux œuvres de Philippe Surrey, d'un Adrien Hébert et d'un Rodolphe Duguay. L'œuvre volée la moins chère se vendait 15 000 \$ à la galerie Jean-Pierre Valentin.

Les voleurs ont ouvert la porte arrière de la galerie au niveau rez-de-chaussée, «probablement à l'aide d'un passe-partout», raconte le propriétaire, atterré. Après avoir essayé de s'introduire par la porte avant de la galerie en brûlant la serrure avec une torche, ils ont finalement pénétré dans la galerie par la porte arrière. «C'est le Service des incendies de la Ville qui nous oblige à garder ce type de porte à l'arrière de l'édifice, qui est pourtant très peu sécuritaire», déplorait Jean-Pierre Valentin.

Les voleurs ont ouvert la porte arrière de la galerie au niveau rez-de-chaussée, «probablement à l'aide d'un passe-partout», raconte le propriétaire, atterré. Après avoir essayé de s'introduire par la porte avant de la galerie en brûlant la serrure avec une torche, ils ont finalement pénétré dans la galerie par la porte arrière. «C'est le Service des incendies de la Ville qui nous oblige à garder ce type de porte à l'arrière de l'édifice, qui est pourtant très peu sécuritaire», déplorait Jean-Pierre Valentin.

Le propriétaire de la galerie, M. Jean-Pierre Valentin, était atterré. «Ils savaient exactement quoi voler», a-t-il dit.

M. Valentin est certain que les voleurs — impossible, selon lui, que le vol ait été commis par une



Le propriétaire de la galerie, M. Jean-Pierre Valentin, était atterré. «Ils savaient exactement quoi voler», a-t-il dit.

M. Valentin est certain que les voleurs — impossible, selon lui, que le vol ait été commis par une

personne seule — répondent à une commande. «Ils savaient exactement quoi voler, dit-il. À part le Fortin qu'ils ont pris, il y avait ici des choses beaucoup plus chères qu'ils ont laissé de côté. Pourquoi sont-ils partis avec ces toiles en particulier? Mystère.»

C'est le premier vol par effraction que subit Jean-Pierre Valentin depuis 12 ans, mais il en est à son troisième vol à l'étalement, des délits qui représentent dans la dernière année des pertes séchées de 50 000 \$. «Les vols sont devenus une véritable épidémie pour les marchands d'art de Montréal, déplore-t-il, et il y a une très nette recrudescence depuis un an.»

Situé dans le même édifice que subit Jean-Pierre Valentin, Bernard Courcy s'est fait voler deux fois au cours des six dernières semaines. Les voleurs ont carrément défoncé sa vitrine avant, dérobé deux tableaux et deux sculptures en moins de 30 secondes. «Et ils sont revenus une deuxième fois prendre la petite sculpture qu'ils avaient «oubliée» la première fois», raconte M. Courcy, excédé par ces vols à répétition. «Ça fait 40 000 \$ en tout que je perds en moins de deux mois...»

Quatre débits de boissons réclament l'abolition de la Régie des permis d'alcool

La Cour d'appel leur rend temporairement leur permis

PIERRE BELLEMARE

■ Quatre établissements détenant un permis d'alcool, contestent à un point tel la Régie des permis d'alcool qu'ils en réclament l'abolition pure et simple.

Le Casino gaspésien, de la rue Bélanger à Montréal, la brasserie Vincent, à Laval, Le Colonel Salaberry, à Beauharnois et le pub Freeman, à Valleyfield, ont d'ailleurs fait casser par la Cour d'appel une décision rendue, le 3 juillet, par le juge André Denis, de la Cour supérieure.

À la suite de cette première décision, les policiers exécutaient dès lundi dernier le mandat de révoquer le permis du Casino gaspésien, en plus de suspendre le permis des trois autres établissements.

Me Simon Venne, l'avocat des détenteurs de permis, a surtout fait valoir que la Régie des permis d'alcool vient en contradiction avec l'article 23 de la Charte québécoise des droits de la personne.

Cet article stipule que les citoyens «ont droit à une audience devant un tribunal administratif

mensuels, sur une période de trois, deux et six mois respectivement, pour avoir présumément troubé l'ordre public.»

Les juges Melvin Rothman, Morris Fish et André Brassard ont cependant ordonné sur le banc, hier au palais de justice de Montréal, qu'on remette le permis aux quatre établissements concernés, jusqu'à ce qu'on se penche, le 27 novembre

LES PESTICIDES DOMESTIQUES

5000 cas d'intoxication chaque année au Québec

PIERRE GINGRAS

■ À chaque année, au Québec, les pesticides domestiques, les agents de conservation pour le bois et les divers désinfectants utilisés dans les piscines sont responsables de 5000 cas d'intoxication.

Si le public fait de plus en plus attention à sa santé, notamment en surveillant de près son alimentation, paradoxalement, la plus grande partie de ceux qui utilisent des pesticides à la maison le font de façon négligente, en ne prenant pas les précautions élémentaires pour les manipuler. On se soucie peu aussi de leur entreposage et ces produits chimiques sont souvent à la portée des enfants comme en fait foi les centaines de cas d'empoisonnement qui frappent ces derniers.

En outre, de nombreuses personnes, adultes comme enfants, sont traitées à chaque année après avoir respiré ces concotions lors de leur pulvérisation ou encore en les manipulant. On signale aussi des accidents aux yeux par des éclaboussures ou encore des empoisonnements à la suite d'un simple contact. Par exemple, on ignore souvent que la majorité des insecticides chimiques peuvent être absorbés par la peau. «C'est comme si on en ingérait. Les effets toxiques sont les mêmes, explique Guy Sansfaçon,

directeur du Centre anti-poison du Québec.

Cancers, anomalies congénitales, etc.

Sous le nom générique de pesticides, on retrouve les insecticides, les herbicides, les fongicides et les rodenticides. Ce sont tous des produits dangereux.

On croit qu'ils sont responsables de plusieurs types de cancer, d'anomalies congénitales, de problèmes du système nerveux et d'atteintes du système immunitaire. Sans oublier de nombreuses affections cutanées qu'ils peuvent provoquer par simple contact. Des composés chimiques comme le malathion, le carbaryl, le diazinon, le lindane ou encore le 2,4-D, qui entrent dans des produits utilisés très fréquemment dans nos jardins, sur nos gazon ou sur nos fleurs, sont tous suspectés de provoquer de graves problèmes de santé.

À la mi-juin, le Dr June Irwin de Pointe-Claire, une dermatologue qui combat depuis plusieurs années l'usage des pesticides chimiques, traitait une patiente qui venait de passer la nuit à l'hôpital en proie à de violentes éruptions cutanées. Elle avait circulé sur le gazon que son mari venait de traiter avec un engrangement contenant un herbicide contre les pissenlits.

Le Dr Irwin tient à jour une foule de dossiers démontrant la nocivité des pesticides domestiques ou des produits utilisés commercialement comme herbicides. Elle dénonce l'indifférence des gouvernements qui permettent à quiconque de se servir de ces composés chimiques sans égard à sa propre santé et surtout sans tenir compte de la santé des autres, notamment par la voie des airs. «Pas moins de 35 p. cent d'une pulvérisation à base de 2,4-D (un herbicide très utilisé contre les pissenlits) s'était volatilisée au cours de l'été après avoir été épandue sur le sol, faisant-elle valoir ce printemps lors d'une conférence publique. Pourtant, si quelqu'un est intoxiqué parce qu'un voisin a utilisé des produits chimiques, il n'y a jamais d'enquête policière.»

Le toxicologue Guy Sansfaçon indique que les principaux symptômes d'une intoxication par les pesticides sont des nausées, des vomissements, des étourdissements, des maux de tête et dans certains cas graves, des convulsions.

Quant aux éruptions cutanées, elle n'apparaissent pas toujours immédiatement après une exposition de la peau mais parfois plusieurs heures plus tard. Si bien, dit le scientifique, qu'on oublie de faire la relation entre l'épandage de pesticides et ces problèmes de santé.

Le virage vert est commencé à Hudson et Huntingdon

■ Si les pesticides chimiques ont rendu des services estimables à la société, on commence à en découvrir les effets pernicieux et leur utilisation est de plus en plus contestée, du moins lorsqu'on s'en sert sur une grande échelle.

Certaines municipalités québécoises exigent aujourd'hui des compagnies qui se spécialisent dans le traitement des pelouses de se doter d'un permis spécial. Mais à Hudson et Huntingdon, on est allé beaucoup plus loin: l'utilisation de pesticides chimiques est dorénavant interdite sur tout leur territoire. À Huntingdon, le règlement est en vigueur depuis deux mois seulement. À Hudson, cette politique verte a été adoptée en février 1991.

Ces dernières semaines, explique George White, le conseiller municipal qui est à l'origine de la résolution, on a procédé à des analyses des produits utilisés par des firmes commerciales pour traiter les pelouses. Des accusations devraient bientôt être portées devant la cour municipale, mais on s'attend à ce que ce débat se poursuive devant les tribunaux

supérieurs. «Le règlement a d'abord pour but de sensibiliser nos concitoyens aux dangers des pesticides chimiques. Et depuis cette période, plusieurs d'entre eux ont effectivement mis un terme à leur contrat d'entretien de pelouse, fait valoir M. White. Nous favorisons les méthodes douces.»

M. White soutient par ailleurs que la ville voudrait aussi pouvoir mettre à l'amende les propriétaires qui signent les contrats d'entretien où l'on utilise des pesticides nocifs. Même si le club de golf local peut encore se servir d'herbicides et d'insecticides chimiques, il est soumis dorénavant à un protocole d'utilisation plus serré, qui l'oblige à faire la preuve qu'il a pris toutes les mesures possibles pour trouver des solutions de recharge. Déjà, en Ontario, plusieurs pesticides chimiques sont interdits sur les terrains de golf.

À Saint-Lambert, l'utilisation des pesticides est réglementée depuis janvier. Cette fois, on permet, avec un permis spécial, de traiter gazon ou fleurs avec des

produits chimiques du 15 avril au 31 mai. Au-delà de cette période, l'interdit frappe tous les usages commerciaux ou domestiques de pesticides, chimiques ou biologiques.

En cas d'infestation, on peut toutefois obtenir l'autorisation de faire un traitement. Toutefois, si on procède à un arrosage on doit en aviser obligatoirement les voisins 24 heures à l'avance et le traitement est soumis à des normes précises. Par exemple, il est interdit de pulvériser ou de traiter chimiquement son terrain à plus de deux mètres de la ligne de propriété du voisin. «Nous favorisons plutôt de modifier les méthodes culturales plutôt que le recours aux produits chimiques», a mentionné un porte-parole de la ville.

Le conseiller White souligne par ailleurs que plusieurs municipalités attendent que la réglementation de Hudson soit testée devant les tribunaux avant de s'engager, elles aussi, dans le virage vert.



Sous le nom générique de pesticides, on retrouve les insecticides, les herbicides, les fongicides et les rodenticides. Ce sont tous des produits dangereux.

Des précautions essentielles

■ Botaniste au Jardin botanique de Montréal, Marc St-Armand, trouve déplorable l'usage abusif que l'on fait des pesticides. «Mais on ne peut empêcher les gens de vouloir un pelouse en tous points identique à un terrain de golf», dit-il.

Selon lui, les renseignements qui circulent au sujet des pesticides sont souvent contradictoires, ce qui ne peut qu'ajouter à la confusion des consommateurs, qui doivent faire leur choix à travers des dizaines de produits et de marques différentes. Il conseille lui aussi des méthodes plus douces. «Il n'est pas toujours obligatoire de recourir aux produits chimiques, dit-il. Désherber et traiter avec des savons ou des insecticides biologiques alliés à de nouvelles méthodes culturales sont des avenues qui peuvent régler une foule de problèmes.»

Il ajoute: «Il ne sert à rien non plus d'utiliser une dose plus forte que celle recommandée par le fabricant. Cela pourrait même tuer

vos plantes. On ne guérira pas plus vite en doublant la dose de médicaments.»

Au ministère de l'Environnement, on recommande au public d'insister pour obtenir les services de personnes qui ont suivi le cours spécial sur la manipulation des pesticides. Si on ne vous envoie pas de spécialiste, n'hésitez pas à vous plaindre au ministère, fait-on valoir. Jusqu'à maintenant, les consommateurs se font peu exigeants à ce sujet en raison de leur méconnaissance de la législation.

Quant aux précautions à prendre lors de l'usage des pesticides quand cela s'avère nécessaire, tous s'entendent sur ce qui suit:

- Eloignez enfants et animaux de compagnie.
- Évitez de respirer les émanations lors de leur manutention.

- Portez des gants de caoutchouc. Les gants chirurgicaux vendus en pharmacie n'offrent pas une protection adéquate.

- Portez des lunettes protectrices et des vêtements longs. On ne procède pas à des épandages en costume de bain ou les pieds nus.

- Portez des bottes de caoutchouc, car le cuir peut absorber ces produits chimiques.

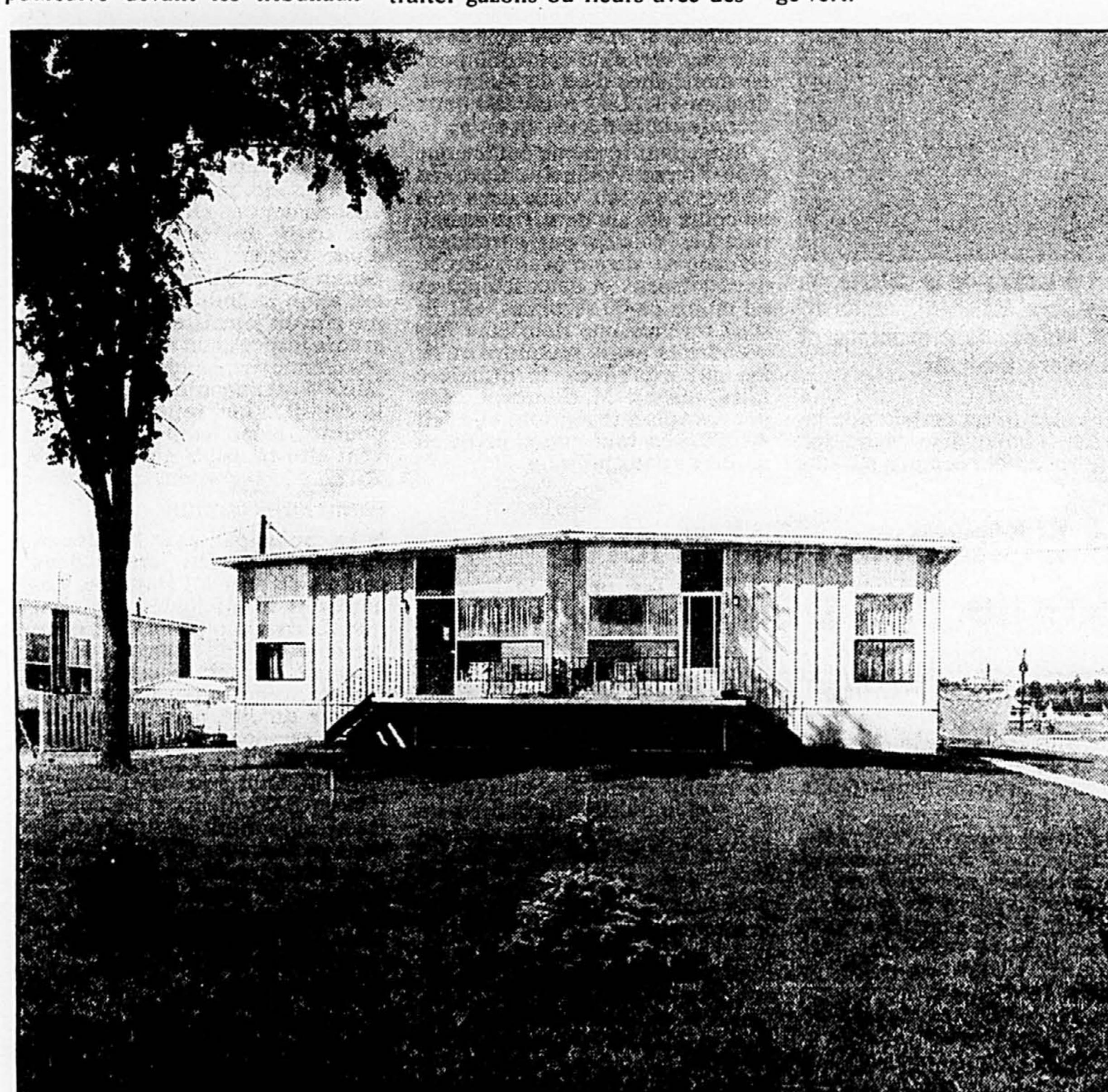
- Limitez l'accès à l'endroit traité durant au moins 24 heures.

- Traitez lorsque le vent est le plus faible possible, le matin ou en fin de journée.

- Évitez les zones sensibles comme les piscines, les potagers, le carrière de sables, les jouets, etc.

- Rangez dans des contenants sécuritaires, toujours hors de portée des enfants.

- Avez les voisins. Les personnes allergiques peuvent être très sensibles à ces produits. Les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies de la peau devraient s'abstenir en tout temps de manipuler des pesticides (liquides, en poudre ou pulvérises).



L'idéal nord-américain: une pelouse parfaite. L'ennui, c'est que les pesticides ne s'attaquent pas qu'aux pissenlits.

| RÉSULTATS | | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|------|----|----|----|----|
| loto-québec | | | | | | |
| La Mini | Tirage du 92-07-10 | | | | | |
| NUMÉROS | LOTS | | | | | |
| 415362 | 50 000 \$ | | | | | |
| 15362 | 5 000 \$ | | | | | |
| 5362 | 250 \$ | | | | | |
| 362 | 25 \$ | | | | | |
| 62 | 5 \$ | | | | | |
| | 1 000 \$ | | | | | |
| 4153 | 100 \$ | | | | | |
| 415 | 10 \$ | | | | | |
| | | | | | | |
| INTERPLUS | Tirage du 92-07-10 | | | | | |
| NUMÉROS | LOTS | | | | | |
| 089739 | 250 000 \$ | | | | | |
| 89739 | 2 500 \$ | | | | | |
| 9739 | 250 \$ | | | | | |
| 739 | 25 \$ | | | | | |
| 39 | 10 \$ | | | | | |
| | 1 000 \$ | | | | | |
| 76116 | 100 \$ | | | | | |
| 4598 | 25 \$ | | | | | |
| 002 | | | | | | |
| La Quotidienne | Tirages du 92-07-04 au 92-07-10 | | | | | |
| SAMEDI | 673 | 9698 | | | | |
| LUNDI | 073 | 5808 | | | | |
| MARDI | 623 | 0059 | | | | |
| MERCREDI | 839 | 1650 | | | | |
| JEUDI | 225 | 1007 | | | | |
| VENDREDI | 932 | 6666 | | | | |
| PROMONIAL | Tirage du 92-07-10 | | | | | |
| NUMÉRO DÉCOMPOSABLE | LOTS | | | | | |
| 1633784 | 1 000 000 \$ | | | | | |
| 633784 | 5 000 \$ | | | | | |
| 33784 | 500 \$ | | | | | |
| 3784 | 100 \$ | | | | | |
| 784 | 25 \$ | | | | | |
| 84 | 5 \$ | | | | | |
| Banco | Tirage du 92-07-10 | | | | | |
| 5 | 6 | 7 | 10 | 18 | 22 | 31 |
| 32 | 37 | 43 | 47 | 48 | 50 | 54 |
| 56 | 59 | 60 | 61 | 66 | 68 | |
| Prochain tirage: 92-07-11 | | | | | | |

Tirage du 92-07-10

TVA, le réseau des tirages

Les modalités

d'émission des

billets et leurs

parois au verso

des billets. En cas

de disparité entre

cette liste et la liste

officielle, cette

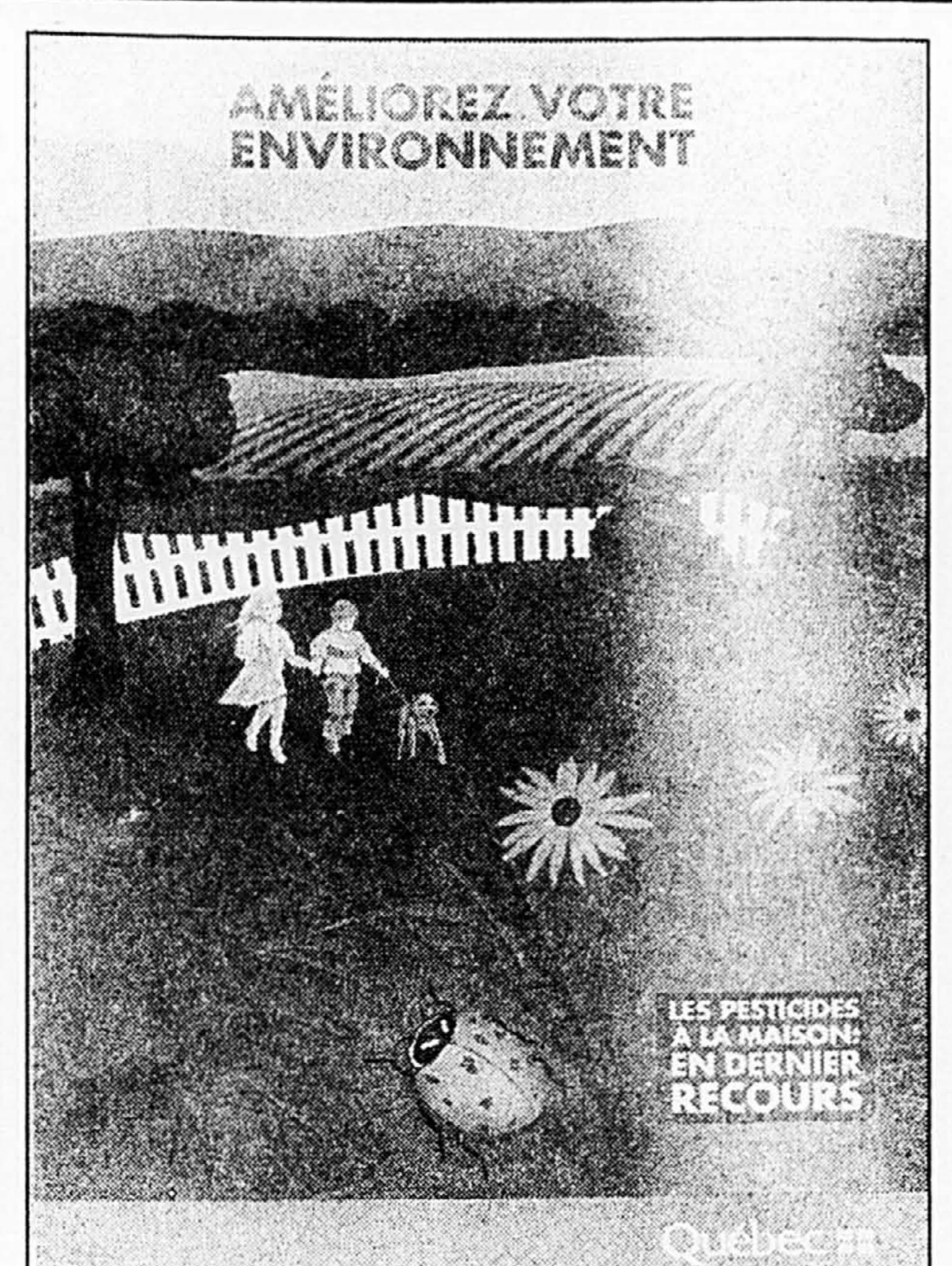
dernière

a priorité.

Demain à 22 h, écoutez la musique des feux en direct à CITÉ ROCK-DÉTENTE 107,3 FM.

CITÉ
107,3 FM
ROCK-DÉTENTE

LES PESTICIDES DOMESTIQUES



Pour en savoir davantage...

■ Si les consommateurs québécois utilisent pour des millions de dollars de pesticides annuellement, ils éprouvent souvent de la difficulté à se retrouver parmi la foule de produits et marques qui sont sur le marché. Il existe toutefois quelques services publics qui diffusent de l'information à ce sujet.

Le téléphone vert

■ Mis sur pied en mai 1988 par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, de concert avec le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le «téléphone vert» permet d'obtenir gratuitement des renseignements sur l'horticulture en général grâce à une équipe de spécialistes. Le téléphone vert répond à environ 20 000 demandes par année. La période de juillet, ce sont surtout les ravages des insectes qui font l'objet de questions. A Montréal, on signale le 251-5050, à Québec, le 659-6944, et ailleurs dans la province, le 1-800-463-6944.

Environnement Québec

■ Le ministère québécois de l'Environnement distribue gratuitement un excellent dépliant sur les pesticides intitulé «Les pesticides à la maison: en dernier recours». On pourra l'obtenir en donnant ses coordonnées au 1-800-561-1616 (de Québec: 643-6071). Le petit document est parfois disponible dans les centres d'horticulture. On pourra aussi s'informer sur le règlementation québécoise au même numéro.

Environnement Canada

■ Le ministère fédéral de l'Environnement publie plusieurs documents intéressants sur les solutions de rechange aux pesticides. On pourra les obtenir en signalant le 1-800-463-4311 ou, de Montréal, le 283-0198.

Agriculture Canada

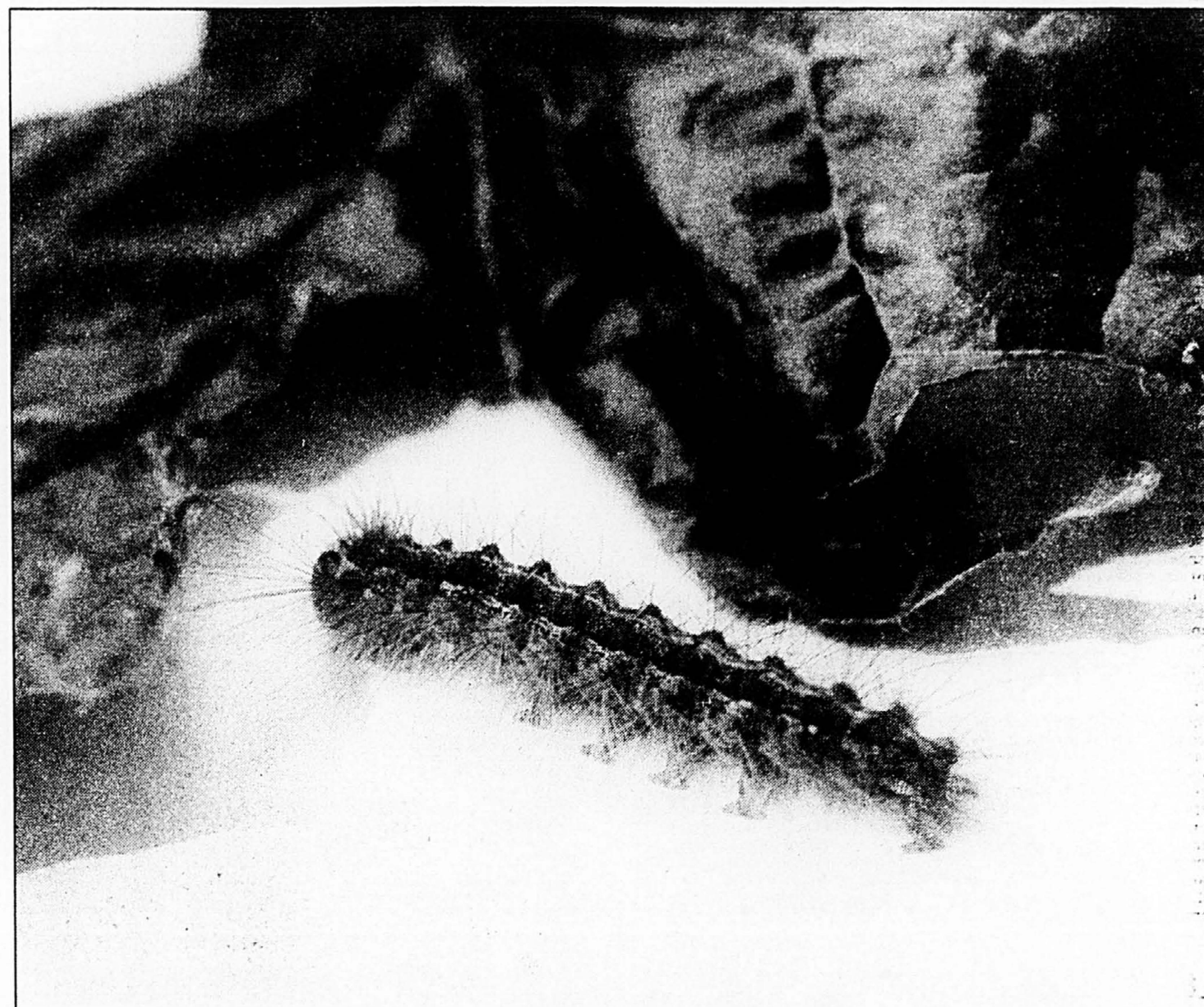
■ On peut obtenir des informations techniques additionnelles au Service national de renseignements sur les pesticides d'Agriculture Canada au 1-800-267-6315.

Jardin Botanique de Montréal

■ Le Jardin botanique de Montréal offre aussi un service de renseignements horticoles, mais il faut se rendre sur place, dans la grande serre d'accueil. On pourra en revanche obtenir des informations par courrier en s'adressant au Jardin botanique de Montréal, Service des renseignements horticoles, 4101 Sherbrooke Est, Montréal H1X 2B2.

Le centre ANTI-POISON du Québec

■ Enfin, en cas de doute ou en cas d'urgence au sujet d'une intoxication, signalez le 1-800-463-5060.



Le représentant de «La Presse» a demandé à sept commerçants de la Rive-Sud de lui conseiller un pesticide chimique pour combattre l'infestation de la feuille d'heuchère.

PHOTO PIERRE COTE, La Presse

Le test de *La Presse*: une grosse chenille face à sept commerçants

PIERRE GINGRAS

■ Docile, notre grosse chenille a joué parfaitement son rôle même si elle a semblé plutôt intimidée par ce rôle de star.

Le décor était constitué d'une feuille d'heuchère, une jolie plante à fleur, qui avait été partiellement dévorée et qui a souvent été confondue avec une feuille d'érabe.

Nous avons visité sept commerçants où l'on vendait des pesticides chimiques domestiques, tous situés à quelques kilomètres de distance les uns des autres, à Boucherville, Varennes et Sainte-Julie, deux entreprises affiliées au groupe Botanix-Rona.

À chaque fois, nous avons demandé de rencontrer celui qui avait suivi son cours sur le maniement des pesticides (une session d'une trentaine d'heures) puisque sa présence est obligatoire en tout temps sur les lieux de vente. En

suite, après le constat des dommages, on nous conseillait un produit pour lutter contre l'infestation. On répondait aussi à nos questions sur la nocivité du produit recommandé et sur les précautions à prendre lors de son utilisation.

Il s'agit de W. H. Perron, de Canadian Tire, du Centre de rénovation des Seigneurs (Rona), de la Quincaillerie Boucherville (Le Quincailler-Rona) et du Centre d'horticulture Régimbald, tous de Boucherville ainsi que les pépinières Aux Semailles, à Varennes, et Plantarium 2000, à Sainte-Julie, deux entreprises affiliées au groupe Botanix-Rona.

Des produits efficaces
Même si les préposés aux pesticides n'étaient parfois pas sur les lieux, nous nous ont conseillé des produits efficaces, certains non sans avoir lu longuement les informations sur l'emballage. Ce fut Dianizon dans cinq cas, Du-

tox 2 ainsi que Floriteck. Dianizon répond au nom du produit insecticide, Dutox est un composé de diméthoate et Floriteck contient du carbaryl.

Dans le cas du Centre de rénovation Des Seigneurs, et du centre d'horticulture Régimbald et du Canadian Tire, les vendeurs certifiés, n'étaient pas sur place, ce qui est illégal. Des amendes de 2000 \$ à 20 000 \$ (de 4000 \$ à 40 000 \$ s'il s'agit d'une compagnie), par infraction sont d'ailleurs prévues à ce chapitre. Chez Canadian Tire, on nous a même confié que l'expert en pesticides étaient en vacances.

Quant aux questions de santé, sauf une exception, tous nous ont mentionné que ces produits pouvaient être nocifs, qu'il fallait utiliser des gants de caoutchouc, porter des vêtements adéquats et des lunettes spéciales. C'est la Quincaillerie Boucherville qui s'est faite la plus insinante à ce chapitre. Par contre, au Centre

d'horticulture Régimbald, on nous a mentionné qu'il n'y avait aucun danger à utiliser le produit recommandé (à base de carbaryl, pourtant suspecté lui aussi d'être dangereux) et qu'il suffisait simplement de se laver les mains après usage.

Une mauvaise note aussi pour W. H. Perron. Lors d'un test similaire réalisé deux semaines auparavant, un employé du magasin nous avait proposé un produit (vendu au prix de 25 \$) qui s'est révélé totalement inefficace contre les Chenilles.

Devant nos inquiétudes manifestées au sujet de la toxicité des produits chimiques, W. H. Perron, Botanix Aux Semailles et Botanix Plantarium 2000 nous ont conseillé des produits biologiques. Il faut se rendre à l'évidence toutefois que ces produits, toutes proportions gardées, sont beaucoup plus coûteux que les produits chimiques et que leur action est souvent plus lente.

SUPER AUBAINE 20^e ANNIVERSAIRE!

600\$

Pour vos vieux haut-parleurs
À l'achat d'une paire de 22.2 Energy

Reconnues parmi les meilleures, ces enceintes ont une grande dynamique, une finesse dans le détail, une image stéréo exceptionnelle et une musicalité toute en nuance!

ENERGY



Rappelez-vous que les éléments les plus importants d'une chaîne HiFi sont les enceintes!

PESTICIDES LE MOINS POSSIBLE

Soyez prudent avec les pesticides

Québec

Le numéro 1 mondial de l'électronique: Matsushita, vous offre, sous la marque Quasar, des produits de qualité supérieure à des prix compétitifs!

CAMÉRA VHS-C

La plus simple, la plus complète et au meilleur prix!

VM-55

- Zoom 8:1
- Sensibilité 1 lux
- Tête d'enregistrement flottante
- Doublage audio/video

FOUR À MICRO-ONDES

Le plus compact

MQ-448

- 1.6 pied cube
- 500 watts
- Tableau de contrôle électronique

Quasar

ELECTRONIQUE
SPEC

MONTREAL 8390 St-Hubert (au sud de l'autoroute) 388-1122
LAVAL 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 681-7770
LONGUEUIL 2203 chemin de Chambly (2e étage sud de la Côte-Pointe) 468-1993

SUPER AUBAINE 20^e ANNIVERSAIRE!

600\$

Pour vos vieux haut-parleurs
À l'achat d'une paire de 22.2 Energy

Reconnues parmi les meilleures, ces enceintes ont une grande dynamique, une finesse dans le détail, une image stéréo exceptionnelle et une musicalité toute en nuance!

ENERGY



Rappelez-vous que les éléments les plus importants d'une chaîne HiFi sont les enceintes!

ELECTRONIQUE
SPEC

MONTREAL 8390 St-Hubert (au sud de l'autoroute) 388-1122
LAVAL 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 681-7770
LONGUEUIL 2203 chemin de Chambly (2e étage sud de la Côte-Pointe) 468-1993

Bouchard et Masse: plus de pouvoirs pour le Québec

L'accord n'est pas un ultimatum, disent les deux principaux ministres nationalistes du cabinet Mulroney

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Les deux principaux ministres nationalistes du cabinet Mulroney contestent la position de certains premiers ministres du Canada anglais, qui estiment que l'accord de principe sur la constitution est à prendre ou à laisser.

Au contraire, disent Marcel Masse et Benoît Bouchard, maintenant que les neuf provinces anglophones ont obtenu ce qu'elles désirent (un Sénat triple-E), il est temps de consentir au Québec les outils indispensables à son émancipation dans le cadre fédéral canadien. Autrement dit, il faut rouvrir la discussion sur le partage des pouvoirs.

Mais, contrairement au débat sur un

référendum pan-canadien l'automne dernier qui avait suscité l'opposition rapide et unanime des conservateurs québécois, MM. Bouchard (Santé) et Masse (Défense) affichent prudence et réserve, laissant toute la latitude voulue au premier ministre Robert Bourassa, dont les émissaires continuaient de discuter hier avec leurs homologues fédéraux des 57 éléments de l'accord de principe conclu mardi dernier.

«Il y a une négociation et qu'on ne parle pas d'ultimatum, qu'on ne change pas le contenu, qu'il n'y a rien à faire et que c'est à prendre ou à laisser. Non. Un pays, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Quand le Québec a présenté des demandes qui ont été refusées, on n'a pas posé d'ultimatum. Alors, je n'accepte pas d'ultimatum de l'autre côté non plus», a fait valoir M. Bouchard.

Son collègue Masse ajoute: «Ça s'est dit ce genre de phrases-là depuis 125 ans. Ce n'est pas la première fois que... les gens disent 'C'est comme ça et on ne bouge pas'. J'ai entendu ça à plusieurs reprises ces dernières années. Ce sera une fois de plus.»

En matinée, les deux ministres québécois ont participé à une rencontre avec le principal conseiller constitutionnel du premier ministre, M. Paul Tellier. Une autre séance d'information est prévue en début de semaine avec l'ensemble de la députation conservatrice québécoise.

Pour le ministre de l'Environnement, M. Jean Charest, «ce serait une erreur d'approcher cette question (de la réforme de la constitution) sous un seul angle», celui de la réforme du Sénat en faisant valoir que le Québec doit accepter

comme base de négociations de perdre les deux-tiers de ses représentants.

«Si vous examinez la proposition sur le Sénat, ce n'est rien de positif pour le Québec quand vous comparez ce qu'il y avait avant et ce qu'on propose maintenant. Donc, il faut l'équilibrer en la clarifiant (cette proposition) et en en faisant l'équilibre avec autre chose», ajoute M. Masse, soulignant qu'il n'y a pas rupture de dialogue.

En dépit des explications fournies, on semble croire dans les cercles ministériels québécois à Ottawa que dans sa forme actuelle, la proposition sur le Sénat reste inacceptable et qu'il est prématuré pour le Québec de précipiter son retour à la table de négociations.

Pour M. Masse, «ce serait très malheureux s'il (M. Bourassa) se présentait à

une réunion fédérale-provinciale et qu'il y avait un échec patent. C'est ce qu'il faut éviter. (...) M. Bourassa ne peut pas proposer seule la recommandation sur le Sénat sans qu'elle fasse partie d'un ensemble plus global, amélioré.»

Un des ministres fédéraux les plus nationalistes, M. Masse parle de «l'osmose» qui anime les députés québécois à Ottawa et ceux de l'Assemblée nationale. «Ce n'est pas notre responsabilité de mettre en tutelle le gouvernement du Québec dans la réforme constitutionnelle actuelle», observe-t-il. D'où la réserve des ministres conservateurs, qui laissent la plus grande marge de manœuvre possible au gouvernement du Québec. A défaut de quoi, conclut M. Masse, le gouvernement fédéral prendra ses responsabilités.

Bourassa va-t-il négocier une meilleure représentation aux Communes?

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUEBEC

Avare de commentaires, M. Bourassa a reçu hier avec une satisfaction évidente la décision du gouvernement fédéral de ne pas convoquer de conférence des premiers ministres pour l'instant.

Même l'apparent appui de M. Mulroney à l'idée d'un Sénat «triple-E», qui soulève beaucoup de réserves à Québec, n'a pas paru inquiéter le premier ministre québécois. Pour son attachée de presse Sylvie Godin, c'est «la formule (du triple-E) telle que présente» qui soulève des interrogations et non son principe.

Le premier ministre fédéral «fonctionne dans sa marge de manœuvre» après que son gouvernement ait analysé l'entente, conclue mardi soir, avec les provinces anglophones, expliquera un proche de M. Bourassa.

Quelle acquiescerait-il en fin de course à un sénat où son poids relatif passerait de 23 à 9 p. cent (des 24 sénateurs actuels il passerait à 8)? «On verra!» se contente-t-on de répondre.

Tant à Ottawa qu'à Québec, dans les officines des discussions constitutionnelles, on laisse entendre qu'une meilleure représentation aux Communes pour le Québec rendrait la puce du Sénat moins amère. Dans l'entente du Canada anglais, le Québec gagnait trois députés aux Communes contre 10 pour l'Ontario. A Ottawa on reconnaît que c'est précisément un point où il y aurait une marge de manœuvre.

Une autre idée circule: garantir constitutionnellement que le Québec aurait toujours 25 p. cent des sièges aux Communes, quel que soit son poids démographique. Indirectement M. Bourassa a fait allusion à ce scénario jeudi en rappelant qu'on ne pouvait savoir si le Québec compterait toujours pour le quart de la population — en fait un peu moins actuellement — dans deux siècles. A Québec, on rappelle qu'Ottawa avait lancé cette piste il y a quelques mois dans les pourparlers constitutionnels — «mais aucune province n'a dit qu'elle appuierait cela», s'empresse-t-on de préciser.

Mais pour le Parti québécois les indications fournies par le premier ministre Mulroney montrent clairement que la partie est jouée et que l'entente sur un Sénat triple-E sera maintenue en dépit des objections du Québec.

Bourassa «lamine»

«M. Mulroney dit carrément que les négociations sont terminées pour l'essentiel, et fait mettre en termes juridiques ce qui a été décidé», a résumé hier le député péquiste du Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard.

Selon lui, le premier ministre Bourassa devrait immédiatement donner un coup de barre pour contrer l'impression qu'il a donné jeudi en conférence de presse, quand il notait qu'à l'aune du Lac-Meech, l'entente conclue par les provinces anglophones constituait un progrès important. Québec devrait dès maintenant faire la liste des nombreux points qui font qu'on est encore loin de «la substance de Meech» de lancer M. Brassard. Selon lui le premier ministre Bourassa se fera tout simplement «laminer» s'il décide de s'asseoir à la table constitutionnelle dans ce contexte.

Quant aux attaques de M. Mulroney, qui accusait hier les péquistes de vouloir défendre le Sénat, «c'est de la pure démagogie qui n'augure rien de bon pour la prochaine campagne référendaire», dira M. Brassard. Il déifie qui que ce soit de trouver une seule citation où un souverainiste s'est porté à la défense d'une Chambre haute, jugée inutile.

Le Sénat: le système de scrutin le plus complexe au monde?

Presse Canadienne

OTTAWA

Les négociateurs constitutionnels ont peut-être choisi le système de scrutin le plus complexe au monde afin d'élire les sénateurs lors d'une réforme de la chambre haute.

Le vote individuel transférable est utilisé seulement dans deux autres pays: l'Irlande et l'Australie.

En Australie, «c'est une foire totale — des bulletins de vote de la dimension d'une table de cuisine, des centaines de candidats, plusieurs jours pour le décompte, et beaucoup de bulletins rejetés», a expliqué Lawrence LeDuc, professeur de science politique à l'Université de Toronto.

Si certains estiment que la réforme mènera à une représentation plus équitable pour les femmes et les minorités, M. LeDuc croit que rien n'est moins sûr.

Le système est difficile à comprendre et difficile à appliquer.

Comme lors d'une élection courante, le bulletin de vote comprend les noms de tous les candidats. Mais contrairement aux élections à la Chambre des communes, les électeurs doivent classer les candidats selon leur préférence — de leur premier choix jusqu'au nombre permis par la loi électorale.

En Australie, les électeurs doivent préciser leur choix pour chaque candidat qui apparaît sur la liste — une des raisons pour laquelle le nombre de bulletins rejetés est imposant.

Quand les bureaux de votes ferment leurs portes, les directeurs d'élections comptent le nombre de votes valides et ils divisent ce nombre par le total des candidats à être choisis. La proposition concernant le Sénat accorderait alors huit sièges pour chaque province.

À titre d'exemple, 32000 votes sont retenus à l'Île-du-Prince-Édouard alors qu'il y a 100 candidats en lice pour huit sièges. On divise 32000 par huit, et les candidats ont alors besoin d'au moins 4000 votes pour être élus.

Le nombre de votes de première place est noté pour chacun. Le

candidat 'A' qui obtient 4000 votes de première place est évidemment élu.

Par la suite, tous les autres votes de première place pour ce candidat sont considérés comme excédentaires et comptent comme autant de votes de deuxième place.

Prenons maintenant l'exemple du candidat 'B', qui a le deuxième plus grand nombre de votes de première place, mais pas assez pour être élu. Tous les votes de deuxième place du candidat 'B' figurant sur la liste des électeurs qui ont donné leur premier vote au candidat 'A' sont transférés ou combinés au candidat 'B' qui a donc assez de votes pour être élu.

Et le processus continue.

Si tous les bulletins sont compilés et qu'il reste des sièges en jeu, la personne qui obtient le plus petit nombre de votes de première place est éliminée, et les choix de deuxième place de ce candidat sont retenus pour les autres tant qu'il reste des sièges.

S'il n'y a pas de vote électronique, le décompte peut prendre plusieurs jours.

Ce système profite surtout aux candidats indépendants et rend la tâche difficile pour les gros partis d'obtenir une majorité, soutient M. LeDuc.

La représentation devrait être proportionnelle, mais ce n'est pas le cas, à moins que les électeurs fassent élire un grand nombre de sénateurs de la même constituante. Toutefois, tous les votes comparent.

La formule la plus connue de représentation proportionnelle utilise les listes de membres de partis et accorde un nombre de sièges basé sur la proportion du vote exprimé pour chaque parti.

Cette formule a été rejetée par les défenseurs d'un Sénat triple-E car elle donne une chambre trop partisane.

Il n'y a pas vraiment de milieu entre les deux extrêmes.

L'Irlande élit très peu de représentants, mais sa représentation n'est pas proportionnelle. L'Australie élit tous ses sénateurs proportionnellement, mais c'est le chaos total.



Jim Keegstra, qui est entouré par les journalistes, a été reconnu coupable hier, pour la seconde fois, d'avoir encouragé la haine contre les juifs par le tribunal du Banc de la Reine de l'Alberta.

Keegstra est reconnu coupable de haine contre les juifs

Presse Canadienne
RED DEER

Jim Keegstra a été trouvé coupable pour la seconde fois, hier à Red Deer, en Alberta, d'avoir délibérément encouragé la haine envers un groupe identifiable, les juifs. Il a été condamné par la Cour à payer une amende de 3000\$.

L'homme a accueilli sans broncher le verdict de culpabilité prononcé par le jury, puis a adressé un bref sourire à sa femme Lorraine qui se trouvait dans la salle. Après le départ du jury, Mme Keegstra a fondé en larmes. Le couple a ensuite quitté le palais de justice sans faire de commentaires.

Le jury de la cour du Banc de la reine de l'Alberta a délibéré pendant 32 heures, réparties sur quatre jours, soit deux heures de plus que ce qui avait été nécessaire, en 1985, pour trouver Keegstra coupable une première fois sous le même chef d'accusation.

Le juge Arthur Lutz a remercié les jurés qui ont assisté aux 55 jours du procès ayant débuté le 2 mars dernier. «Je ne crois pas avoir déjà vu un jury plus consciencieux», a-t-il déclaré.

La communauté juive a applaudie la décision du tribunal. «Nous pensons que le verdict d'aujourd'hui reflète les sentiments de tous les Canadiens, à savoir que la bigoterie et la haine ne sont pas les bienvenues au sein de la société canadienne», a affirmé Irving Abella, président du Congrès juif canadien.

«Justice a été rendue», a ajouté Stephen Scheinberg, président de la Ligue des droits et libertés du B'Nai Brith. «Tous les Canadiens peuvent être fiers de ce verdict, qui plaide en faveur des droits des minorités et met en garde les fomenteurs de haine comme Keegstra», a-t-il poursuivi.

Les supporters de Keegstra se sont quant à eux dit déçus par le verdict. «Ce procès l'a démontré: nous n'avons pas la liberté de parole dans ce pays», a lancé Frank Cotttingham, qui a assisté l'ex-enseignant au cours de son procès.

Jim Keegstra, 58 ans, avait enseigné à ses étudiants d'un high school de Eckville, en Alberta, qu'une conspiration juive complotait depuis plusieurs centaines d'années en vue de prendre le contrôle de la planète. Les anciens étudiants de Keegstra sont venus dire à la Cour que ce dernier leur avait enseigné que les Juifs incarnaient le mal, veulent détruire la chrétienté et prendre le contrôle du monde. L'ex-enseignant a pour sa part argumenté que la loi anti-haine contrevenait à la Charte canadienne des droits et libertés en limitant sa liberté d'expression.

Il fut trouvé coupable en 1985 au terme d'un procès qui dura quatre mois et qui défraya les manchettes internationales. Les anciens étudiants de Keegstra sont venus dire à la Cour que ce dernier leur avait enseigné que les Juifs incarnaient le mal, veulent détruire la chrétienté et prendre le contrôle du monde. L'ex-enseignant a pour sa part argumenté que la loi anti-haine contrevenait à la Charte canadienne des droits et libertés en limitant sa liberté d'expression.

Une autre idée circule: garantir constitutionnellement que le Québec aurait toujours 25 p. cent des sièges aux Communes, quel que soit son poids démographique.

Indirectement M. Bourassa a fait allusion à ce scénario jeudi en rappelant qu'on ne pouvait savoir si le Québec compterait toujours pour le quart de la population — en fait un peu moins actuellement — dans deux siècles. A Québec, on rappelle qu'Ottawa avait lancé cette piste il y a quelques mois dans les pourparlers constitutionnels — «mais aucune province n'a dit qu'elle appuierait cela», s'empresse-t-on de préciser.

Mais pour le Parti québécois les indications fournies par le premier ministre Mulroney montrent clairement que la partie est jouée et que l'entente sur un Sénat triple-E sera maintenue en dépit des objections du Québec.

Bourassa «lamine»

«M. Mulroney dit carrément que les négociations sont terminées pour l'essentiel, et fait mettre en termes juridiques ce qui a été décidé», a résumé hier le député péquiste du Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard.

Selon lui, le premier ministre Bourassa devrait immédiatement donner un coup de barre pour contrer l'impression qu'il a donné jeudi en conférence de presse, quand il notait qu'à l'aune du Lac-Meech, l'entente conclue par les provinces anglophones constituait un progrès important. Québec devrait dès maintenant faire la liste des nombreux points qui font qu'on est encore loin de «la substance de Meech» de lancer M. Brassard.

Quant aux attaques de M. Mulroney, qui accusait hier les péquistes de vouloir défendre le Sénat, «c'est de la pure démagogie qui n'augure rien de bon pour la prochaine campagne référendaire», dira M. Brassard. Il déifie qui que ce soit de trouver une seule citation où un souverainiste s'est porté à la défense d'une Chambre haute, jugée inutile.

Mulroney croit que le Québec ne perdrait pas grand-chose avec le Sénat triple-E

● Guy Charbonneau, percepteur de fonds du Parti conservateur;

● Michel Cogger, ancien co-président de l'organisation électorale des conservateurs;

● Paul David, fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal;

● John Lynch-Staunton, après une longue carrière en politique municipale à Montréal a été nommé au Sénat lors de la crise de la TPS en 1990;

● Jean-Marie Poitras, homme d'affaires nommé au Sénat en 1988;

● John Sylvain, homme d'affaires nommé au Sénat lors de la crise de la TPS en 1990;

● Normand Grimard, avocat conservateur nommé dans les mêmes circonstances que le précédent;

● Thérèse Lavoie-Roux, ex-ministre de la Santé du cabinet Bourassa, également nommée pour appuyer la Loi sur la TPS.

Les sénateurs libéraux du Québec sont:

● Pierre De Bané, ancien ministre du cabinet Trudeau qui a demandé une place au Sénat peu avant les élections qui devaient porter les conservateurs au pouvoir en novembre 1984;

Le droit inhérent des autochtones pourrait leur permettre de se séparer du Québec

Presse Canadienne
QUEBEC

■ Le vice-président du Grand conseil des Cris, Roméo Sagash, trouve intéressante une étude de l'Institut C.D. Howe qui prétend que les autochtones, en vertu de l'entente avec le Canada anglais, pourraient se séparer du Québec advenant l'accession de ce dernier à la souveraineté.

Il estime lui aussi que le droit

inhérent qui serait accordé aux peuples autochtones leur permettrait de se détacher d'un Québec souverain et d'amputer ainsi le Québec d'une partie importante de son territoire dans le nord.

Cette déclaration de M. Sagash, un des leaders autochtones, survient au lendemain de la position ferme adoptée par le premier ministre Bourassa: l'entente entre le Canada anglais et les autochtones sur le droit inhérent de ceux-ci à l'autodétermination ne saurait en aucun moment remettre

en question l'intégrité territoriale du Québec.

M. Bourassa a ajouté qu'il faudrait apporter certaines clarifications à cet accord conclu il y a une dizaine de jours à Toronto. Ce chapitre de l'entente des premiers ministres provinciaux, à l'exclusion du Québec, fait partie des sujets d'inquiétude de M. Bourassa sur l'accord de mardi dernier.

Le professeur de droit à l'Université de Montréal, Daniel Turp,

en vient à la conclusion dans cette étude que les membres des premières nations pourraient se séparer d'un Québec souverain afin de demeurer au sein du Canada ou opter pour leur indépendance propre.

«Nous ferions face à un problème territorial similaire à celui que poserait la séparation du Québec avec le Canada. Des limites territoriales devraient être déterminées pour des nations autochtones souveraines», a dit le professeur.

Pêches: la France dénonce l'intransigeance du Canada

Agence France-Presse

PARIS

■ Le ministre français des Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM-TOM), Louis le Penec, a dénoncé vendredi l'attitude «intransigeante» d'Ottawa lors des premières discussions entre le Canada et la France sur les quotas de pêche au large de Terre-Neuve, les 7 et 8 juillet.

Ces négociations, qui doivent reprendre les 27 et 28 juillet à Paris. Les discussions ont été ren-

dues nécessaires après le jugement d'un tribunal d'arbitrage, le 10 juin, qui a délimité les frontières maritimes des deux pays entre l'île de Terre-Neuve et l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Elles doivent permettre d'examiner l'état des stocks de poissons au sud de Terre-Neuve et de l'archipel et de fixer, pour application à partir d'octobre prochain, des quotas de pêche pour les Français et les Canadiens dans les nouvelles zones territoriales fixées par le tribunal.

CITADELLE LIQUIDE

1000\$ FAITES VITE!

IL N'EN RESTE PLUS QUE 438\$

PAYEZ 30 JOURS APRÈS LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION*

PISCINES!

4 MAGASINS SEULEMENT: LAVAL • LONGUEUIL • BLAINVILLE • DOLLARD-DES-ORMEAUX

25 À 40% DE RABAIS SUR LES PISCINES HORS-TERRE ÉQUIPÉES
DE TOUTES LES DIMENSIONS: 12', 15', 18', 21', 24', 27' ET OVALES
DES EXEMPLES!

| | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Piscine en résine de synthèse «Platinum I» Structure 9' | 15' Prix rég.: 2 279\$ | 18' Prix rég.: 2 546\$ | Piscine «Intégrale» Structure 7½" acier recouvert vinyle | 15' Prix rég.: 1 382\$ | 18' Prix rég.: 1 517\$ | Piscine «Astrale» Structure 8½" acier recouvert vinyle | 15' Prix rég.: 1 598\$ | 18' Prix rég.: 1 755\$ | Piscine en résine de synthèse «Platinum II» Structure 7½" | 15' Prix rég.: 2 007\$ | 18' Prix rég.: 2 222\$ |
| | 1595\$ | 1782\$ | | 1047\$ | 1138\$ | | 1119\$ | 1229\$ | | 1404\$ | 1555\$ |

JUSQU'À 20% DE RABAIS SUR LES PISCINES CREUSÉES EN RÉSINE DE SYNTHÈSE, ÉQUIPÉES

TAXES ET INSTALLATION INCLUSES!

| | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Piscine creusée 20' x 40', multiforme en B 412 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 14 352\$ | 11 481\$ | Piscine creusée 19' x 31' multiforme P 341 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 12 359\$ | 9 887\$ | Piscine creusée 22' x 36' Lazy L classic 377 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 13 645\$ | 12 054\$ | Piscine creusée 17' x 28' Rein Standard 311 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 11 713\$ | 9 370\$ |
| Piscine creusée 18' x 34' multiforme en C 361 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 13 062\$ | 11 519\$ | Piscine creusée 17' x 30' multiforme en S 333 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 12 189\$ | 10 734\$ | Piscine creusée 20' x 30' 352 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 12 821\$ | 11 319\$ | Piscine creusée 18' x 27' polygone standard 324 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 11 710\$ | 10 301\$ |
| Piscine creusée 14' x 28' multiforme en K 315 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 11 575\$ | 10 110\$ | Piscine creusée 18' x 31' Lazy L classic 325 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 12 125\$ | 10 693\$ | Piscine creusée 16' x 32' rectangulaire standard 352 pieds carrés de trottoir Prix rég.: 12 629\$ | 11 165\$ | | |

Chlore granulé «Citaclor»

Contenant 20 kg **5441\$**

50 À 75% SUR LES JOUETS, SOUFFLÉS, ACCESSOIRES DE BARBECUE ET LA VAISSELLE D'ÉTÉ DE RABAIS

30% DE RABAIS SUR TOUS LES COUSSINS ET PARASOLS Couleurs 1992

50% DE RABAIS SUR TOUS LES COUSSINS ET PARASOLS Couleurs discontinuées

LOTS DE COUSSINS COULEURS ET FORMATS VARIÉS **5\$.-10\$.-15\$**

20 À 50% DE RABAIS SUR LES ENSEMBLES PATIO ET DE NOMBREUX SPÉCIAUX SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

25 À 50% DE RABAIS SUR LES TOILES SOLAIRES, TOILES DE REMPLACEMENT, ACCESSOIRES DE PISCINES ET MURS DE REMPLACEMENT



LE LEADER DE LA PISCINE AU QUÉBEC
CITADELLE

LAVAL

3615, Autoroute 440 ouest 666, Place Trans-Canada

LONGUEUIL

775, boul. Labelle

BLAINVILLE

4698, boul. St-Jean

DOLLARD-DES-ORMEAUX

Nous installons les piscines hors-terre dans un délai de 5 jours. Détails en magasin. Les grossistes et détaillants sont admis.

*Après acceptation du crédit.
Jusqu'à épuisement des stocks.
Comptant ou cartes de crédit seulement.

Un toit «économique» pour le Stade olympique?

PIERRE GINGRAS

■ Pierre Jutras récidive: comme il l'avait fait il y a une dizaine d'années, il présente une solution de rechange pour le moins originale pour la toiture du stade.

On ajoute quelques câbles d'acier au filet existant pour former une «toile d'araignée». Les espaces sont ensuite comblés par des modules gonflables, indépendants les uns des autres. La tension de l'ensemble est maintenu grâce à une soufflerie. On recouvre le tout d'une toile d'usure et d'étanchéité. Comme on utilise le matériel en place, la nouvelle toiture peut, elle aussi, être levée à volonté, explique-t-il. L'hiver, au besoin, on pourrait chauffer l'air des modules pour faire fondre la neige sur la toiture.

Spécialiste en architecture textile, selon son expression, Pierre Jutras est le concepteur de la structure gonflable qui est actuellement utilisée au Festival du Jazz, rue de Maisonneuve, en face de la Place des Arts. Il détient aussi des brevets sur d'autres structures gonflables qui ont été mises à l'essai et servent toujours au Japon.

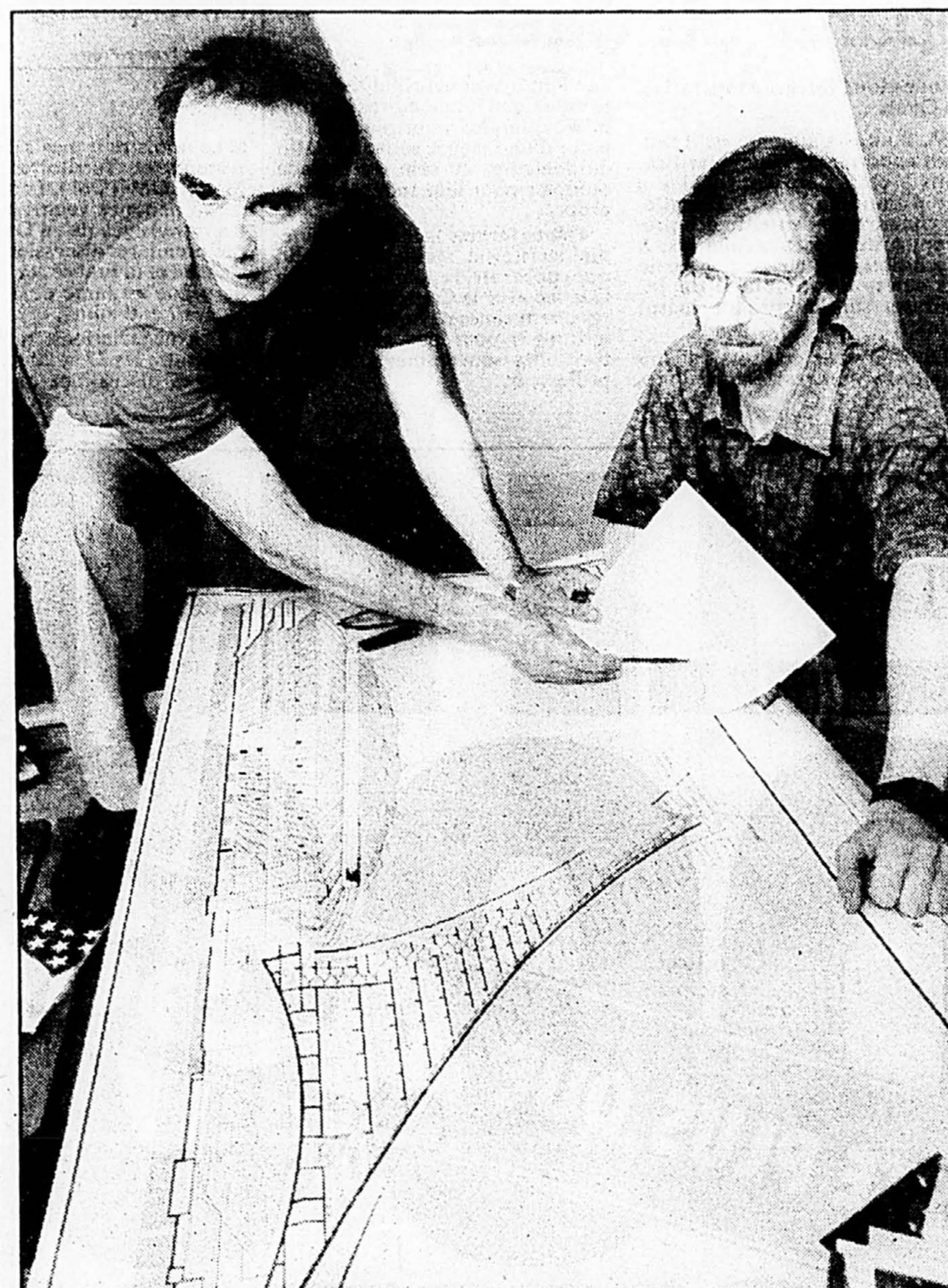
Il estime que sa proposition est très simple à appliquer en plus d'avoir le mérite d'être économique. «Le principe de base de ces membranes gonflables est connu et appliqué depuis un bon moment, dit-il. Notre projet a l'avantage d'utiliser tout l'appareillage qui est actuellement en usage, ce qui réduit d'autant les coûts des travaux ou de construction. La membrane coûterait tout au plus 3 millions et nous croyons que tout le projet pourrait être réalisé bien en deçà des estimations actuelles qui se chiffrent au minimum à 20 millions». Selon lui, le poids de la toile et l'ajout de câbles ne posent pas problèmes. De plus, le type de toile qui serait utilisée pourrait facilement être fabriquée au Québec. Elle aurait une vie utile de dix ou 20 ans, «comme les bâches de camions», dit-il.

M. Jutras explique par ailleurs que la toiture pourrait tout aussi bien être fixe si la RIO opte pour cette formule.

Mais pourquoi dévoiler son projet publiquement?

Parce qu'il tient à conserver la paternité du concept, répond-il. L'inventeur indique de plus que si sa proposition n'est pas retenue comme telle, elle pourrait avoir le mérite d'améliorer d'autres concepts de toiture qui sont présentement à l'étude dans les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs.

La Régie des installations olympiques a lancé récemment un appel d'offres afin de choisir les firmes spécialisées qui seront amenées dans les prochains mois à choisir un concept pour remplacer la toiture actuelle en kevlar. Cet appel d'offres arrive à expiration le 4 aout.



Pierre Jutras, à gauche, en compagnie de son associé Robert Charbonneau, explique son projet.

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

350 ANS

11 JUILLET
AU CALENDRIER
AUJOURD'HUI



EN COLLABORATION
AVEC

La Presse

MONTRÉAL

fête

Renseignements : (514) 872-7292

arts et spectacles

- Le premier collège de Montréal
Spectacle son et lumière
Collège de Montréal - (514) 933-7397

Nos héros oubliés

La danse du dragon

Concordia Concert Hall, Campus Loyola
(514) 932-1104 Jusqu'au 25 oct.

Si Montréal m'était dansée

Les Sortilèges présentent:
Dances montréalaises de 1889

jusqu'à nos jours
Parc Lafontaine, Théâtre de Verdure - 20h30

(514) 872-6211 Jusqu'au 12 juil.

Music-O-Travail

Parc de la Clémentine de la Rousselière - 20h00

(514) 498-3370

Place du 350*

Métro Berri-UQAM

La GROSSE VALISE présente
MONSIEUR DE POURCEAUGNAC

14h00

Les marionnettes de Claire & René présentent: LES CONTES DE PERREAU

15h30

LES PERS-CLAIRS DE ST-HYACINTHE et LES MAJORETTES DE COATICOOK

17h00

SPÉCIAL BILBO LE HOBBIT

Soirée des enfants « permission de veiller » avec CARMEN CHAMPAGNE et LE THÉÂTRE SANS FIL - 20h30
(514) 872-7292

LE GRAND JEU DE NUIT

À compter du 14 juillet, tous les soirs sauf les lundis, spectacle grandiose son et lumière sur la Place d'Armes.

Une fabuleuse réalisation du Théâtre Sans Fil.

Billets en vente dès maintenant au Réseau Admission : (514) 522-1245 et au Marché Bonsecours (514) 872-7292

animation

- Foire communautaire et commerciale de l'ancien temps
Parc Jeanne-Mance - 10h00 à 22h00 - (514) 844-6029

Semaine française

Île Notre-Dame, Vieux-Port, Complexe Desjardins et Place du 350 - (514) 872-7972 Jusqu'au 19 juil.

Regards sur l'art 3

Manoir MacDougall et ses environs 10h00 à 22h00

(514) 521-6055 Jusqu'au 17 juil.

Parcours historique

Pointe-aux-Trembles

Départ : Vieux-Moulin P.A.T. (514) 645-8035 Jusqu'au 12 oct.

Rassemblement des associations de familles du Québec

Collège Maisonneuve : les « Pilò », les « Saint-Pierre-Dessaint » (514) 938-2475

Reconstitution des bouquinistes de Paris

Sur les quais du Vieux-Port

(514) 521-6055 Jusqu'au 26 juil.

Visite à pied du Vieux-Montréal

Brochures disponibles au Marché Bonsecours

(514) 872-7292 Jusqu'au 12 oct.

Animation au Marché Bonsecours

350 rue Saint-Paul E.

(514) 872-7292

Hommage à Gilles Villeneuve

Île Notre-Dame, Palais de la Civilisation (514) 872-7972 Jusqu'au 12 oct.

expositions

- Évolution de la communauté noire anglophone de 1642 à nos jours
Black Studies Center - (514) 989-7373 Jusqu'au 15 oct.

Premier salon international de la sculpture extérieure de Montréal

Promenade du Vieux-Port et hangar 7 - (514) 842-4300 Jusqu'au 7 sept.

De l'autre côté de la montagne

Exposition sur l'histoire du développement de C.D.N.

Dans les rues du quartier (514) 488-5643 Jusqu'au 15 oct.

Dentelles anciennes et contemporaines

L'art dentelle en Belgique

Musée des Arts décoratifs de Montréal

(514) 259-2575 Jusqu'au 30 août

Expotec / Imax

Vieux-Port, jetée King Edward

(514) 498-IMAX Jusqu'au 10 oct.

Fortin, le peintre de Montréal

Musée Marc-Aurèle Fortin

(514) 845-6108 Jusqu'au 12 oct.

Histoire de jouets

Les aventures de Ludo - Vieux-Port (514) 523-2643 Jusqu'au 7 sept.

Images du futur

Montréal, ville du futur

Vieux-Port (514) 849-1612 Jusqu'au 20 sept.

Le génie du sculpteur dans l'œuvre de Michel-Ange

Musée des Beaux-Arts (pavillon Sud)

(514) 285-1600 Jusqu'au 9 sept.

Montréalets

Centre Strathearn

(514) 872-9808 Jusqu'au 31 juil.

Nouveaux territoires : 350 / 500 ans après

Diverses maisons de la culture (514) 982-6874 Jusqu'au 28 aout

Place aux Montréalais !

Centre d'histoire de Montréal

(514) 872-3207 Jusqu'au 1 nov.

Pointe-aux-Trembles en évolution

Terrain et Maison Wilson-Beaudry (514) 872-2643 Jusqu'au 7 sept.

Points de vue

Chalet de la montagne, Parc du Mont-Royal

(514) 844-4928 Jusqu'au 1 nov.

Rome, 1000 ans de civilisation

Palais de la civilisation (514) 872-4560 Jusqu'au 27 sept.

Rosemont, une histoire de quartier

College de Rosemont, carrefour étudiant

(514) 597-2581 Jusqu'au 9 aout

Transit 92

Vieux-Port, Navire Fort St-Louis (514) 527-9221 Jusqu'au 12 oct.

Tur Malka : deux siècles d'histoire juive à Montréal

Bibliothèque Atwater

(514) 931-7531 Jusqu'au 31 oct.

Marché Bonsecours

350, rue St-Paul Est

Montréal, une histoire à suivre

« Ainsi va la ville » : une exposition exceptionnelle, l'histoire comme vous ne l'avez jamais vue.

Racines du futur, l'avenir

des communications à Montréal : une présentation de Bell Canada, Northern Telecom, Recherches Bell Northern et Bell Cellulaire

A mille lieux : des installations-videos.

Kahnswetha : une introduction à la culture amérindienne.

• Omnicité : vidéo interactif

Exposition temporaire :

• Les marchés publics à travers les âges de Montréal - 1642-1992

(514) 872-7292

Tous les jours, de 10h à 20h

... ET BIEN D'AUTRES ENCORE ! RENSEIGNEMENTS : (514) 872-7292

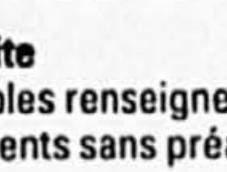
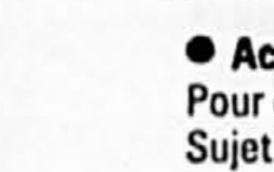
à ne pas manquer

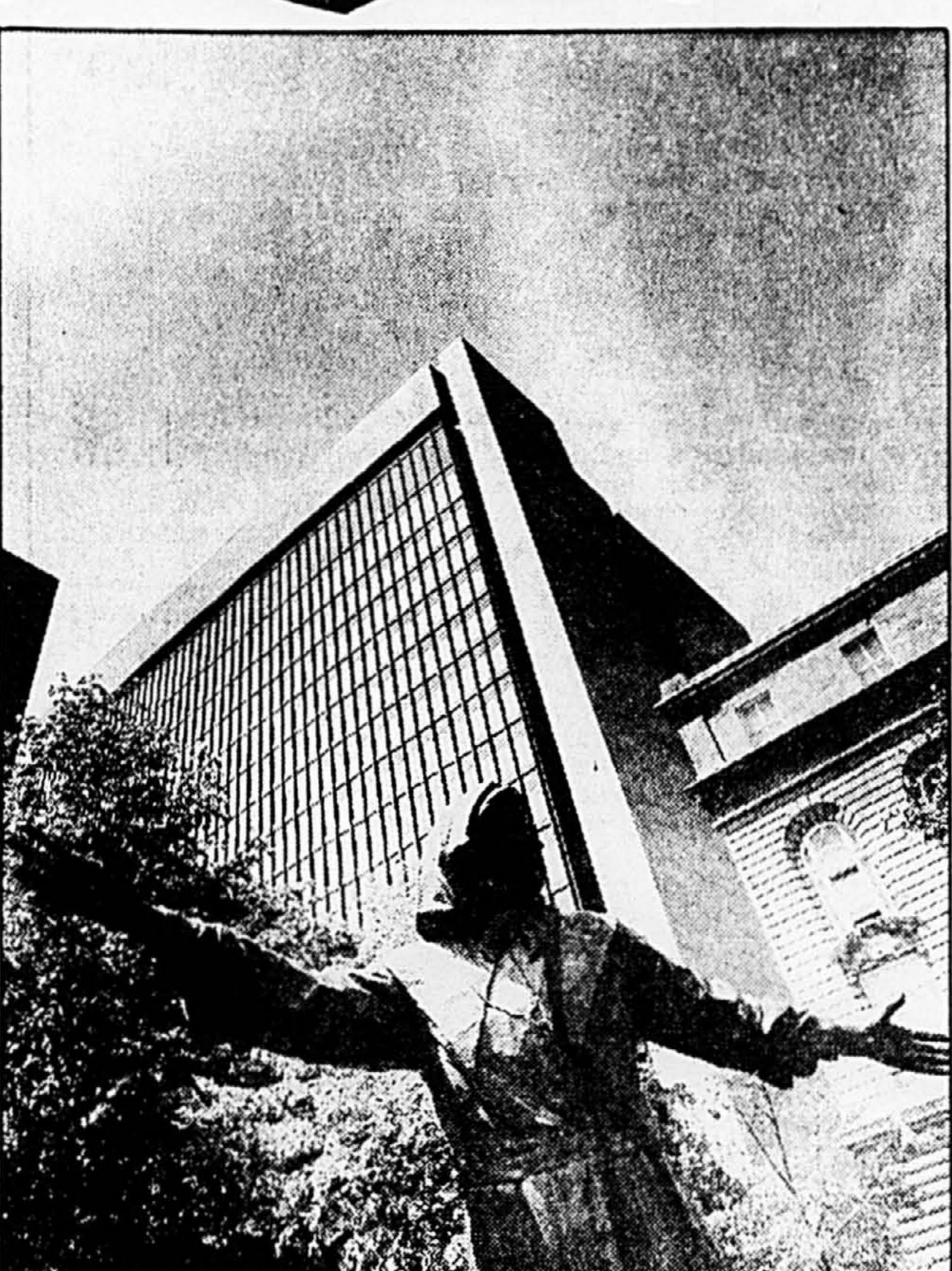
Festival International de Jazz de Montréal - Édition spéciale 350* Concert Montréal : spectacle de clôture avec Oliver Jones, entouré pour l'occasion du Vic Vogel Big Band et du Montreal Jubilation Gospel Choir ainsi que de quelques invités surprise ! Place des Arts, salle Wilfrid Pelletier (514) 871-1881

Activité gratuite

Pour de plus amples renseignements, consultez le calendrier officiel.

LES GRANDS PARTENAIRES





Une sainte femme



Cette dame de bronze qui tend la main aux enfants qui veulent bien s'en approcher, à proximité de l'allée des huissiers du palais de justice rappelle le souvenir d'une sainte femme canonisée en 1982 par Jean-Paul II. Il s'agit bien sûr de Marguerite Bourgeoys, une Troyenne qui débarqua à Montréal à 33 ans en 1653 pour assurer l'éducation des premiers enfants de Ville-Marie. Marguerite Bourgeoys a ouvert la première école en 1653, puis fonda la Congrégation de Notre-Dame. Notre collègue Bernard Brault l'a photographiée comme si elle volait vers le sommet des hauts édifices qui l'entourent. Le monument est une œuvre de Jules LaSalle.

La famille Sevestre

Peut-être Montréal se raconte beaucoup cette année, je voudrais vous faire faire un tour parmi vos ancêtres Sevestre, par lignée féminine, lesquels sont très nombreux à Montréal.

Charles Sevestre fut un des premiers pionniers de la Nouvelle-France. Il occupa parmi d'autres postes celui de commis général pour la Compagnie des Cent-Associés à Québec, où il vivait vers 1633 avec sa femme Marie Pichon et deux de ses enfants. Charles avait été reçu imprimeur-libraire à l'Université de Paris le 19 mai 1633. Cette famille était imprimeur-libraire de père en fils. Au Canada, Charles eut plusieurs enfants. Aucun de ses garçons ne lui survécut pour garder son patronyme en Nouvelle-France.

Par ailleurs, quatre de ses filles épousèrent des Canadiens, et des milliers de Montréalais, de Québécois, de Canadiens et de Franco-Américains sont des descendants en ligne directe de cette famille dont les sources remontent à environ 1543.

Marie-Denys Sevestre épousa en premières noces Anthoine Martin Montpellier en 1646. Une de ses filles, Marie-Thérèse, épousa un Montréalais de «la Grande Recrue» de 1653, Mathurin Langevin-Lacroix. Cette même Marie-Denys épousa en deuxième noces Philippe Nepveu qui laissa aussi beaucoup de descendants à Montréal et à Lanoir.



LES MONTRÉALAINS SE RACONTENT

Un des fils de Mathurin Langevin-Lacroix, Antoine, épousa à Montréal Marie-Louise Cousineau, le 20 novembre 1712 et un de leurs fils, Antoine II, épousa à Saint-Laurent, Marie-Louise de Voyer le 8 novembre 1745. Il y eut Antoine III Langevin-Lacroix (leur fils) qui épousa à Sainte-Genèviève, le 17 janvier 1774, Marie-Thérèse Paiement (Payout).

Un des fils d'Antoine III et de Marie-Thérèse Paiement, Jean-Baptiste, épousa à Oka, le 23 octobre 1809, Marie-Anne Quemeneur et un de leurs fils, Pierre, épousa à Montréal, le 2 juin 1835, Marie-Louise Berger-Rougeau. Ceux-ci eurent un fils, Charles, qui épousa à Montréal le 15 mai 1872 Flavie Tessier-Lavigne, descendante directe de Urbain Tessier-Lavigne. Un des frères de Flavie fut Ernest Tessier-Lavigne, le grand musicien tant aimé des Montréalais à l'époque du parc Sohmer.

Cela veut dire que des milliers de Martin-Montpellier, Nepveu, Langevin-Lacroix, Cousineau, Voyer, Paiement, Quemeneur, Berger-Rougeau, Tessier-Lavigne et plusieurs autres sont des descendants par lignée féminine de cette famille Sevestre. Charles Sevestre, le pionnier, imprima une des éditions des *Essais*, de Montaigne, et un de ses cousins, Louis Sevestre, imprima l'édition de 1632 des voyages de Champlain.

Si plusieurs se reconnaissent (et il y en a beaucoup d'autres) parmi les antécédents de cette famille, ils seront fiers de leurs ancêtres.

Marielle LAROCHE-MONTPE-TIT, Laval.

MONTRÉAL

EN ! EN ! EN !

Michel Desrochers n'oubliera jamais le jour où il a présenté les Beatles au Forum

LUCIE CÔTÉ
collaboration spéciale

En 1964, le débarquement des Beatles en Amérique marque le début de l'invasion du rock britannique. Le passage à Montréal du célèbre groupe rock montre bien que le Québec commence enfin à se libérer un peu.

Les Beatles sont les vedettes des deux premiers shows rock du Forum. Quelques années auparavant, on avait jugé plus prudent d'épargner à la jeunesse québécoise les troubulants débâchés lascifs d'Elvis Presley.

Lorsque les billets, au coût de 3,50\$ (!) sont mis en vente, en mai, quatre mois avant les fameux spectacles, des centaines d'adolescents passent la nuit aux portes du Forum — une tradition toujours en vigueur aujourd'hui — pour être sûrs d'avoir de bonnes places.

Le lendemain, *La Presse* évoque «les jeunes admiratrices pâmées», surtout anglophones, et une atmosphère d'hystérie collective, comme lorsqu'il est question des Beatles. Le quotidien rapporte aussi que ces jeunes, qui manquent l'école ce jour-là, auraient bravé les menaces d'expulsion de leurs directrices d'école pour se procurer un billet.

Le début de juin, les employés de *La Presse* entament une grève qui ne se terminera qu'en janvier 1965. Il n'y a donc pas d'archives pour immortaliser ce moment historique que fut la présence en solo montréalais des quatre jeunes hommes anglais.

Les souvenirs de Michel Desrochers

Mais Michel Desrochers, alors tout jeune animateur de radio, était sur place et se souvient parfaitement de ce 8 septembre 1964...

«C'a été un des beaux moments de ma carrière et de mon existence, assure Michel Desrochers, fervent admirateur des Beatles, qui parle toujours de ce jour, 28 ans plus tard, au présent. Il souligne aussi une chose curieuse. Dans le livre consacré à l'histoire des Beatles, lorsqu'il est question de leur première visite en Amérique du Nord, rien, encore une fois, n'est mentionné en date du 8 septembre 1964...

«En 1964, j'ai 19 ans, je suis animateur de l'émission d'après-midi de CJMS qui diffuse de la musique pour les jeunes et je suis choisi comme présentateur francophone des spectacles des Beatles, explique Michel Desrochers.

«Deux spectacles sont prévus, l'un à 16 h, l'autre à 20 h, qui ne



Michel Desrochers, alors dans la fleur de l'âge, serre la main de Paul McCartney, une de ses idoles parmi les Beatles, «qui est à droite sur la photo», précise l'ami Desrochers.

dureront environ que 40 minutes. On s'attendait à voir le Forum rempli, mais il ne l'était pas.

«J'ai eu la chance de rencontrer les Beatles avant les spectacles, jubile encore Michel Desrochers. Il est 15 h, je ne suis pas supposé être là, mais je me tiens près de la grande porte du Forum qui donne sur ce qui est aujourd'hui le boulevard de Maisonneuve.

«Tout à coup, je vois arriver une longue limousine noire aux vitres teintées. Je me dis, c'est officiel que c'est eux, même si je ne vois rien à cause des vitres teintées.

«Je suis alors tout content de les avoir vus... sans les voir, et je marche dans le couloir, quand on me tape sur l'épaule. C'est Paul McCartney! (qui a alors, lui, seulement 22 ans). Il m'a salué. Les autres étaient là aussi, mais leurs gorilles sont arrivés pour les conduire au vestiaire.

«Vient le moment de présenter le groupe, poursuit Michel Desrochers. L'autre animateur et moi, on n'a même pas à dire «Voici les Beatles», c'est déjà la folie.

Il descend parmi la foule

«Je suis allé tout de suite dans la salle pour assister au spectacle. C'était un phénomène, c'était ahurissant, une atmosphère à donner des frissons, raconte Michel Desrochers, revivant ce moment. Il y avait des cris d'hystérie, on n'entendait rien. Ce qui était important, c'était de les voir en personne, de les voir bouger et chanter.

«Ils donnent le premier spectacle, c'est extraordinaire, même s'ils ne parlent pas beaucoup aux spectateurs. Ils retournent à leur loge, puis c'est la conférence de presse à 18 h, qui durera une demi-heure.

«J'y assiste, assis à la même table à jupon de papier que les Beatles. Tout le gratin artistique est

là. Je me souviens de Janette Bertrand qui disait aux Beatles que ses enfants les aimaient.

«J'ai réussi à avoir des photos avec chacun et l'autographe des quatre membres du groupe, même si Ringo Starr, m'avait d'abord répondu «Ask my manager», se souvient l'animateur de radio, qu'une telle attitude avait déçu.

Le deuxième spectacle déclencha les mêmes réactions et sera tout aussi magique que le premier, souligne Michel Desrochers, qui n'aura même pas été vraiment payé pour son travail.

«Le cachet était de 50\$, mais il fallait faire partie de la American Guild of Variety Artists pour l'obtenir. J'avais prétendu avoir une carte de membre chez moi, rigole-t-il, mais c'a n'a pas marché. J'ai donc dû devenir membre, et ça coûtait... 50\$!»

C'est arrivé un 11 juillet...

■ 1835 — Ouverture officielle de la Banque du Peuple. 1934 — Jeanne Mercier, épouse d'Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts, et fille du poète Louis Fréchette, procéde à l'inauguration du pont Honoré-Mercier reliant LaSalle à Caughnawaga (on dit aujourd'hui Kahnawake). Construit en deux ans à peine par des entreprises reputées comme Janin et Cie, Dominion Bridge Co. Ltd, The Foundation Company et Faubert & Baillargeon, le pont fut livré avec dix mois d'avance puisque son inauguration était prévue pour le 1er mai 1935. Ce pont commémore la mémoire d'Honoré Mercier père qui fut premier ministre du Québec de 1887 à 1891 et fut, comme son fils l'a rappelé dans son allocution, celui qui inaugura 50 ans plus tôt «la construction de ponts en fer». En rappelant que les usagers devraient verser 50 cents pour franchir le pont, M. Mercier ajouta: «Il n'est que juste et de simple bon sens que ceux-là qui bénéficient d'un service d'utilité publique doivent en payer les frais. Il n'est pas juste d'imposer au peuple de payer le coût de construction et d'administration d'un pont.» Il a été impossible de savoir quand le péage a été aboli sur ce pont. Peut-être qu'un des lecteurs de cette page pourra éclairer notre lanterne à cet égard...



ÉPHÉMÉRIDES MONTRÉALAISES

Cette photo montre Mme Honoré Mercier au moment où elle s'apprête à couper le ruban en compagnie de J. A. Trudeau, un membre de la Corporation du pont du lac Saint-Louis (cette société avait le mandat d'administrer le pont). Près de ce dernier se tient Mgr Alphonse-Emmanuel Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, qui devait bénir immédiatement après. Les connaisseurs reconnaîtront parmi la foule le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, le ministre Mercier, son collègue C.J. Arcand, ministre du Travail, Raoul-O. Groth, président de la Corporation, et le chanoine Adelard Harbour, curé de la cathédrale.

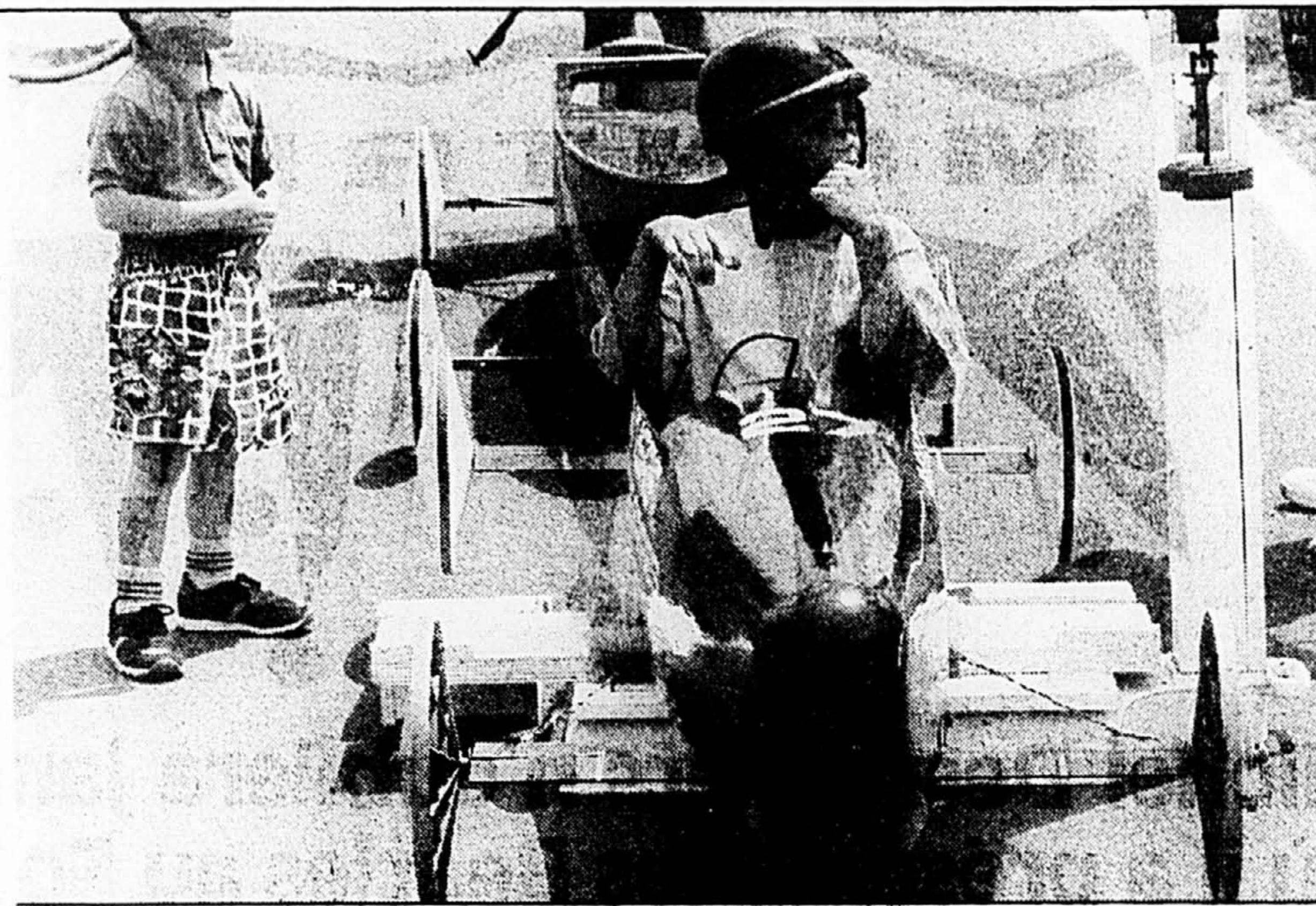
PHOTOTHÉQUE La Presse



C'est parti !

Ces enfants se préparent pour la qualification au Championnat provincial qui se tient au bout du circuit Gilles Villeneuve de l'île Notre-Dame. C'est du sérieux. Ces voitures fabriquées de bois et de fibre de verre par les jeunes concurrents eux-mêmes, aidés de leur père bien sûr, doivent parcourir une distance de 1000 pieds entre 20 et 40 secondes. Tout est dans l'art de l'alignement du « bolide ». L'habileté du conducteur et le balancement des poids à l'arrière. Les concurrents doivent passer à la pesée avant de prendre le départ comme Stéphane Lauzon, à gauche, avec son « Hirondelle » et François Lamarre et sa « Boule de feu ».

PHOTO BOB SKINNER, La Presse

**Lancement d'un projet de maison d'hébergement pour personnes en phase terminale à Valleyfield**

Des citoyens de la région de Valleyfield veulent ouvrir une maison d'hébergement pour des personnes en phase terminale. Un groupement d'agents d'immeuble, l'Association régionale des caisses populaires et le club Kiwanis sont impliqués dans la démarche.

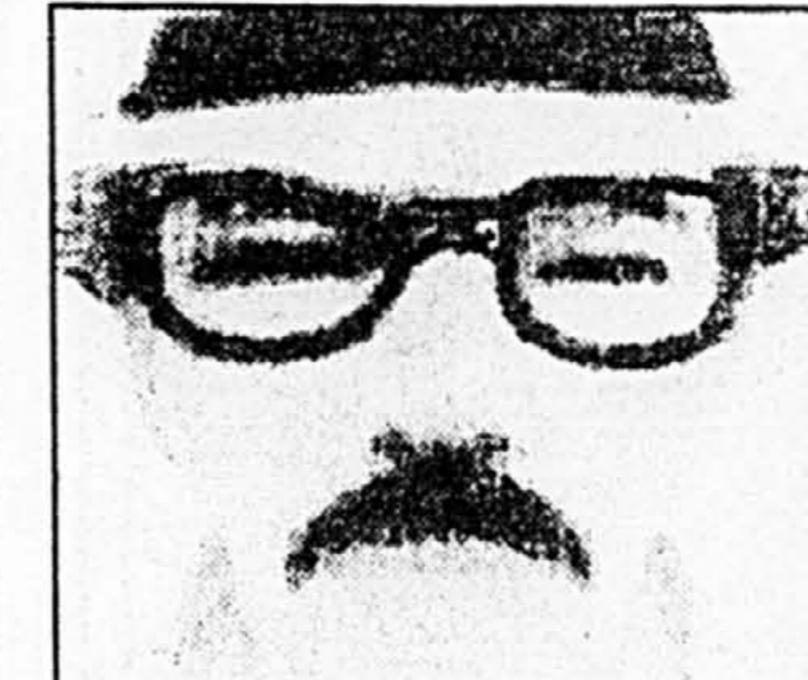
Une corporation sans but lucratif et une fondation ont déjà été mises sur pied. On vient de présenter une option d'achat sur une propriété située à Grande-Île près de Valleyfield. La résidence appartient à une dame dont le mari est mort du cancer dans cette maison, il y a quelques années.

Trois femmes, Judith Larin, psychothérapeute, Anne-Marie Primeau, infirmière et Diane Saint-Amour, secrétaire médicale en santé mentale, sont à l'origine

du projet sur lequel elles travaillent depuis quatre ans.

La maison que l'on veut appeler Le centre Terre d'émeraude, devra se financer grâce aux dons privés. Plusieurs agents d'immeuble ont lancé l'idée de vendre symboliquement des briques, 100 \$ chacune, à des citoyens, pour recueillir des fonds. On évalue le projet à plus de 800 000 \$.

Le projet est d'accueillir huit malades en phase terminale pour leur permettre de mourir dans les meilleures conditions, entourés d'un personnel chaleureux et disponible. Il existe très peu de ressources de ce type au Québec, si ce n'est la Maison Michel Sarrasin à Québec, Victor Gadebois à Beloeil et les unités de soins palliatifs des hôpitaux Notre-Dame et Royal Victoria.

**Recherchés**

Les enquêteurs de la section des homicides de la police de la CUM recherchent un individu soupçonné d'être responsable du décès tragique du bijoutier Benmougui Salomon, assassiné à son commerce de la rue Guy, samedi dernier, lors d'un vol qualifié.

Le suspect recherché est de race blanche et est âgé de 35 à 40 ans. Il mesure 1,73 mètre (environ cinq pieds et huit pouces) et pèse 68 kilos (150 livres). Il a les cheveux foncés et porte une moustache.

La police a pu reconstituer par informatique le portrait-robot du suspect. Toute personne pouvant fournir des informations sur cet individu est priée de communiquer avec les enquêteurs de la section des homicides en composant le numéro 280-2045, ou à la section de l'officier de service, au 280-2777.

Récompense
Les enquêteurs de la section des voies qualifiées de la police de la CUM recherchent aussi un individu soupçonné d'avoir commis un hold-up survenu le 18 juin dernier dans une succursale bancaire sis au 2401, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Le suspect de race blanche est âgé de 35 à 40 ans et il parle le français. Il mesure 1,78 mètre et pèse environ 75 kilos. Il a les cheveux noirs.

L'Association des banquiers canadiens offre une récompense de 1000 \$ à la première personne qui fournira des informations menant à l'arrestation, l'inculpation et la condamnation de l'individu.



Prenez la « Pause vacances » de l'Hôtel des Gouverneurs !

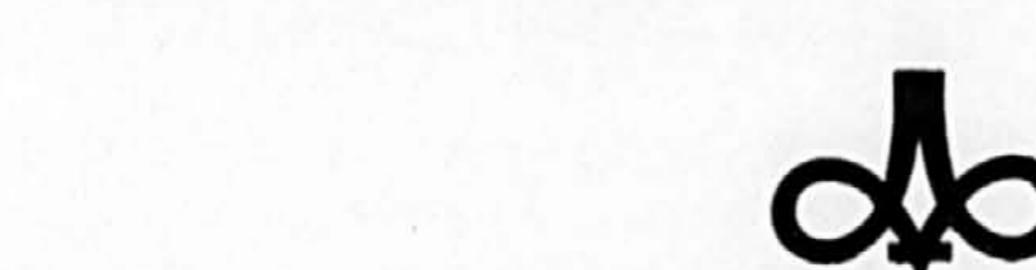
A partir de
59\$

Du 15 mai au 7 septembre 1992, l'Hôtel des Gouverneurs vous invite à profiter de la belle saison au maximum en faisant la « Pause vacances » dans l'un de nos douze hôtels à travers le Québec. Des tarifs réduits, des conditions exceptionnelles et tout l'été devant vous pour prendre la « Pause vacances », que demander de plus? Faites vos réservations dès aujourd'hui car le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité. Composez, sans frais, le 1 800 463-2820 et... bon été!

Tarifs « Pause vacances »* :

Radisson Gouverneurs Montréal : 99 \$
Radisson Gouverneurs Québec : 99 \$
Place Dupuis (Montréal) : 89 \$ • île Charron (Longueuil) : 75 \$
Laval : 59 \$ • Sainte-Foy : 89 \$ • Trois-Rivières : 59 \$
Chicoutimi : 62 \$ • Sherbrooke : 59 \$ • Rimouski : 62 \$
Sept-Îles : 62 \$ • Matane : 59 \$

* Occupation simple ou double, sans frais supplémentaires pour les enfants de 18 ans ou moins partageant la chambre de leurs parents. Des réservations sont nécessaires puisque le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité et sujet à la disponibilité de l'hôtel.
+ 59 \$ du 1er juillet au 7 septembre, 75 \$ du 15 mai au 30 juin 1992.



**HÔTEL
DES GOUVERNEURS**

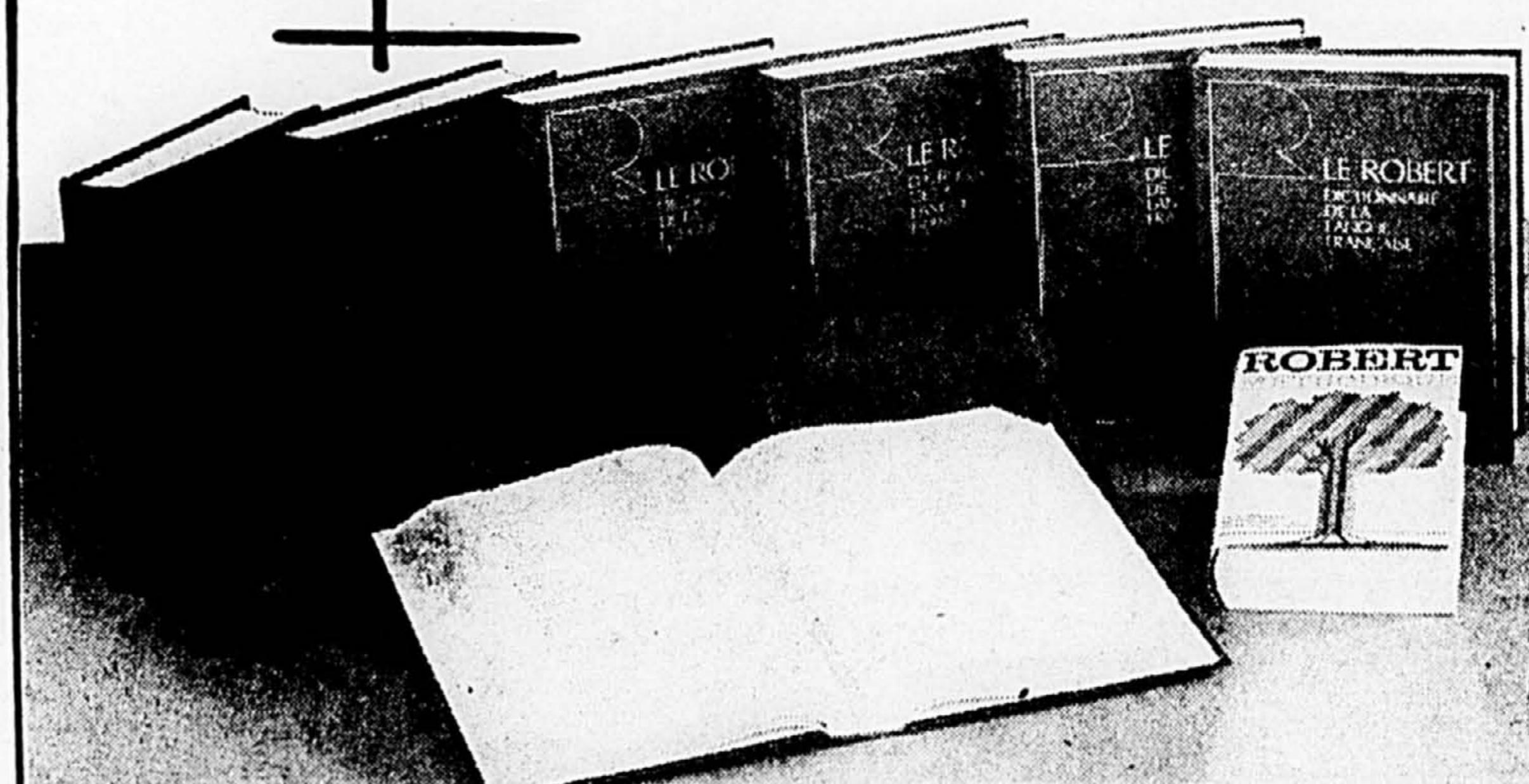
Économisez jusqu'à 70\$ par année en installant une pomme de douche à débit réduit.



AMATEURS DE MOTS CROISÉS

La Presse et RIDICOROBERT

vous présentent



DEMAIN À GAGNER

LE PREMIER PRIX UN « GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE »

99 autres gagnants méritent un dictionnaire ROBERT MÉTHODIQUE de la langue française.

Ces 100 chanceux recevront également le fameux t-shirt « J'ai réussi ».

Les dameuses : pictogramme amovible et deuxième klaxon...

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le président de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) a suggéré, hier, qu'un pictogramme amovible soit placé dans une piste quand une dameuse se circule et que ce type de véhicule soit muni d'un deuxième klaxon intermittent.

Serge Couture témoignait devant le coroner Anne-Marie David, au Palais de justice de Granby, qui enquête sur les circonstances entourant la mort de Cindy Reeves. L'adolescente de 16 ans, une excellente skieuse, a succombé à ses blessures quelques heures après être entrée, le 6 mars dernier, en collision avec une dameuse dans la piste Cowansville de la station touristique Bromont.

À l'ouverture de cette enquête, le 4 juin, il a été expliqué que deux pictogrammes avaient été installés de façon permanente en haut de la piste Cowansville. Et se

Elle pense aussi que les propriétaires devraient mettre de l'avant un vaste programme d'éducation concernant la sécurité auprès de leurs employés et chez les skieurs. Mme Connell pense aussi (elle partage sur ce point l'opinion de M. Couture) que les règlements de la Régie sont trop complexes. «Ils doivent, poursuit-elle, être plus clairs et précis.» Pour ce qui est des vérifications sur les pentes, elles devraient être faites par des personnes neutres, comme les membres de la Patrouille canadienne de ski ou de l'Ambulance Saint-Jean.

Me David aimerait bien remettre son rapport avant la fin du mois.



Cindy Reeves qui a perdu la vie dans un accident de ski.

Un témoin expert (appelé à la barre par l'avocat de la famille), cette méthode n'est pas à conséiller car elle porte à confusion.

Dans sa déposition à titre de témoin expert (appelé à la barre par le procureur de la station Bromont et de l'ASSQ) M. Couture a mentionné qu'il aurait lui aussi été perplexe s'il avait vu deux pictogrammes installés de façon permanente.

Dans son projet de réglementation, la Régie de la sécurité dans les sports du Québec recommandait que justement un pictogramme soit posé de façon temporaire pour indiquer qu'une chenille se trouvait dans une piste.

À la suite de revendications de propriétaires de stations et de l'ASSQ, la Régie a révisé sa position. Les protestataires disaient : «L'installation du pictogramme signifiant présence de machinerie au début de la piste est une contrainte irréaliste puisque des véhicules motorisés circulent en permanence sur les pistes des stations. Le pictogramme serait donc installé en permanence.»

Un premier accident

M. Couture qui œuvre dans l'industrie du ski alpin depuis 1969 a souligné, tout en déplorant ce tragique accident, que c'était la première fois qu'il avait connaissance qu'un skieur perdait la vie dans de telles circonstances. «Depuis les 10 dernières saisons, il s'est fait pas moins de 700 millions de descentes au Québec sans qu'il y ait d'accident mortel de cette façon», a-t-il ajouté.

Il croit cependant qu'il est urgent que la Régie et les propriétaires de stations de ski s'assoint ensemble pour établir réellement des mesures de sécurité.

Il est d'avis qu'il faut d'abord doter les dameuses d'un deuxième klaxon qui serait placé en avant du véhicule et qui produirait un bruit plus strident que celui placé actuellement en arrière. «J'en ai fait l'expérience la saison dernière à ma station», a-t-il souligné.

Il est persuadé que Cindy Reeves est entrée dans la dameuse parce qu'elle n'a pas entendu le klaxon de l'appareil qui travaillait en bas de la partie abrupte de la Cowansville.

En matinée, l'avocat de la Régie, Me Sylvain Gaudry, a suggéré au coroner Davis que dans l'avenir quand une dameuse sera au travail que la piste soit fermée par segment.

L'enquête du coroner s'est terminée en début de soirée par les augmentes des avocats Claude-Henri Grignon, qui agit pour le compte de la station Bromont et l'ASSQ, et Katherine Connell, qui représente la famille.

Me Grignon s'est prononcé en faveur des suggestions de M. Couture, tout en expliquant que la Régie et les propriétaires devaient se regrouper au sein d'une table de concertation afin de mettre sur papier des règlements précis qui protégeront les skieurs, tout en ne nuisant pas à l'industrie. Comme le président de l'ASSD, il croit qu'il serait néfaste de fermer complètement les pistes quand une dameuse est à l'oeuvre.

Quant à Me Connell, il a rappelé que la preuve avait clairement démontré que Cindy n'avait jamais vu la dameuse en se lançant dans la partie abrupte de la Cowansville et que l'appareil n'aurait jamais dû être à cet endroit.

POUR Y VOIR CLAIR

Préparez-vous pour les Olympiques et faites comme les professionnels... choisissez SONY, le médailleur d'or des téléviseurs.

SONY

• Son Stéréo
• Télécommande
• 28" <>Trinitron>>

899 \$



audio centre

8080, boul. Taschereau Ouest, Brossard 466-1999
5252, rue Sherbrooke Ouest, Montréal 482-6383
1970, boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

JUSQU'À
60%
de RABAIS

LINEN CHEST VENTE de BLANC

Notre PLUS GRANDE VENTE DE L'ANNÉE

RABAIS
DANS TOUS
LES
RAYONS

SALLE DE BAIN



MARTEX
«LUXOR PIMA»

Rég. Vente
Bain 2195 \$ 995 \$
Mains 1095 \$ 550 \$
50% de rabais! Débarbouillette 595 \$ 350 \$



STEVEN'S
DESCENTES DE BAIN
EPARGNEZ

60%
Rég. 20 \$ SOLDE 795 \$

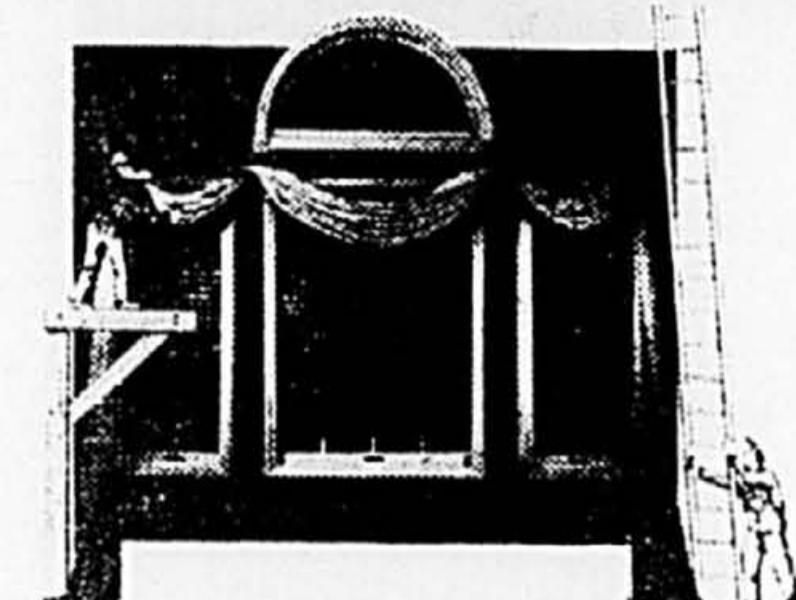


Dundee®
Robe de chambre
pleine longueur
(légère imperfection)

Si parfait 125 \$

Vente 2995 \$

PARURES DE FENÊTRES



Nos prix sont les plus bas!

Faites-en la comparaison

Epargnez jusqu'à 50%



LEVOLOR®

draco HunterDouglas ALTEX

PLUS

PAS DE TAXES

NOUS PAYONS LA
7% TPS ET 8% TVQ
SUR TISSUS DE
TENTURES ET TOUS
LES STORES

SERVICE D'ACHAT À DOMICILE
GRATUIT 341-7810



ENS. COMPLET POUR LIT
(INCL. ENSEMBLE DE DRAPS GRATUIT)

Ens. comprend:

- 1 douilette
- 1 ou 2 oreiller(s)*
- 1 volant
- 1 ou 2 taies d'oreiller(s)*

Jumeau 6995 \$
Double 9995 \$
Queen* 12995 \$

PLUS
ENSEMBLE
DE DRAP
GRATUIT

DOUILLETTES RÉVERSIBLES

TOUTES LES GRANDEURS

JUMEAU. DOUBLE, QUEEN

2995 \$

DOUILLETTES POUR BÉBÉS

ÉPARGNEZ 50%

LIT :



ENSEMBLES DE DRAPS
«SUPER PERCALE»

200 fils au pouce carré. Nulle part ailleurs vous ne trouverez meilleure qualité à plus bas prix.
Jumeau 1995 \$ Queen 3995 \$
Double 2995 \$ King 4995 \$

50% de rabais sur tout!

PLUS ENSEMBLE DE DRAP GRATUIT

50% de rabais sur tout!



Une Morgan 1967 4/4 1600 Roadster appartenant à Roger Katch.

PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse



Quelques moins anciennes dont, à gauche sur la photo, la camionnette qui a servi à la série télévisée «Les filles de Caleb».

Addi
MILANO

Des élégantes d'une époque révolue au rendez-vous

GEORGES LAMON

Il fallait les voir trôner dans leur plus bel appareil, toutes pimpantes et rutilantes, fierté de leur propriétaire et objet de curiosité des visiteurs de l'île Notre-Dame.

Elles seront ainsi entre 500 et 700 voitures de toutes les époques à participer au concours d'élegance de voitures anciennes et classiques à l'île Notre-Dame. Une autre exposition permanente d'une quarantaine de «belles d'épo-

ques» se tient simultanément au garage du Grand Prix, près de la plage de l'île Notre-Dame.

C'est le premier concours d'une telle envergure à se tenir au Québec et à l'île Notre-Dame où l'on attend des collectionneurs amateurs non seulement du Québec mais de l'Ontario et des États-Unis. Les mordus de la voiture ancienne auront donc de quoi satisfaire amplement leur curiosité.

Philippe Clément, de Beloeil n'en finissait plus de minoucher sa Ford 1919 T Runabout atten-

dant dans les jardins floraux (plaine des jeux) de l'île Notre-Dame, juste à côté du Palais de la civilisation. Un des rares exemplaires à un siège encore en bon état de marche. D'ailleurs, pour convaincre les curieux, il en parlait à son aise et s'exécutait fièrement en lançant le moteur qui ronronnait «comme un moine». Aucun doute, la vieille a encore du cœur au ventre. Et avec la grande majorité des pièces d'origine.

«Je l'ai depuis 25 ans. J'en ai re-

fusé 35 000 \$, avouait-il le plus simplement du monde. Je ne la garde pas pour la vendre mais pour le plaisir de l'avoir, la fierté de la posséder et de pouvoir me promener dedans, ajoutait-il à un couple de jeunes flâneurs intéressés. Je la garde aussi pour ma fille qui tient à se marier avec.»

Des données

Même d'autres collectionneurs amateurs intrigués s'informaient des données techniques de cette voiture décapotable toute de noir habillée et capable de rouler à 30 kmheure. Que de chemin parcouru en 73 ans par l'industrie automobile!

Un peu plus loin Roger Katch, un Montréalais vivant au centre-ville montre sa Morgan sport 1967,4/4 1600 Roadster, parée de chrome, de cuir et de bois.

Ce constructeur britannique, de père en fils et qui date de 1909,

existe encore sur le marché et n'en fabrique que 500 par année avec une liste d'attente de huit ans. Comme le faisait remarquer Roger Katch, c'est le seul fabricant de voitures inscrit au livre des Records Guiness. Depuis 1936, il construit toujours le même modèle.

Entièrement faite à la main, la voiture est dotée d'un châssis en bois de frêne. Neuve, elle valait 45 000 \$ en 1967.

En 1962, c'est un modèle du même genre qui a remporté les 24 heures du Mans, en France.

«Elle a été refaite de A à Z il y a trois ans, explique son propriétaire, qui la bichonne comme un enfant. Elle roule comme une horloge. C'est plutôt un jouet qu'une voiture de promenade qui est conservée dans une garde-robe chauffée.» Évidemment, elle ne sort jamais l'hiver.



Philippe Clément, de Beloeil, est particulièrement fier d'expliquer à ces jeunes curieux, les caractéristiques de sa Ford 1919 qui a conservé la très grande majorité de ses composantes originales.

LA PRESSE VOUS PROPOSE
CE QU'ELLE FAIT

JEUDI
 alimentation consommation

UN ARTICLE DE
 LA
 KATIA
 GAGNON

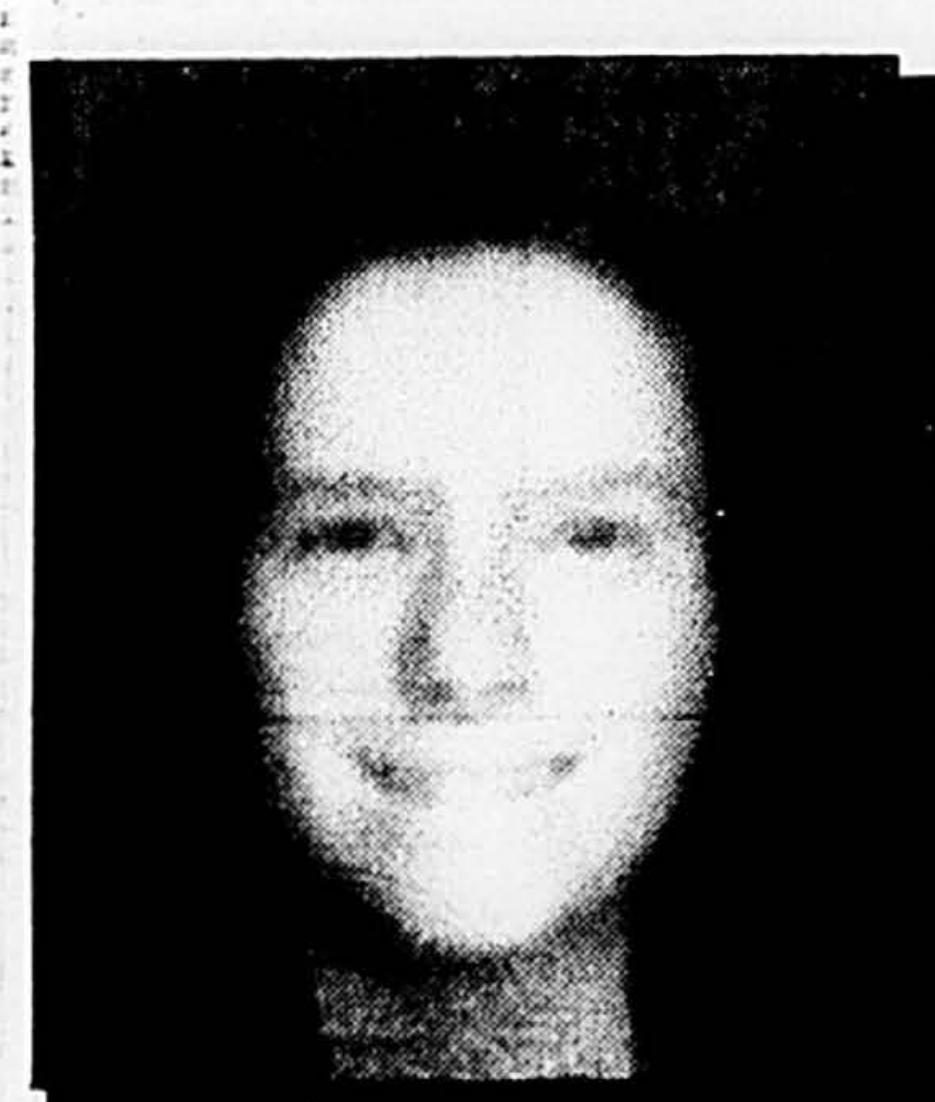
METRE LA MAIN À LA PÂTE...
 (FAIRE SES PÂTES PEUT ÊTRE AMUSANT... ET ÉCONOMIQUE)

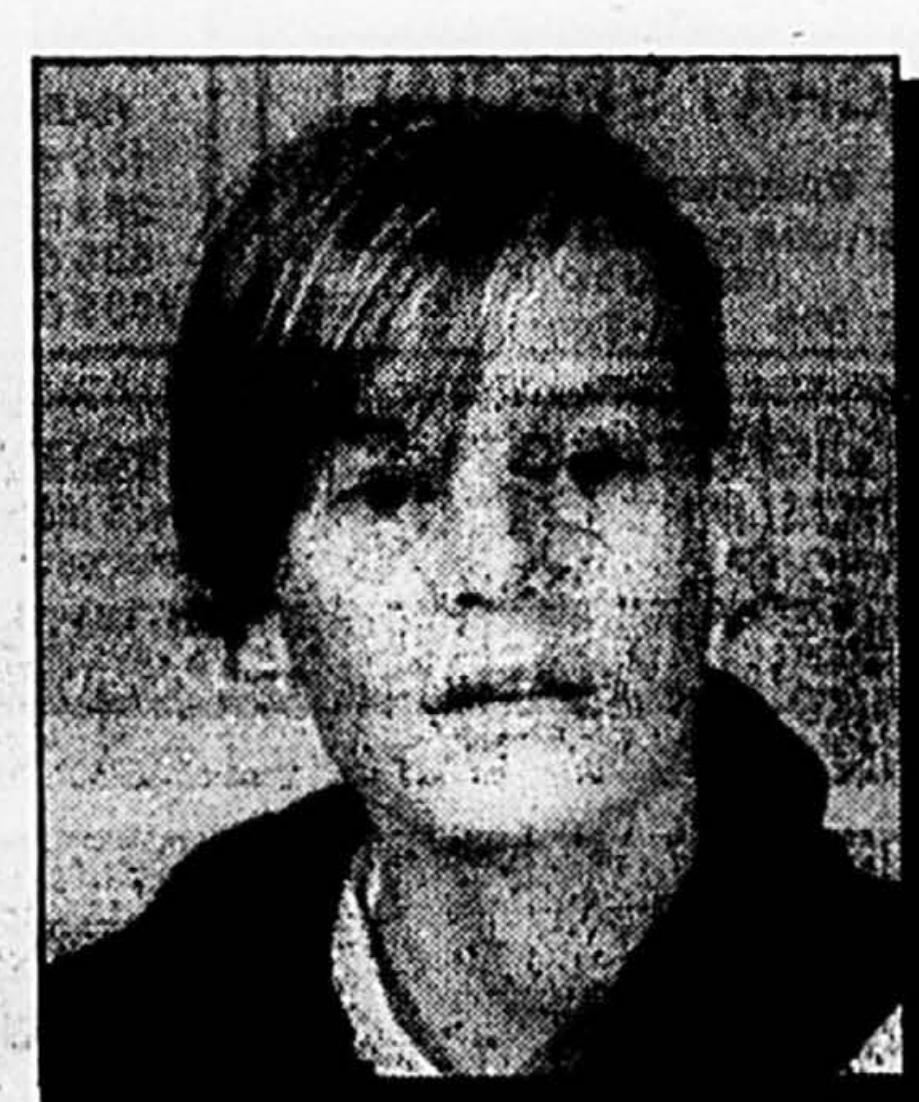
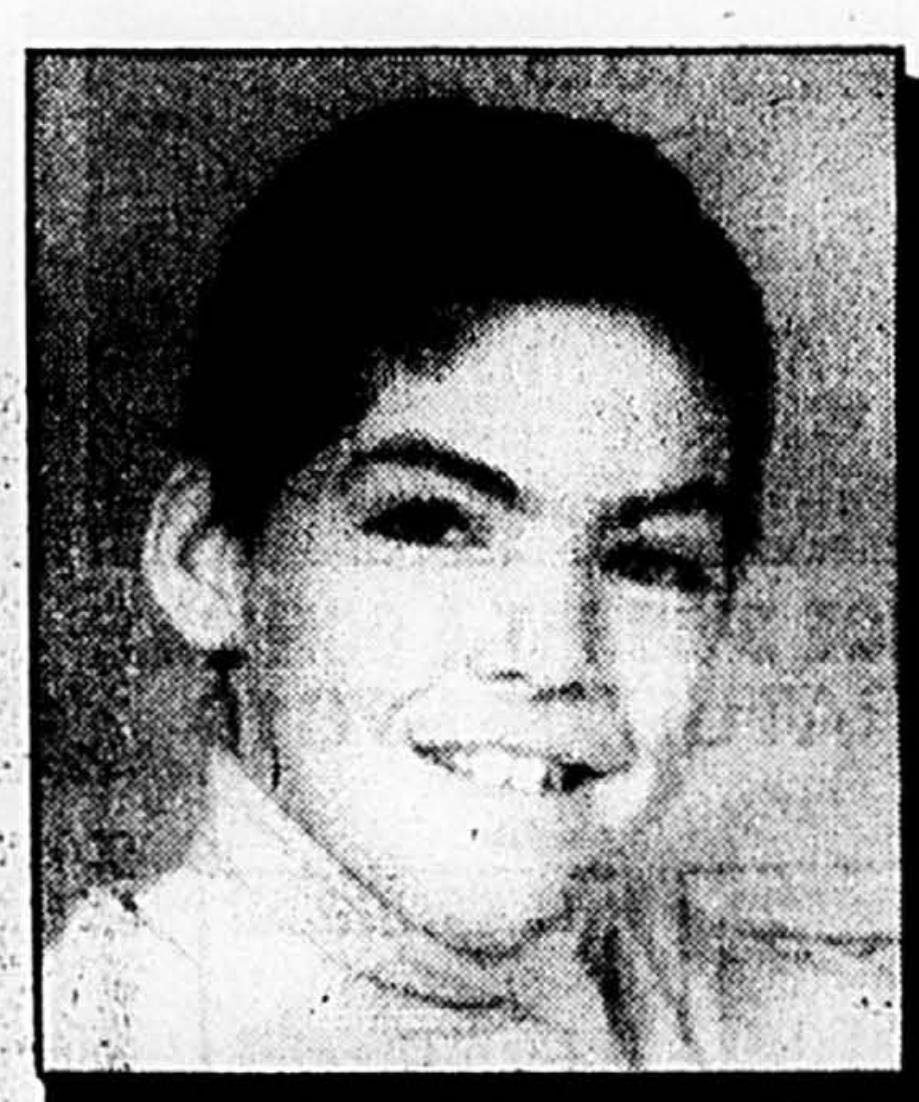
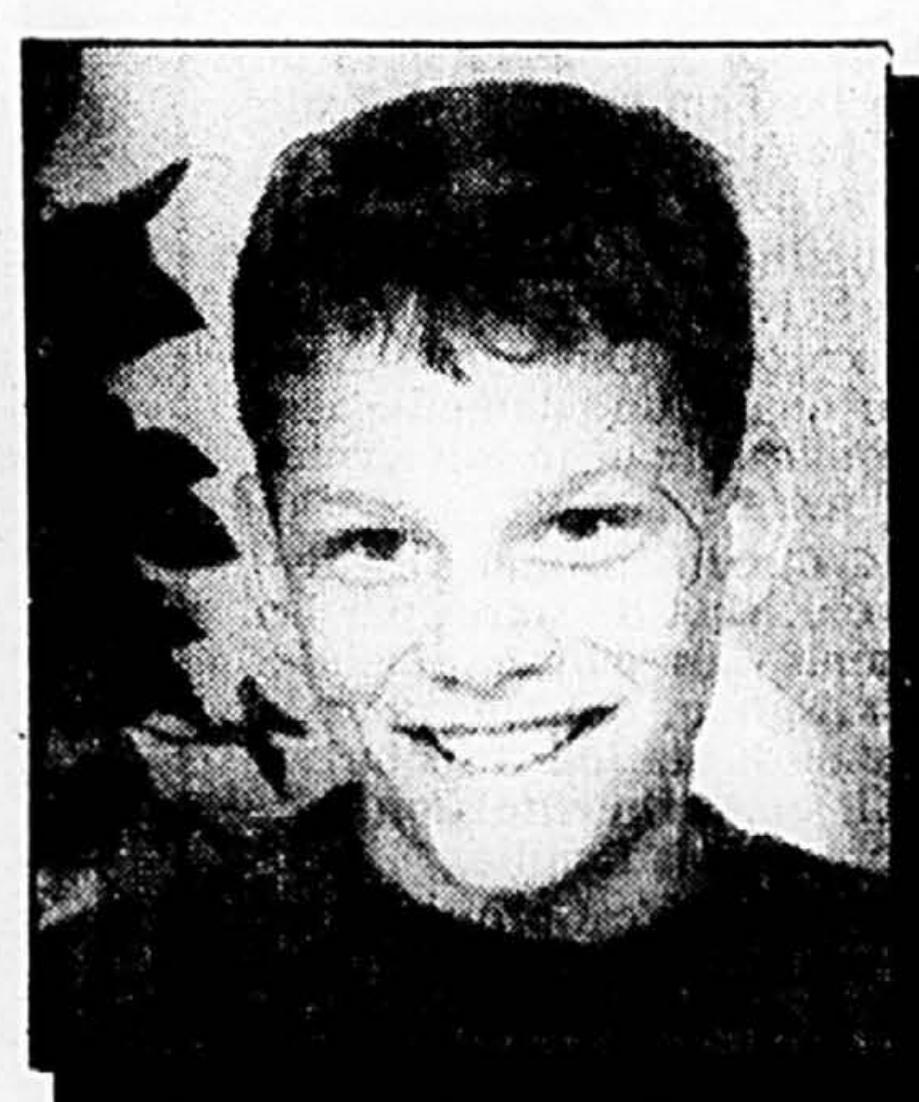
Nos 5 meilleurs

La Presse

L'équipe des porteurs de *La Presse*, c'est le lien direct avec nos abonnés. Nous tenons à rendre hommage à ces partenaires de premier ordre et à souligner leurs efforts constants pour bien servir nos abonnés.

Cette semaine encore, nous vous présentons cinq jeunes dont le travail remarquable mérite une mention particulière.


CHANTAL RODRIGUE
BOUCHERVILLE
 Polyvalente Mortagne

CAROLE DE VLERSHAUWER
ÎLE BIZARD
 Ecole Saint-Thomas

MARC-ANDRÉ SIMARD
MONTRÉAL-NORD
 Ecole Le Carignan

CHRISTIAN LÉTOURNEAU
SAINTE-RÉMI
 Ecole Pierre-Bédard

JONATHAN FORTIN
NAPIERVILLE
 Académie Daigneault

Les jeunes choisis comme porteurs d'élite de la semaine recevront un certificat d'honneur, un dictionnaire Micro-Robert Plus, quatre invitations gratuites à visiter la Tour olympique et un coton ouaté avec le dessin du Slade et de la Tour.

DICOROBERT



Parc olympique

Joignez-vous à l'équipe des porteurs de *La Presse* au 285-6911



Elisa Kassab, du Laboratoire de l'Estrie, une firme conseil en résistance du béton, et Denis Bérubé, de Transports Québec, étudient les plans du pont qui s'est effondré sur l'autoroute 20, à la hauteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

PHOTO PHILIPPE BOSSE, La Presse

La chute du pont perturbe la 20

RAYMOND GERVAS

■ Les vacances de la construction ont mal débuté hier pour des milliers d'automobilistes qui se sont vus pris dans un immense bouchon de circulation sur l'autoroute 20 à la hauteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à une quinzaine de kilomètres de Drummondville.

L'effondrement jeudi soir d'une partie d'un pont en démolition qui enjambe la rivière Nicolet et dans lequel un ouvrier a perdu la vie tandis qu'un autre a été blessé, est responsable de cet encombrement monstre.

Hier après-midi, la file des voitures attendant de traverser la rivière sur l'autre pont en contresens s'échelonnait sur près de 10 km.

Habituellement très achalandée le vendredi, l'autoroute 20 est devenue hier un immense terrain de stationnement pour les vacanciers se dirigeant vers l'est. Ils devaient attendre plus d'une heure pour traverser le pont en contresens sur l'autoroute.

Une voie de déviation contournant Notre-Dame-du-Bon-Conseil a été établie par la Sûreté du Québec, mais le détour a fait perdre plus de deux heures aux automobilistes.

Transports Québec recommande aux automobilistes d'éviter l'autoroute 20 en direction de Québec au cours du week-end et d'emprunter l'autoroute 40 sur la Rive-Nord.

L'ouvrier de la construction qui a perdu la vie a été identifié comme étant M. Laurent Nadeau, âgé de 60 ans. Il était co-propriétaire de la compagnie Excavation Silva et Nadeau, dont les services en démolition avaient été retenus par l'entrepreneur qui a décroché le contrat de réfection du pont, la compagnie de Construction et Pavage Continental.

Selon le ministère des Transports, l'accident mortel est survenu vers les 19 h 30 au moment où une pelle mécanique, munie d'un marteau piqueur, s'attaquait à la structure. La victime se tenait alors tout près de l'appareil lorsqu'à la dalle a cédé entraînant hommes et machinerie dans sa chute.

L'opérateur de la pelle mécanique a eu plus de chance et s'en est tiré avec des blessures légères aux jambes, tandis que son patron a été écrasé par le poids de la dalle.

Ce pont était fermé à toute circulation depuis le 7 juillet dernier et les voitures sont actuellement détournées sur l'autre pont en direction ouest.

Le ministère des Transports tient à préciser aux automobilistes que ce deuxième pont est parfaitement sécuritaire et qu'aucuns travaux n'y sont prévus.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail a ordonné l'arrêt des travaux d'ici la conclusion de son enquête sur la tragédie.

Parallèlement à la CSST, Transports Québec a institué sa propre enquête.

Donnez généreusement à
LA FONDATION
CANADIENNE DU REIN.

Un Montréalais est nommé tuteur de l'hôpital de l'Université Laval

Presse Canadienne
QUEBEC

■ Claude Desjardins, depuis 11 ans directeur général de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, de Montréal, a été nommé hier par le ministre de la Santé tuteur permanent du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL), a Sainte-Foy.

M. Desjardins a été nommé en remplacement du sous-ministre au Recouvrement de la Santé, Reynald Gagnon, désigné en début de semaine tuteur provisoire.

Le ministre, M. Marc-Yvan Côté, avait annoncé mardi la mise en tutelle pour 120 jours du CHUL, qui supporte un déficit accumulé de plus de 18 millions \$.

La tutelle suivait la démission

du directeur général Jacques Brunet.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités ?

Prêt commercial seulement

Confidentiel.

Finance Rapide Cie Ltée

342-4488

JOAN & DAVID

vente
30 % à 50 %
de réduction
sur marchandise sélectionnée

OGILVY

1307 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL, QUEBEC

CHEVROLET CAVALIER

LA PLUS POPULAIRE AU PAYS

DEPUIS DEUX ANS!

LA MOINS CHÈRE
AVEC FREINS ANTIBLOCAGE!



Coupé Cavalier RS

Berline Chevrolet Cavalier VL

Facile de comprendre pourquoi la Cavalier 1992 affiche un rapport qualité/prix tout simplement incroyable! Moteur 2,2 L à injection multipoint, verrouillage automatique des portes, système d'échappement en acier inoxydable, GARANTIE GM TOTALE^{mc} de 3 ans/60 000 km sans franchise***. Et ce n'est pas tout: voici une offre qu'il vous sera bien difficile de refuser...

POUR
UN TEMPS
LIMITÉ
1250\$
DE
REMISE*

SUR LES CAVALIER VL ou RS

CLIMATISEUR
GRATUIT

OU

BOÎTE
AUTOMATIQUE
GRATUITE

Félicitations aux étudiants!

REMISE
ADDITIONNELLE DE **750\$**** POUR LES NOUVEAUX
DIPLOMES ADMISSIBLES.

RENSEIGNEZ-VOUS!

FAITES L'ESSAI D'UNE CAVALIER CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET • GEO • Oldsmobile

La TPS est incluse dans les remises. Crédit offert par GMAC. Offre valable pour un temps limité commençant le 19 juin 1992 ou jusqu'à l'épuisement des stocks. * Cette offre ne s'applique qu'à la livraison à l'usager de voitures neuves ou de démonstration. ** Accessible à quiconque peut prouver qu'il ou elle a reçu ou recevra un diplôme d'un établissement reconnu pendant la période du 1^{er} septembre 1989 au 31 août 1992, ou qu'il ou elle est actuellement étudiant(e) du dernier cycle à plein temps dans un établissement reconnu. Consultez le concessionnaire pour tous les détails. *** Garantie limitée de 3 ans ou 60 000 km selon le premier terme atteint. Certaines conditions s'appliquent. Demandez les détails à votre concessionnaire.

On trouve de tout... même un ami

JEAN COUTU

Ouvert jusqu'à minuit

- 501 est, rue Mont-Royal, Mtl
- 1836 ouest, rue Ste-Catherine, Mtl
- 225, boul. Taschereau, Greenfield Park

24 rouleaux

24 Rouleaux blanc
BUDGET
Papier hygiénique

379

de vraies
vauvaines
vacances

4 LITRES

CRISTALLINE

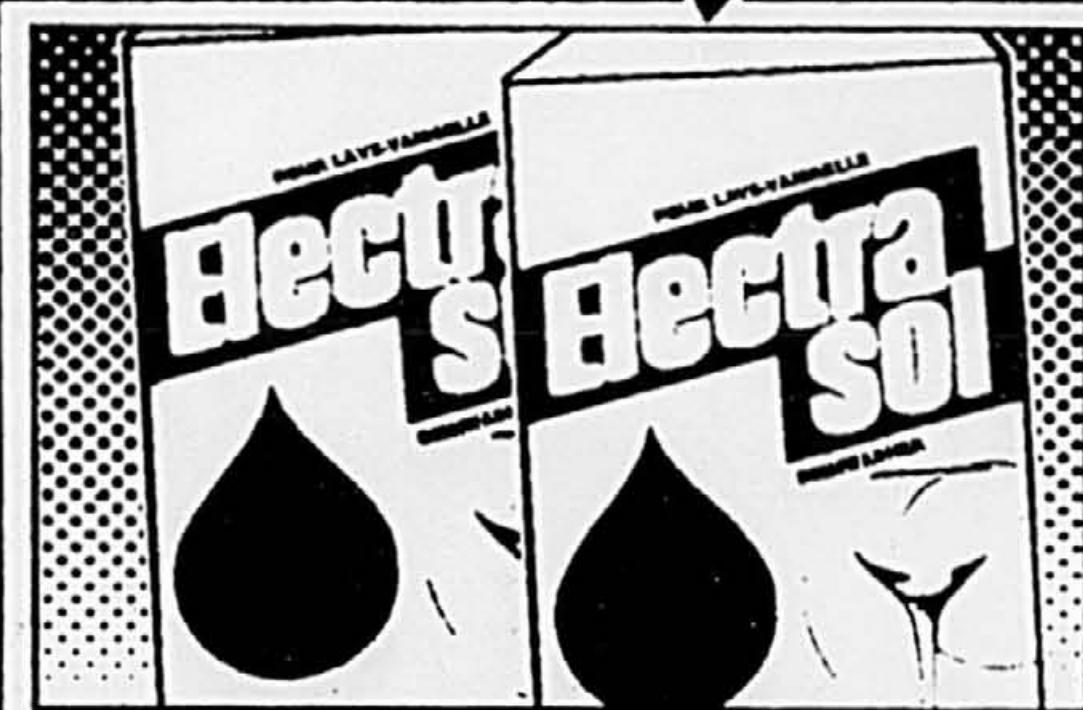
Eau de source

Exempté
de T.P.S.

59

BUDGET

Papier hygiénique blanc, 24 rouleaux

ELECTRASOL
Détarçant en poudre pour lave-vaiselle 1,4 kg

199



DULAC Croustilles, 400 g

149
AU CHOIXCRISTALLINE
Eau de source naturelle, 4 LFRESH'N TASTY
Jus de fruits concentré fait avec de l'eau de source 1 L ou 3 x 250 ml

Exempté de T.P.S.

.99

DÉTERGENT LIQUIDE POUR LA VAISSELLE ÉCONOMIE 1 L

.99

SHAMPOOING ET REVITALISANT 2 EN 1 PERSONNELLE 250 ml

149
AU CHOIXLE BRÉSILIEN
Café moulu 250 g129
AU CHOIX
Exempté de T.P.S.CALIFORNIA COOLER
Brevage pétillant aux fruits 0,5% d'alcool 341 ml129
AU CHOIX

VIDAL SASSOON ULTRA Shampooing 250 ml

249
AU CHOIXIRISH SPRING
Savon désodorisant 3 x 90 g ou PALMOLIVE
Savon de beauté, 3 x 90 g149
AU CHOIX

KONICA Cassette vidéo 8 mm, 60 min

599

PLAYTEX Tampons 24

449

LE FORÊT NOIRE Vin mousseux, 0,5% d'alcool, 750 ml

399

JOHNSON'S Soie dentaire 183 M

199
AU CHOIX

JAVEX Nettoyeur plus javellisant, 1,8 L

249

PAMPERS JUMBO Couche jetable 48, 54, 60, 64 ou LUVIS 48, 64

1649
AU CHOIX

MINI ALBUM DF Collection Safari 4" x 6", 24 photos

.99
AU CHOIX

ÉCONOMISEZ 50¢

à l'achat de maxi-serviettes STAYFREE ou SURE ET NATURELLE PRIMA, 18, 22, 24, 25, 26, 32

299
AVEC COUPON399
SANS COUPON

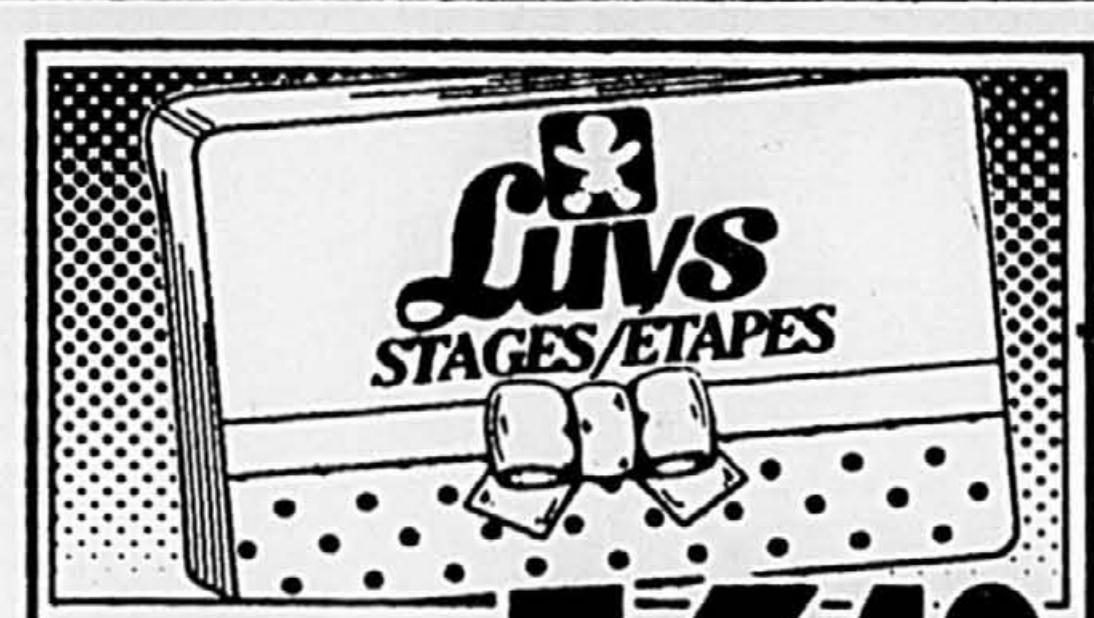
10377

TROLLS DE LA FORÊT MAGIQUE

Figurines de 3 pouces 1/2

NON PAS... 99

NON PAS... 1299



Obtenez un RABAIS de 2\$ au Parc Safari à l'achat du produit vedette photo de la semaine.



ÉCONOMISEZ 1\$

à l'achat d'acide acétylsalicylique ASPIRIN, 325 mg, 100 comprimés ou caplets

299
AVEC COUPON399
SANS COUPON

07616990

SEULEMENT

499

CHACUNE

AU CHOIX



299

KONICA Film couleur Super SR 100 ISO 24 poses



999

FILM COULEUR, DÉVELOPPEMENT INCLUS PERSONNELLE DX 135, 100 ISO 24 poses

Ouvert 7 jours, 7 soirs, tous les week-ends

Il y a deux ans à Oka, le caporal Lemay était abattu...

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Vers 8 h 40, le 11 juillet 90, le tireur mohawk qui a abattu le caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, a fait feu délibérément en sa direction dans le but d'arrêter la progression des membres du SWAT dans la pinède d'Oka. La mort du policier a été presque instantanée.

À voir les dizaines de trous de balles dans les arbres, les officiers des Forces armées canadiennes — les premiers à avoir eu accès à la scène du crime en bordure de la Côte Saint-Michel, le 1er septembre — croient que les autochtones embusqués dans le bois ont surtout tenté d'apeurer les policiers en tirant des rafales au-dessus de leur tête.

Jugeant sans doute la situation précaire, un franc-tireur a visé directement les policiers, atteignant le caporal Lemay à la poitrine. Les agents de la SQ ont immédiatement eu l'ordre de rebrousser chemin.

Les policiers s'étaient rendus à Oka à la demande du maire du village, Jean Ouellette, afin de démolir la barricade installée à l'entrée du Chemin du Mill, tout près du terrain de golf. Les Amérindiens avaient au préalable refusé de se plier à une injonction émise par la Cour supérieure.

Deux ans après ce raid manqué de la SQ, les mêmes questions reviennent. Si l'on en croit toutes les personnes interrogées — poli-

ciers, soldats et avocats — une chose est sûre: le groupe d'intervention de la SQ s'est enfonce dans la pinède sans grande planification, croyant que les Warriors allaient se replier et s'enfuir dès leur arrivée.

Sans stratégie

«Les policiers sont entrés sans aucune stratégie. Je suis convaincu que si les warriors avaient réellement visé les policiers, la Sûreté du Québec aurait été forcée de se créer un nouveau SWAT», a répété à maintes reprises un haut grade de l'Armée, au cours des deux dernières années.

Tous sont convaincus que l'inconnu qui a tiré le coup mortel a quitté rapidement Oka. Selon d'aucuns, ce crime ne pourra jamais être éclairci, même s'il arrivait qu'un délateur se «mette à table» un jour. Les enquêteurs de la police de la CUM et de la SQ ainsi les procureurs de la Couronne affirment qu'il sera quasi impossible de reconstituer les faits exacts entourant la fusillade et, par la même occasion, obtenir les éléments de preuves nécessaires à la condamnation du coupable.

Après avoir visionné à plusieurs reprises les vidéocassettes tournées lors du raid, les avocats se demandent encore ce qui a incité la SQ à donner l'assaut après avoir défaite la barricade qui empêtrait la montée Saint-Michel.

«Nous voyons clairement un officier de la SQ sur un bâlier mécanique démanteler la barricade. Des lors, la mission des policiers

était accomplie. Pourquoi, par la suite, avoir ordonné d'avancer à l'aveuglette dans la pinède, alors que tout le monde savait que les warriors étaient bien cachés dans les tranchées et dans les arbres. Le gouvernement aurait dû faire appel à l'Armée et non aux policiers qui n'ont pas la formation adéquate pour effectuer ce genre de boulot», se demandent les procureurs.

«On pourrait vous en dire encore plus. Attendez l'enquête du coroner, si elle a lieu bien entendu, d'intéressantes choses seront dévoilées», a repris un autre avocat.

Rappelons que l'enquête du coroner ad hoc Guy Gilbert a été retardée afin qu'elle ne nuise pas aux procès. Il semble qu'elle se déroulera tard à l'automne; certains avancent même que la première audience pourrait ne pas avoir lieu avant 1993.

Des citoyens qui demeurent près de la pinède ont déjà affirmé avoir mis en garde les policiers de la SQ, peu de temps avant l'assaut fatal. «Chaque jour, durant des semaines, les Amérindiens pratiquaient des tranchées et construisaient des caches dans la pinède, mais ils n'ont rien fait», se souvient un résidant d'Oka.

Même les militaires, a-t-on appris, ont eu très peur durant le long siège de l'été 90. Le major Alain Tremblay, responsable des opérations, l'a répété souvent dans ses témoignages quand il a décris la puissance des armes en possession des Warriors.

Quand ils ont décidé de quitter le centre de désintoxication en début de soirée, le 26 septembre, les forces ont pris les militaires et les policiers par surprise:



Cette photo qui fut prise le 7 juin 1990 nous montre la barricade érigée par les Mohawks pour empêcher l'agrandissement du golf. En mortaise, la victime de l'opération démantèlement de la SQ, le caporal Marcel Lemay.

PHOTOTHEQUE La Presse

d'après l'entente, ils devaient monter à bord d'autobus, mais ils se sont plutôt épargnés dans les champs et sur la route 344.

Dès l'arrivée des soldats dans la pinède, en septembre, la SQ a joué un rôle efface. Bon nombre de policiers provinciaux ont mal pris l'importance du rôle donné aux militaires. Ils devaient pour leur part se contenter de vérifier les laissez-passer des personnes circulant dans Oka.

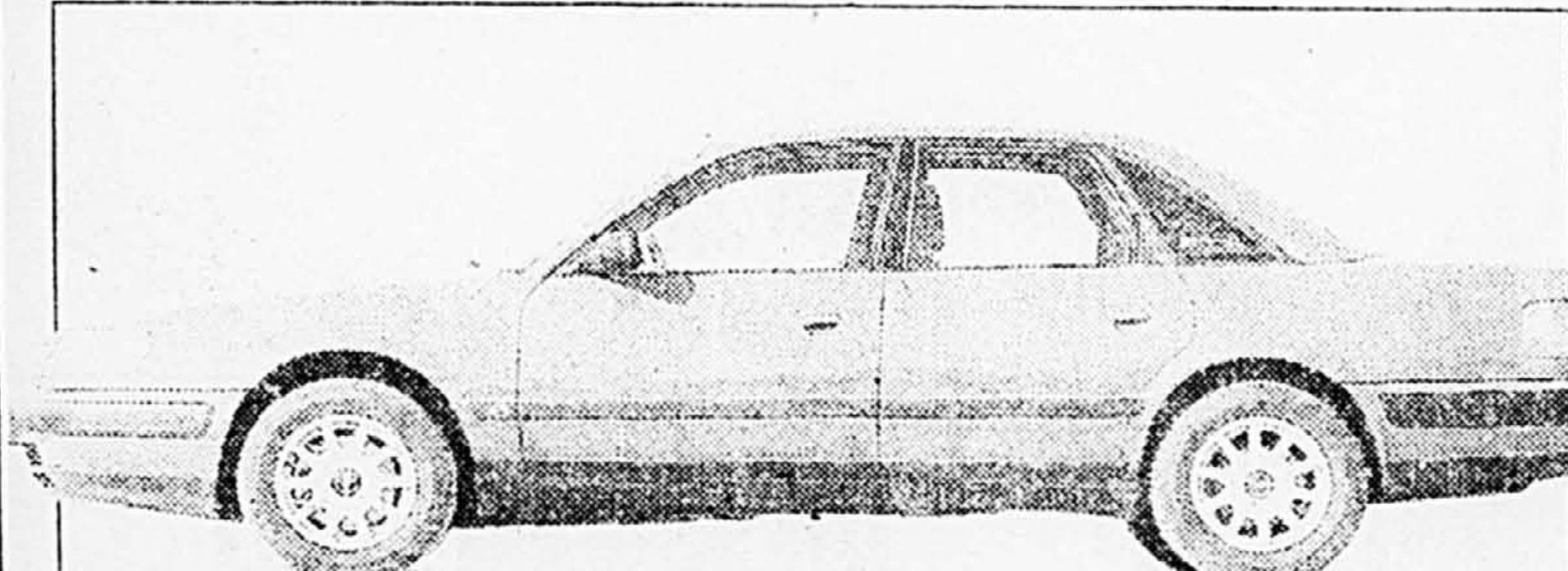
Le soir de la reddition, encore une fois, la SQ n'était pas prête à faire face à la musique. Plusieurs agents étaient au poste de commandement de Saint-Eustache quand ils ont reçu instruction de se diriger à toute vitesse vers Oka: aucun officier n'avait pris

soin de leur expliquer ce qui se passait. C'est ce qui explique la confusion qui régnait lorsqu'ils se sont présentés au bas de la Côte Saint-Michel.

Il est important de préciser qu'aucun des 34 Mohawks acquittement la semaine dernière n'avait été accusé relativement au saccage des maisons abandonnées par les Blancs, tant sur la 344 en face de la pinède qu'àilleurs dans le secteur de Kanesatake. Ils faisaient face à des accusations d'entrave, de participation à une émeute et d'utilisation d'une arme à feu.

Aucun mutin mohawks n'a par ailleurs été inculpé pour les actes de vandalisme commis dans les maisons qui avaient été désertées le 11 juillet sur la route 344.

LA PRESSE VOUS PROPOSE CESTE SEMAINE



AUDI 100S QUATTRO: LA MAGIE DU V6



UN ARTICLE
SIGNÉ
DENIS
DUQUET

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

**Cours d'informatique
au YWCA**
Intro. Dos. WordPerfect. Lotus. DBase. Bedford. Windows Word et Excel sous Windows
Inscription: 955-7766
Excel, gestion d'information
1355, RENE-LEVESQUE OUEST

**PLUS DE
3 000 POINTS
OFFERTS,
CETTE
SEMAINE,
DANS**
La Presse

Si vous êtes membre
du CLUB, entrez le
code suivant:

49686620

Sinon, composez,
à Montréal, le
251-8688
ou, sans frais, le
1 800 563-8688.

CLUB Multi points

ALCOOL - DROGUE



un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.

veut t'aider

(514) 229-3426

DEPUIS 1978

**PAVILLON
GRAND ÉLAN**

C.P. 119, MI-Rolland, Qué., J0R 1G0

OCCASION D'AFFAIRES LE CHEMIN VERS UNE RETRAITE ANTICIPEE

Recherchons associés pour projet de club de vacances. Ces associés devront atteindre un niveau de rendement pré-déterminé. Si vous êtes orienté vers la vente, possédez le sens de l'organisation, savez motiver les gens, êtes travailleur et avez 10 000 \$ à investir, contactez M. Conklin au 932-4115 du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

1802375-711

SUPER VENTE DE LIQUIDATION RÉDUCTIONS

de 30 à 70%

Foyers fermés, à combustion lente, vitrés, à encastrer. Poêles, émaillés, bois, charbon ou gaz avec contrôle thermostatique, choix de couleurs, modèles et dimensions variés. Accessoires et pièces de remplacement. Meublement de bureau. Articles divers. Chariot élévateur 1986.

les SAMEDIS et VENDREDIS de 15 h à 21 h
les VENDREDIS de 10 h à 17 h, jusqu'à épuisement des stocks.

412, BOUL. ARTHUR-SAUVE, ST-EUSTACHE (QUÉBEC)
POUR INFORMATION APPELER: 1-426-8688.

30 éditeurs, libraires, antiquaires du livre des plus réputés à Montréal se retrouvent au Vieux-Port pour y recréer l'atmosphère des célèbres bouquinistes parisiens...



AGENCE
DE COOPÉRATION
CULTURELLE
ET TECHNIQUE

LE VIEUX-PORT
DE MONTRÉAL

La Presse

HAMAC

- Grandeur 192 cm et largeur 67 cm
- Avec oreiller en tissus à motif jacquard bleu
- Monté sur une structure d'acier

29⁹⁹

PRIX COURANT 49⁹⁹ AVEC 16400 MULTIP-POINTS

Article no. 14052
Seulement 29,99\$ et 16 400 Multi-points
(taxes et frais applicables en sus).



**95\$
PAR
PERSONNE**

PRIX COURANT 179\$ par personne AVEC 22900 MULTIP-POINTS

Service no. 24143
Seulement 85\$ par personne et 22 900 Multi-points
(taxes et frais applicables en sus).

FORFAIT GOLF/TENNIS AU MANOIR DES LAURENTIDES

- Situé à St-Donat, dans les Laurentides
- Le Forfait comprend:
 - 2 nuits d'hébergement en occupation double
 - 2 soupers "table d'hôte"
 - 2 petits déjeuners à la carte
 - 2 heures de leçon de tennis avec pro
 - 1 journée de golf (18 trous)
 - Accès à la plage privée, piscine, 4 courts de tennis éclairés et marina
 - Disponible jusqu'au 30 septembre 1992

VOUS AUSSI, POUVEZ DEVENIR MEMBRE ET
COMMANDER DÈS MAINTENANT EN COMPOSANT DE MONTRÉAL
LE 251-8688 OU SANS FRAIS LE 1-800-563-8688

ORLANDO, FLORIDE

Vol seulement:

- Départ le 18 ou 25 juillet 1992
- Séjour de deux semaines • Selon disponibilité
- Pour réserver, communiquez avec Multi-vacances au:
Ligne sans frais: 1 800 667-7044; Ligne directe: (514) 331-2441

**299\$ par
personne
taxes
incluses**

**Au CLUB
Multi-points,
les plus bas
prix au Québec**
nous vous
remboursons plus 10%*
* Tous les détails dans
nos catalogues.



CLUB Multi points

CFTM CKAC 73AM CIAD 107.3 FM

La Presse

BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

Vidéotron Itée



**PARLEC
COMMUNICATIONS**
présente
**LES
BOUQUINISTES
À MONTRÉAL**
SUR LES QUAISS DU VIEUX-PORT, DU 11 AU 26 JUILLET 1992
de 11 h à 23 h



AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

PO0279

La Société de l'assurance automobile du Québec sollicite, auprès de firmes spécialisées, des offres afin de participer au projet spécifique désigné ci-après :

PO0279 Services professionnels de ressources contractuelles pour participer au développement du système d'aide à la gestion des ressources (SAGR).

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Disponibles à compter de lundi le 13 juillet 1992 aux heures normales de bureau : 8 h 30 à 12 h 00, 13 h 00 à 16 h 30.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Accueil et renseignements
333, boulevard Jean-Lesage
Rez-de-chaussée ouest
Québec (Québec)
Tél. : (418) 528-1141

GARANTIE DE SOUMISSION

Pour toute soumission supérieure à 200 000 \$, l'offre des soumissionnaires doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement fait à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec, par une compagnie habilitée à se porter caution ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec, équivalent à 10% de l'offre la plus élevée. La garantie de soumission doit demeurer en vigueur pour la durée de la validité de la soumission.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE

Lundi, le 3 août 1992 à 15h00.

Les soumissionnaires pourront assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra au 333, boul. Jean-Lesage, Québec, immédiatement après l'heure de clôture.

Toutes les soumissions des firmes ayant une place d'affaires au Québec seront considérées aux fins d'octroi des contrats.

La Société de l'assurance automobile du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Le Directeur des ressources matérielles et immobilières,
Yves Traversy

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN
APPEL D'OFFRES

La Commission des Écoles Catholiques de Verdun recevra jusqu'à 14h, le mardi 11 août 1992 à son siège social au 1100, 5e Avenue, Verdun, des offres sous enveloppes scellées pour :

PROJET A: AMEUBLEMENT (Maternelles 4 et 5 ans)

PROJET B: JEUX EDUCATIFS (Maternelles 4 et 5 ans)

Les formulaires devront être dactylographiés, remplis au complet et adressés au soussigné.

Tous les soumissionnaires pourront se procurer les documents à compter du lundi 13 juillet jusqu'au 11 août 1992, au bureau du directeur général, 1100, 5e Avenue, Verdun, du lundi au jeudi, de 13h à 16h (tél. : 765-7500).

La Commission scolaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Tous les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des appels d'offres en public, qui aura lieu le mardi 11 août 1992 à 14h à la salle des réunions de La Commission des Écoles Catholiques de Verdun, 1100, 5e Avenue, Verdun.

JACQUES PLANTE
Directeur général



Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

Tous les soumissions sont demandées pour les biens suivants en lot séparé seulement.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: J.-P. FONTAINE ET O. COTE

Lot #1 Maison sis au 18 1ère Avenue, Lac Charbonneau, St-Lin, lot 1927-29, (sujet à hypothèque)

Évaluation municipale: 47 700.00\$

PAQUETTE

Lot #2 Terrain de 1550 m² sis rue Jessica, St-Lin, lot 76-13. (grevé)

Évaluation municipale: 9 200.00\$

ST-LAURENT

Lot #3 Terrain de 674 m² sis rue des Geniviers, Lac Tousier's Leg, Austin, lot 1388-109.

Évaluation municipale: 2 000.00\$

J.-Y. LEROUX

Lot #4 Terrain de 18 500 p² sis rue Desrochers est, Chertsey, bord du lac, services (téléphone et électricité) rendus, lot P-48-A.

Évaluation municipale: 6 888.00\$

R.J. GRELIER & E. RHEAUME GRELIER

Lot #5 Terrain de 10 000 p² sis dans le chemin du Lac Comeau Sud, lot P-3 du rang XIII, Canton Provost, Saint-Zénon.

Évaluation municipale: 1 248.00\$

W.W.C. YUEN

Lot #6 Terrain de 22 500 p² sis sur le chemin rivière du nord, Saint-Colomban, lot 7656.

INSPECTION

Le lot numéro 1 pourra être vu en communiquant avec M. Gérard Pouliot au bureau du syndic soussigné. Les lots numéros 2, 3, 4, 5 et 6 pourront être vus en s'adressant à la municipalité de la ville appropriée.

AVIS

Tous les soumissionnaires seront reçus au bureau du syndic soussigné, jusqu'au mardi le 28 juillet 1992 à 11h. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions.

Tous les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et visiblement inscrit "SOUMISSION - SUIVI DU NOM DE LA FAILLITE IDENTIFIANT LE LOT CONCERNÉ".

Tous les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente au moins 5% du montant de la soumission.

TOUTE INDICATION FOURNIE PAR LE SYNDIC N'ENGAGE AUCUNEMENT SA RESPONSABILITÉ.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Tous les conditions sont parties intégrantes de la demande de soumission. On doit en obtenir copie au bureau du soussigné ou au moment de l'inspection.

JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS SYNDIC INC.

50, Place Crémazie ouest, suite 1105
Montréal (Québec) H2P 2W9
Tél. : (514) 382-3260

Drummondville • Laval • Longueuil

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION

Dans l'affaire de la faillite de :

AUDEL DE VILLERS,
domicilié au 644 boulevard Des
Hautes, St-Hippolyte, Québec
J0R 1P0

GERALD LITWIN, c.a., en son et qualité
de syndic dans l'affaire de la faillite ci-
haut mentionnée offre de vendre les actifs
suivants:

UNE VENTE EN BLOC DOIT INCLURE UNE ALLOCATION
SÉPARÉE POUR CHAQUE LOT

DESCRIPTION DES ACTIFS

LOT #1 Un emplacement situé à la
municipalité de St-Hippolyte,
comté de Terrebonne, ayant une
superficie approximative de
33,000 pieds carrés, avec bâisse
dessus érigée portant le numéro
civique 19 chemin Lac Aubrison
Nord.

LOT #2 Un emplacement situé à la
municipalité de St-Hippolyte,
comté de Terrebonne, ayant une
superficie approximative de
32,000 pieds carrés, avec maison
dessus érigée portant le numéro
civique 644, boulevard Des
Hauteurs.

Tous les soumissionnaires scellées, incluant
un chèque certifié de 10% de l'offre,
payable à l'ordre de GERALD LITWIN,
c.a., EN FIDEICOMMIS et indiquant
"SOUMISSION - AUDEL DE
VILLERS" seront reçus au bureau du
syndic, jusqu'à vendredi, le 17 juillet 1992,
à 11:00 heures de l'avant-midi pour l'achat
de ces actifs.

INSPECTION DES ACTIFS

Tous les actifs pourront être inspectés mardi, le
14 juillet 1992, entre 10:00 heures a.m. et
4:00 p.m. aux adresses susmentionnées.

CONDITIONS DE VENTE

Tous les conditions de vente, lesquelles forment
une partie intégrale d'une soumission et
une liste d'inventaire seront disponibles au
moment de l'inspection, et chaque
soumissionnaire doit se procurer une copie
de cette dernière.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Tous les soumissionnaires sont invités au
bureau du Syndic soussigné, vendredi, le
17 juillet, 1992 à 11:00 heures de l'avant-
midi, à laquelle heure les soumissions
reçues seront ouvertes et annoncées.

FRIEFIELD LITWIN
LEVITSKY FELDMAN

Syndics
1980, rue Sherbrooke Ouest, 9e étage
Montréal, Québec H3B 1B8
(514) 933-1414

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

URAKEN CANADA LIMITÉE, une
corporation légalement constituée, ayant
son siège social et principale place
d'affaires au 889 boul. Industriel,
St-Eustache, Québec.

AVIS est par les présentes donné que la
proposition par la susdite compagnie
débitrice le 18 juin 1992 n'a pas été
acceptée par ses créanciers lors de
l'assemblée générale tenue le 6 juillet 1992.

En conséquence, la débitrice fut réputée
avoir fait cession de ses biens
rétroactivement à la date de la proposition,
soit le 18 juin 1992 et le soussigné a été
nommé syndic à la faillite.

Montreal, ce 9 juillet 1992.

DAVID A. DRUKER, B. COMM.
Syndic.

DRUKER & ASSOCIÉS INC.

SYNDIC DE FAILLITES
4333 O. STE-CATHERINE, SUITE 420
MONTREAL, QUÉBEC H2P 1P9
TEL.: 935-8501

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Environnement du Québec demande des soumissions auprès de fournisseurs spécialisés en traitement de l'eau pour l'opération de l'usine de traitement des eaux souterraines de ville Mercier, comté de Châteauguay.

Le travail consiste à effectuer un ensemble d'activités en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux souterraines.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Tous les fournisseurs intéressés doivent se procurer en personne la copie des documents d'appel d'offres, du lundi au vendredi, à partir du 23 juin 1992, entre 8 h 30 et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30 à l'adresse suivante.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

ÉDIFICE MONTVAL

201, PLACE CHARLES-LEMOYNE, 2^e ÉTAGE

LONGUEUIL (QUÉBEC)

J4K 2T5

TÉLÉPHONE: (514) 646-1434

A L'ATTENTION DE: MONSIEUR MARIO FONTAINE

Le coût pour l'obtention de ces documents est de 10\$ non remboursable.

VISITE DE L'USINE

Le Ministère convie les fournisseurs à une visite du site de l'usine, en présence d'un représentant du Ministère, le mardi 28 juillet 1992 entre 13 h 30 et 15 h 30 au site de l'usine de Ville Mercier, L'usine est située au 1354, boulevard Ste-Marguerite à ville Mercier dans le comté de Châteauguay.

GARANTIE DE SOUMISSION

La soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de 50 000 \$, à l'ordre du ministre de l'Environnement, et émis par une compagnie habilitée à se porter caution ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec, équivalent à 10% de l'offre la plus élevée. La garantie de soumission doit demeurer en vigueur pour la durée de la validité de la soumission.

CONDITION GÉNÉRALES

Tous les soumissionnaires doivent être accompagnés d'un cautionnement de soumission de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), à l'ordre du ministre de l'Environnement, et émis par une compagnie habilitée à se porter caution ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec, équivalent à 10% de l'offre la plus élevée. La garantie de soumission doit être valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS

Tous les soumissionnaires seront reçus à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à 15 h, le mardi 11 août 1992. L'ouverture des soumissions se fera immédiatement après la clôture des soumissions. Le ministère de l'Environnement du Québec ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

CONDITION GÉNÉRALES

Tous les soumissionnaires doivent être accompagnés d'un cautionnement de soumission de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), à l'ordre du ministre de l'Environnement, et émis par une compagnie habilitée à se porter caution ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec, équivalent à 10% de l'offre la plus élevée. La garantie de soumission doit être valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

CONDITIONS D'ADJUDICATION

Si le fournisseur a plus de cent (100) employés, il devra être détenteur d'une attestation délivrée par le ministre des Approvisionnements et Services, en vertu de laquelle il s'engage à implémenter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation stipulée au paragraphe précédent s'impose pour tout sous-



LA PRESSE EST UNE AGENCE DE RENCONTRES.

Mal du siècle ou nouvelle mode,
le célibat fait parler de lui.
État civil ou état de fait, femmes et
hommes le subissent, ou le savourent,
c'est selon! Vous en êtes et il vous
prend une envie folle de danser
dans les bras d'une beauté rare.

Alors lisez *La Presse* :
des sorties de toutes sortes
pour tout le monde.

La Presse divertit. *La Presse* écrit.
La Presse donne à lire et à penser.

Je pense donc je lis

La Presse

Démission du président d'Airbus (USA)

AFP et REUTER
HERNDON

■ Le président de la filiale nord-américaine d'Airbus Industrie, M. James Bryan, a annoncé hier qu'il quitterait ses fonctions en août prochain.

M. Bryan, qui avait pris la direction des activités d'Airbus Industrie en Amérique du Nord en 1986, a indiqué dans un communiqué que son contrat venait prochainement à expiration et que c'était un moment opportun pour se consacrer à d'autres activités.

Il sera remplacé par Alan Boyd, qui occupe déjà le poste de directeur général et cumulera les deux fonctions.

L'annonce de ce changement à la tête d'Airbus Industrie of North America Inc. intervient deux jours après que le consortium européen eut décroché un important contrat de location-vente avec United Airlines qui porte sur 100 Airbus A320, dont 50 fermes, au détriment de Boeing.

Cette commande, estimée à quelque trois milliards de dollars, renforce nettement la présence d'Airbus sur le marché nord-américain entièrement dominé jusqu'à présent par Boeing et McDonnell Douglas, estime-t-on dans les milieux spécialisés.

«Mon contrat actuel avec Airbus Industrie arrive bientôt à échéance, et je pense qu'il est

maintenant temps d'annoncer mon intention de me consacrer à d'autres activités», déclare James Bryan selon un communiqué d'Airbus.

En soufflant à Boeing le marché United Airlines, Airbus a fait ressurgir aux États-Unis les accusations de concurrence déloyale.

United Airlines, deuxième compagnie aérienne américaine, a annoncé avoir convenu avec Airbus de prendre en location-vente 50 A-320 et a également signé pour 50 options supplémentaires.

Ainsi, Rod Chandler, parlementaire républicain de l'État de Washington, dont la capitale Seattle abrite le siège de Boeing, a prié Carla Hills, déléguée au Commerce, d'ouvrir une enquête sur les conditions offertes par Airbus à United.

Rod Chandler a rendu publique une lettre où il écrit avoir reçu de Carla Hills l'assurance que le gouvernement ouvrira sur l'heure une enquête minutieuse sur les propositions d'Airbus.

Le consortium Airbus n'a donc aucune précision financière sur ce marché, que des spécialistes de l'aviation civile évaluent à 2,4 milliards de dollars US, signifiant simplement qu'il ne comportait aucune condition exceptionnelle, telle que des avantages rendus possible par un soutien public.

Airbus a remporté la une victoire stratégique qui ouvre la voie à de nouveaux contrats éventuels

avec United, jadis le plus fidèle client de Boeing, disent les analystes.

Ce contrat risque de remettre en cause l'accord de principe conclu le 1^{er} avril entre la CEE et les États-Unis, qui prévoit de limiter à 30-35 p. cent les apports financiers publics au développement de nouveaux avions.

Déjà en juin, un responsable de Boeing avait dit qu'un projet de garanties de crédits fournies par des gouvernements européens à Northwest Airlines pour lui permettre de payer des Airbus A-320 pourrait faire capoter l'accord.

Washington soutient que les gouvernements des quatre pays membres du consortium Airbus ont financé ses programmes à hauteur de 13,5 à 26 milliards, tandis que la CEE affirme que les constructeurs américains bénéficient également d'aides publiques grâce aux programmes militaires.

«Je crois que cela va provoquer beaucoup de bâbilles politiques», dit Bill Whitlow, de Pacific Crest Securities.

Jack Modzelewski, de Paine-Webber, souligne que le coût des nouveaux programmes aéronautiques risque de toute façon d'obliger tous les avionneurs à s'assurer d'un soutien public sous une forme ou une autre.

Le programme des 777 représente ainsi pour Boeing un investissement de quatre à cinq milliards pour des livraisons qui ne doivent normalement commencer qu'en 1995.

«Le 777 sera peut-être le dernier appareil lancé sans soutien des États», a dit Jack Modzelewski.

Chez Boeing, on ne prévoit pas dans l'immédiat de modifier le rythme de production et un porte-parole a réaffirmé que le groupe avait présenté une offre très intéressante à United, mais qu'Airbus avait vraiment «cassé les prix».

«Nous sommes responsables devant nos actionnaires et notre personnel de l'avenir de la société Boeing, c'est pourquoi nous sommes allés aussi loin que la prudence nous le permettait dans notre offre», a dit le porte-parole.

Enfin, la commande d'United a permis à Airbus de souligner certains avantages techniques de l'A-320.

Par exemple, son rayon d'action à pleine charge (environ 4800 km) est supérieur à celui du Boeing 737-400 et en outre l'A-320, dit Airbus, dispose de performances supérieures en terme de poussée pour assurer la desserte des aéroports de haute altitude.

«Sur certaines lignes et dans certaines circonstances, l'A-320 a un avantage en ce qui a trait à la performance», a reconnu Craig Martin, porte-parole de Boeing.

«Mais dans toute compétition, la performance n'est qu'un critère parmi d'autres. Nous continuons de penser que le 737-400 dispose d'une supériorité réelle pour ce qui est du coût de propriété», a-t-il ajouté.

Le président d'Olympia and York, Gerald Greenwald, s'est déclaré confiant que le groupe réussirait à rebâtir sa situation.

PHOTO REUTER

Perte de 2,1 milliards pour Olympia & York

AFP

■ Le groupe canadien Olympia and York, numéro un mondial de l'immobilier, a annoncé hier à Toronto une perte nette de 2,1 milliards de dollars canadiens (1,764 US\$) pour son exercice clos le 31 janvier dernier contre 359 millions de dollars en 1990.

Cette perte inclut des provisions pour dépréciation d'actifs d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens contre 538 millions pour l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1991 ne reflètent cependant pas la dépréciation de la valeur du complexe Canary Wharf à Londres.

Commentant ces résultats devant la presse à Toronto, le président d'Olympia and York, Gerald Greenwald, s'est déclaré confiant que le groupe réussirait à rebâtir sa situation. «La compagnie est tout à fait capable de mettre au point un plan avec ses créanciers et de retrouver la voie de la réussite», a-t-il estimé.

Selon les états financiers du groupe rendus publics à Toronto, le montant total de l'actif du géant de l'immobilier atteint 22 milliards CAN. Mais, a affirmé M. Greenwald, la valeur marchande de ces actifs est plus importante.

Sur la provision totale de 1,4 milliard enregistrée l'an dernier pour dépréciation d'actifs, l'immobilier aux États-Unis et au Canada représente 553 millions.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au Canada qui s'élèverait à 8,6 milliards CAN. Ses dirigeants ont toutefois dû s'engager à fournir le 6 août prochain un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entretemps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés.

Le 14 mai dernier, Olympia and York et 29 de ses filiales au Canada et aux États-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelques 12 milliards US de dettes avec ses 91 banques créancières.

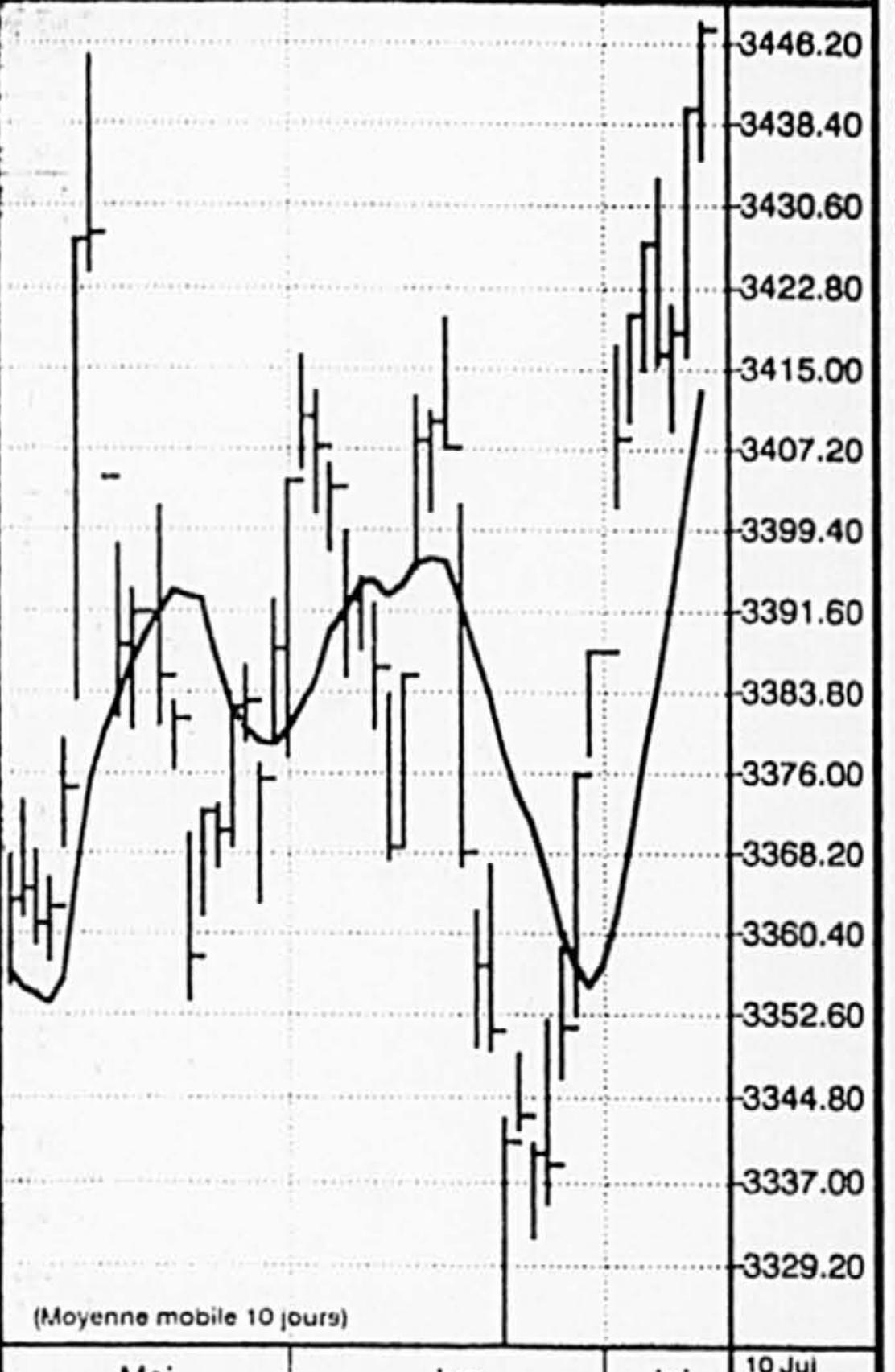
Deux semaines plus tard, le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était également placé sous administration judiciaire.

Jeudi, à Toronto, le groupe a obtenu d'un juge de l'Ontario un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette au

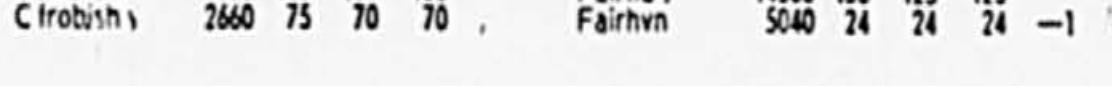
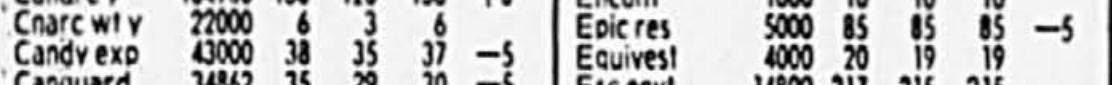
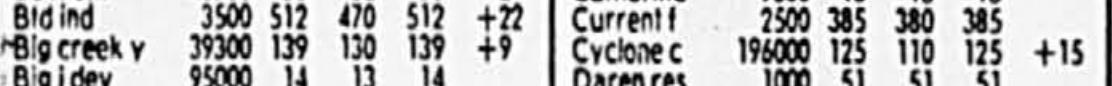
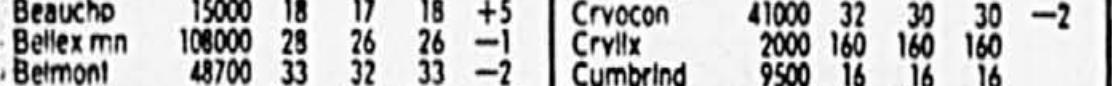
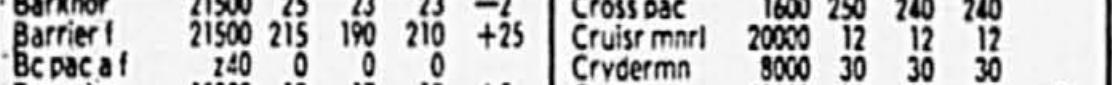
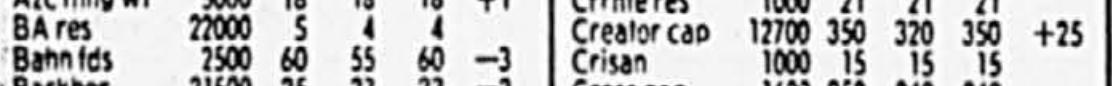
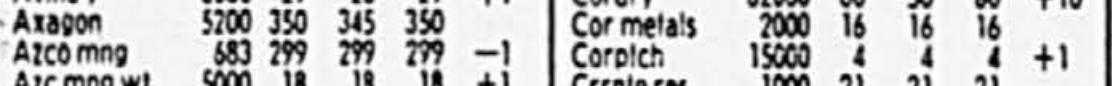
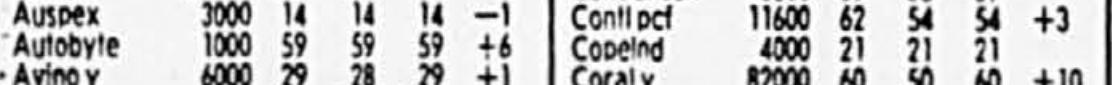
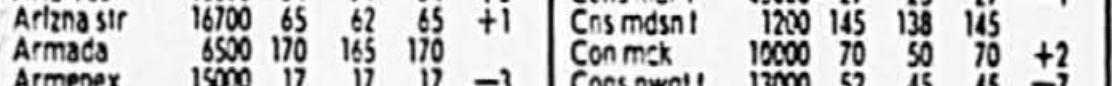
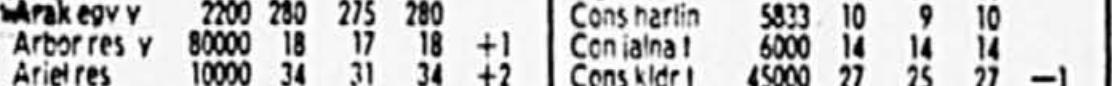
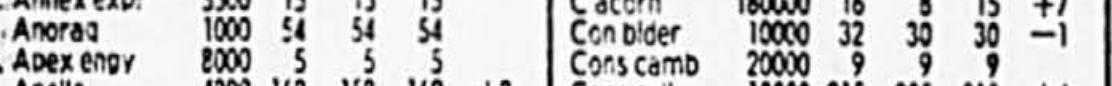
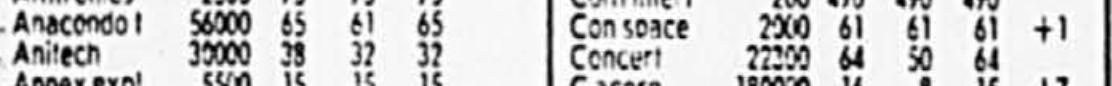
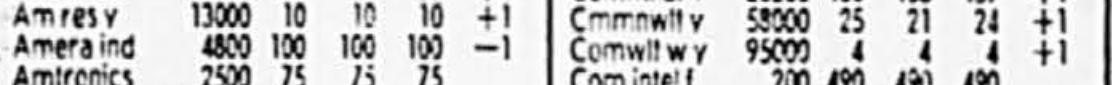
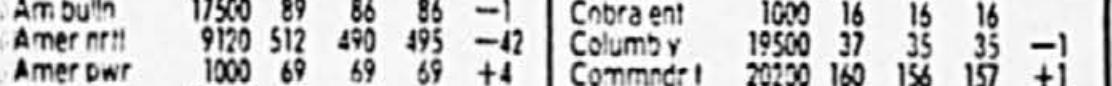
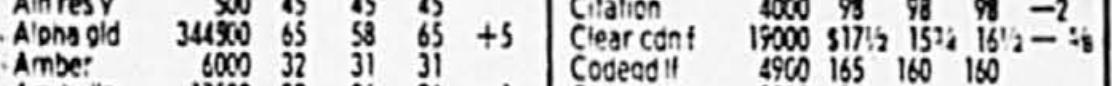
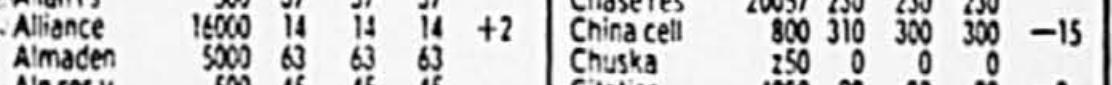
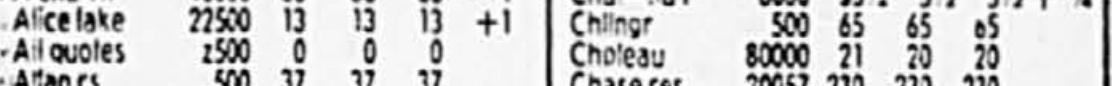
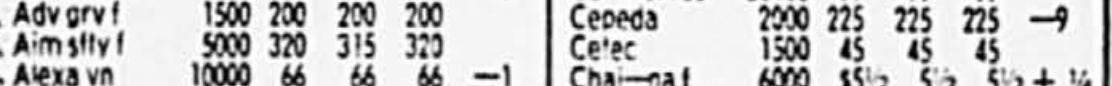
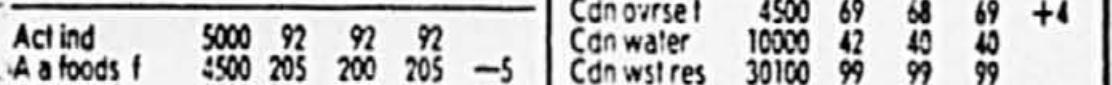
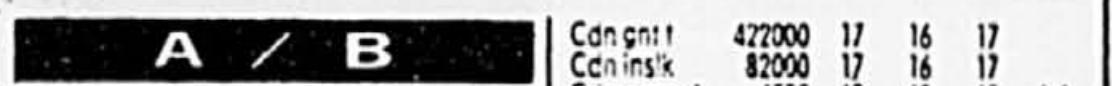
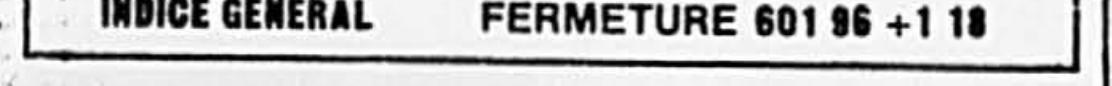
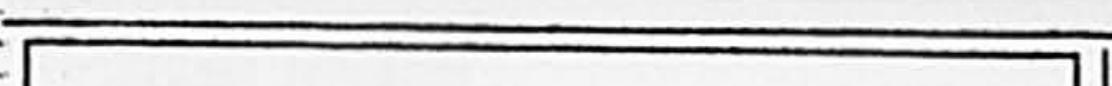
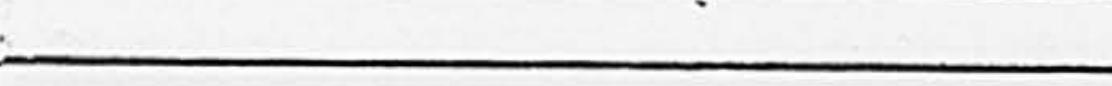
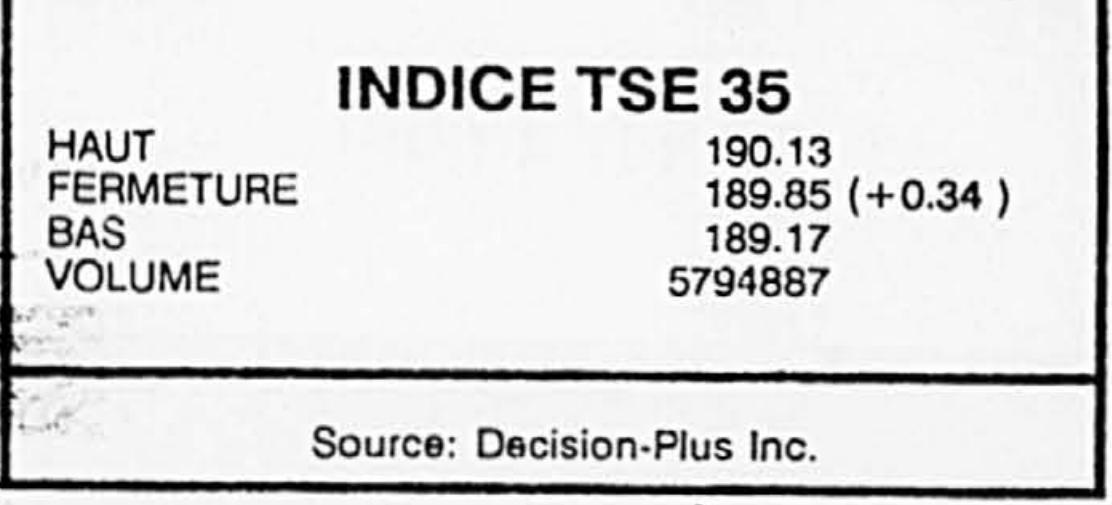
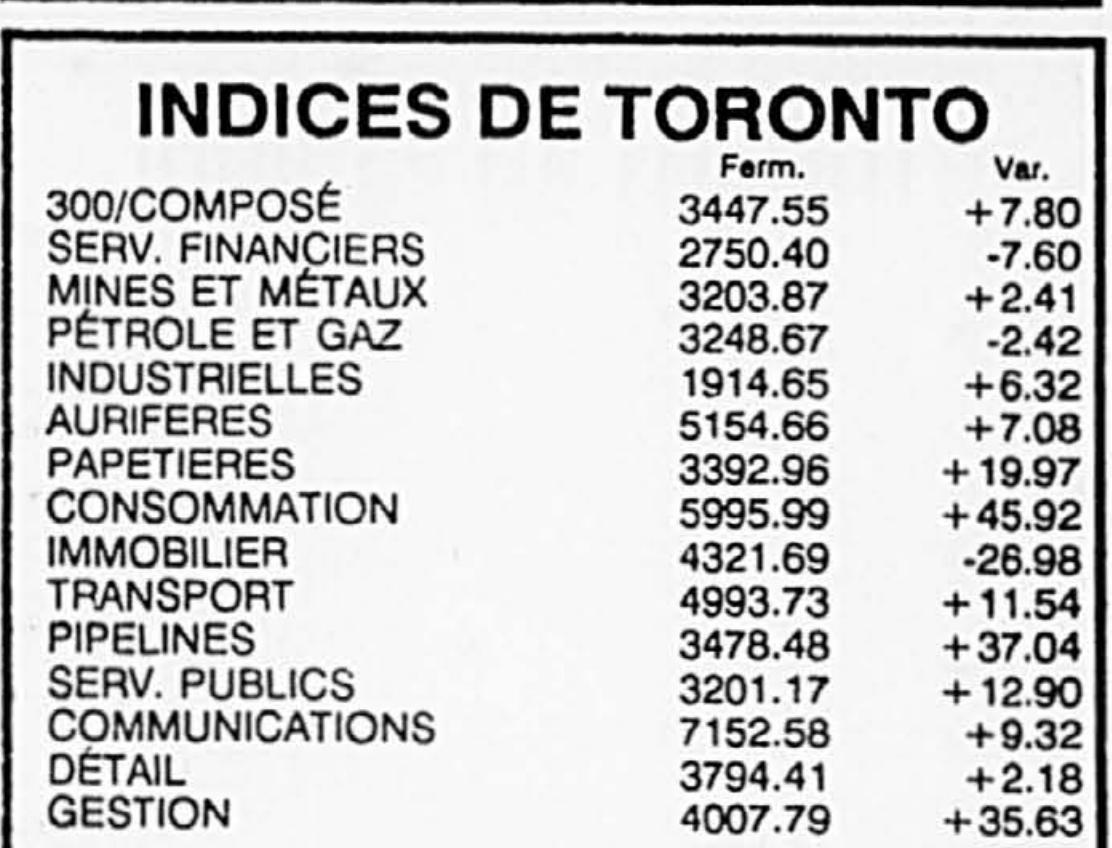
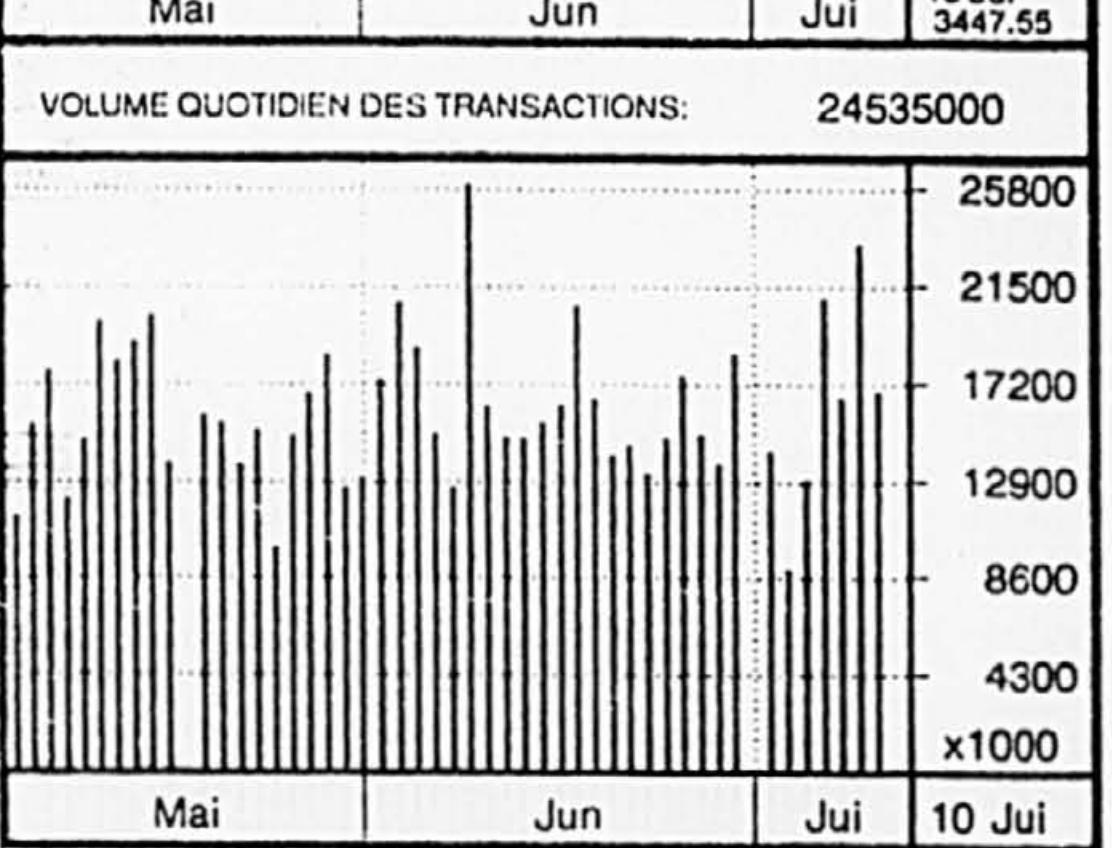
TORONTO

VARIATIONS QUOTIDIENNES Haut: 3448.07
DE L'INDICE COMPOSÉ Fermeture: 3447.55
Bas: 3435.10

(Index composé 300 litres)



(Moyenne mobile 10 jours)



Ventes des grands magasins

| PROVINCE | Mar 92 (millions) | Avril 92 (millions) |
|-----------------------|----------------------|------------------------|
| Terre-Neuve | 12.9 \$ | 14.0 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 4.0 | 4.2 |
| Nouvelle-Ecosse | 33.2 | 33.8 |
| Nouveau-Brunswick | 22.3 | 22.8 |
| Québec | 208.3 | 201.8 |
| Ontario | 437.1 | 413.2 |
| Manitoba | 45.0 | 42.7 |
| Saskatchewan | 29.2 | 29.6 |
| Alberta | 112.9 | 111.7 |
| Colombie-Britannique | 150.7 | 146.1 |
| Canada | 1 055 | 1 020 |

Source: Statistique Canada

(PC)

Forte poussée du chômage à 11,6 p. cent

VALÉRIE BEAUREGARD

Le mois dernier, le taux de chômage a connu une poussée de fièvre bondissant de 0,4 p. cent pour atteindre un taux catastrophique de 11,6 p. cent, un niveau qui ne s'était pas vu depuis septembre 1984.

Au mois de juin, le Canada comptait 1,6 million de chômeurs pour 12,2 millions de travailleurs.

Statistique Canada révélait hier dans son enquête mensuelle de la population active que c'est chez les jeunes de 15 à 24 ans où se trouve la plus importante hausse de chômeurs alors que 47 000 d'entre eux ont perdu leur emploi. Au mois de juin, on dénombrait en tout et partout 67 000 nouveaux chômeurs au Canada.

À Québec, la situation de l'emploi est particulièrement critique. Le taux de chômage a progressé de 0,5 p. cent pour s'établir à 12,9 p. cent. Près de 418 000 Québécois sont en chômage actuellement.

La province a enregistré une des plus importantes hausses au pays, seule la Colombie Britannique l'a devancée avec une variation de 1,3 p. cent entre les mois de mai et juin.

La pire performance du Qué-

bec s'explique en grande partie par le taux de sous-emploi à Trois-Rivières, qui a atteint le mois dernier 17,3 p. cent! Les licenciements à l'usine de Produits Forestiers Canadien Pacifique n'ont pas aidé cette région déjà abattue par les déboires de l'industrie forestière.

Sur une note plus encourageante, l'agence fédérale dénote en juin la création de 78 000 jobs à temps plein bien que 48 000 personnes perdaient au même moment leur emploi à temps partiel. Ce sont surtout les femmes adultes qui contribuent à la hausse de l'emploi à temps plein avec 57 000 nouveaux emplois.

Cette statistique est d'autant plus intéressante que c'est le deuxième mois consécutif de création d'emplois. Il faut y voir un signe concret de la reprise économique.

Dominique Vachon, économiste en chef de la Banque Nationale, y croit. «C'est un vrai départ cette fois-ci. Selon nous, la reprise est là. On ne devrait pas voir les ratés de l'année dernière», ajoute-t-elle en faisant référence aux faux espoirs du printemps dernier.

Selon Mme Vachon, le taux de chômage «catastrophique» de 11,6 p. cent s'explique par l'aug-

mentation de la population active. «Le marché du travail devient plus attrayant avec la reprise», dit-elle. Comme il y a un vent d'espérance, de nombreuses personnes qui avaient abandonné

leurs recherches d'emploi se sont mis de nouveau à la recherche d'un travail. «Mais le marché n'est pas encore assez actif pour absorber ces nouveaux demandeurs d'emploi», ajoute-t-elle.

Les ventes dans les magasins plongent

■ Signe des temps qui courrent, les ventes dans les grands magasins ont chuté de un p. cent à 1,1 milliard en mai dernier. On magasine moins au Canada mais encore au mois au Québec, où cette même statistique a glissé de 6,4 p. cent à 208,3 millions.

Le tableau est bien sombre à Montréal qui affiche le pire score à l'échelle des grandes villes canadiennes.

Les ventes de 109,8 millions qui y ont été effectuées en mai représentent une baisse de 7,8 p. cent par rapport à la même période de l'année dernière. La ville de Québec fait un peu mieux avec une baisse de 4,4 p. cent. Hamilton est la seule des grandes villes canadiennes recensées par Statistique Canada à avoir enregistré une progression des ventes dans ses grands magasins.

Les ventes se sont établies à 109,8 millions, en hausse de 7,8 p. cent. L'Ontario qui a été passa-

Bramalea liquide des centres

■ La société immobilière Bramalea, aux prises avec de graves problèmes de liquidités, entend au cours des cinq prochaines années larguer une partie importante de son portefeuille. Ceci lui permettra de réduire sa dette de 2,9 milliards afin qu'elle s'établisse, à la fin de 1997, à 2 milliards.

À la fin de cette période, Bramalea se retrouvera avec un portefeuille immobilier de près de 25 millions de pieds carrés répartis dans 60 propriétés, principalement des centres commerciaux et des tours à bureaux.

Ces détails ont été rendus publics hier dans une lettre du président et chef de la direction Marvin G. Marshall qui était adressée aux actionnaires de la société.

La société entend notamment liquider tous ses centres commerciaux aux États-Unis et ne garder que 18 centres au Canada. Le portefeuille commercial conservera 11,4 millions de pieds carrés.

Dans le secteur des édifices à bureaux, Bramalea met sur le marché trois immeubles à Edmonton, quatre à Toronto et des participations immobilières à Ottawa. Ce programme de désinvestissement lui laissera huit tours à bureaux à Toronto et une participation dans le World Exchange Plaza, à Ottawa. Ce portefeuille continuera de gérer 3,2 millions de pieds carrés.

Aux États-Unis, Bramalea entend vendre une participation de 50 p. cent dans les immeubles qu'elle possède à Oakland et à Dallas. Un immeuble à San Diego et des terrains à Chicago, Atlanta et Los Angeles font aussi partie de la cure d'amaigrissement.

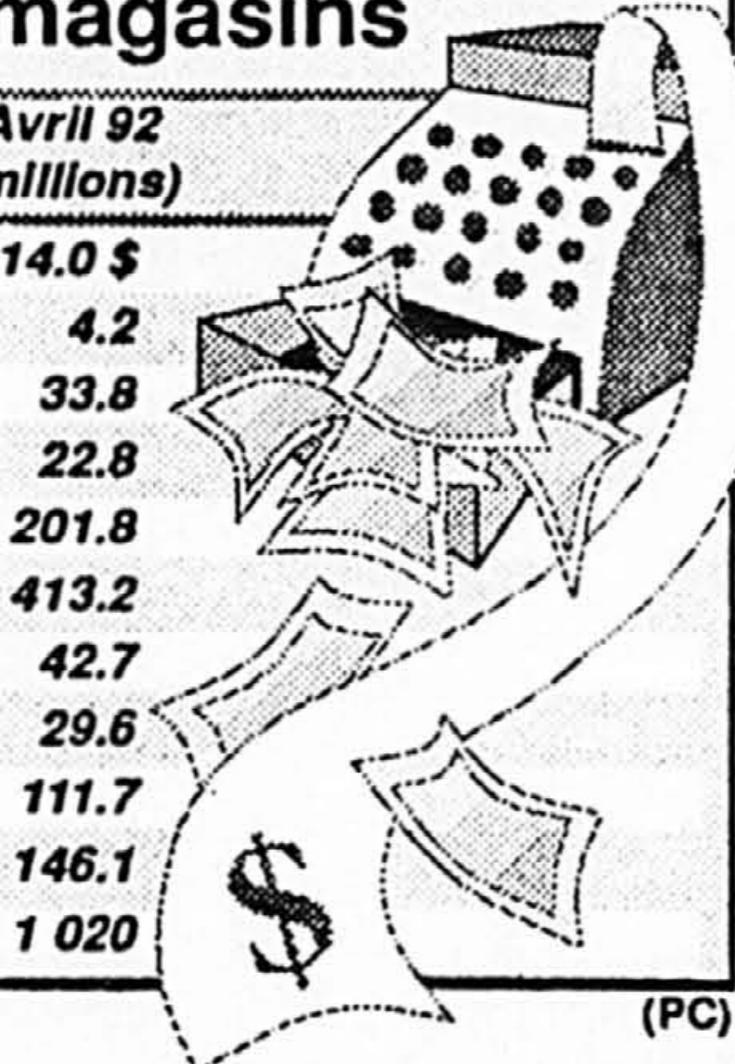
À Brampton, en Ontario, plus de 600 acres de terrains industriels ainsi que 19 propriétés industrielles seront mis en vente d'ici à 1997.

Bramalea entend demeurer un joueur actif dans le secteur résidentiel, mettant l'accent sur des complexes familiaux de quelques étages plutôt que sur les condominiums. La société caresse actuellement des projets en Ontario et en Californie.

D'ici à 1997, Bramalea entend recueillir deux milliards par la vente de ces propriétés. La société a déjà amassé 573 millions depuis la mise en place du programme de rationalisation en 1991.

Le plan de restructuration financière demande aussi à certains prêteurs d'échanger leurs prêts pour des billets qui pourront éventuellement être convertis en actions.

Une version finale du plan sera présentée à la fin du mois de juillet aux banquiers de la société ainsi qu'à son principal actionnaire, la Corporation Trizec, propriété des frères Bronfman de Toronto.



MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

SEULEMENT AU BON MARCHÉ A LA PLUS GRANDE SÉLECTION AU QUÉBEC
ET VOUS OFFRE UN CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES,
FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

CHAQUE ITEM DANS
TOUS NOS RAYONS EST MAINTENANT RÉDUIT!

43^e ANNIVERSAIRE!

60% DE RABAIS
jusqu'à épuisement de stock

STORES DE TOILE

CHOIX INCROYABLE DE STORES DE
TOILE DÉCORATIFS ET STORES OPAQUES
DE COULEUR... UNE SÉLECTION DE
100 TISSUS ET COULEURS!

STORES DE TOILE OPAQUES BLANCS, 1^{re} QUALITÉ
Grandeur Unité Frange Grandeur Unité Frange Grandeur Unité Frange
28" x 58" 8.49 12.49 49" x 82" 20.49 28.49 73" x 58" UNIS 30.49
37" x 70" 14.49 20.49 55" x 70" 26.49 31.49 78" x 70" UNIS 48.49
37" x 82" 14.49 20.49 55" x 82" 27.49 33.49 85" x 70" UNIS 58.49
43" x 70" 15.49 20.49 64" x 58" 33.49 35.49 97" x 70" UNIS 68.49
43" x 82" 17.49 22.49 64" x 70" 30.49 35.49 109" x 70" UNIS 87.49
49" x 70" 18.49 23.49 Pour porte patio 72 1/4" x 90" UNIS 49.49
Aussi disponibles: STORES DE TOILE
FAITS SUR MESURE. Choix de 100 tissus et couleurs!

STORES VERTICAUX
DES MILLIERS DE COULEURS!STORES HORIZONTAUX
CHOIX DE 500 COULEURS!STORES PLISSÉS
175 COULEURS!

MINI-STORES HORIZONTAUX
Vinyle 1 1/2" 11 COULEURS
jusqu'à épuisement de stock

MINI-STORES HORIZONTAUX
Vinyle 1 1/2" 11 COULEURS
jusqu'à épuisement de stock

LIQUIDATION DE STORES PLISSÉS
60% DE RABAIS
jusqu'à épuisement de stock

MINI-STORES HORIZONTAUX
Vinyle 1 1/2" 11 COULEURS
jusqu'à épuisement de stock

MINI-STORES HORIZONTAUX
ALUMINIUM 1"

ACHAT SPÉCIAL DE
STORES HORIZONTAUX EN BOIS VÉRITABLE!

STORES VERTICAUX PVC 3 1/2, GAUFRE
1re QUALITÉ, RAIL GARANTIE A VIE

STORES HORIZONTAUX DE LUXE FAITS SUR MESURE
KADILACTM
Le meilleur système mécanique sur le marché!
300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

STORES VÉNITIENS EN BOIS
Naturel, colonial, noyer, pacane.
Grandeur: Rég. 1/2 pi x 1 pi
Hauteur: 45" 54" 76"

STORES VERTICAUX PVC 3 1/2, GAUFRE
1re QUALITÉ, RAIL GARANTIE A VIE

HORIZONTAUX FAITS SUR MESURE

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

STORES HORIZONTAUX DE LUXE FAITS SUR MESURE

STORES HORIZONTAUX DE LUXE FAITS SUR MESURE

VOILES PLEIN-JOUR

KADILACTM
Le meilleur système mécanique sur le marché!

KADILACTM
Le meilleur système mécanique sur le marché!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

N'importe quelle autre grandeur fabriquée pendant que vous attendez!

N'importe quelle autre grandeur fabriquée pendant que vous attendez!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

300 COULEURS! SERVICE RAPIDE 3 JOURS!

DRAPES À PLIS FRANÇAIS
PRÉT-À-POSER

GAGNEZ DES VACANCES À LAVAL

en collaboration avec

La Presse**À GAGNER**

7 forfaits-vacances à Laval d'une valeur approximative de 500 \$ chacun

Rabais de 3\$*Prix à partir de
11,00\$
Taxes incluses (hors taxes comprises)**là où les cris de joie et les rires éclatent en cascades d'eau.****Cet été...**

offrez-vous du plaisir pour toute la famille, 7 superbes glissades, l'impressionnante rivière, piscine, glissades d'eau pour enfants, casse-croûte.

675, boul. St-Martin Ouest, Laval
sortie 12 de l'autoroute 13 Nord ou Métro Henri-Bourassa - autobus #46**Tél. : 689-1150**

* Un coupon par personne. Applicable sur le billet régulier du jour seulement, non-monnaayable. Ne peut être jumelé à aucun autre rabais. Non-applicable sur billet 1/2 journée.

À GAGNER

7 forfaits-vacances à Laval d'une valeur approximative de 500 \$ chacun

**Table d'hôte tous les soirs à partir de
12,99\$***Cuisine française et continentale***L'ENDROIT À LAVAL****POUR VOIR ET ÊTRE VU***On y parle, affaire, amour ou voyage...*Magnifique terrasse pour un repas-détente
Orchestre du mercredi au samedi soir2580, boulevard Daniel-Johnson, Chomedey, Laval
687-8083**À GAGNER**

7 forfaits-vacances à Laval d'une valeur approximative de 500 \$ chacun

SPÉCIAL D'ÉTÉau Sheraton Laval et à l'Hôtel des Gouverneurs Laval
du 1er juillet au 31 août 1992*Notre souci... votre bien-être!*PAR CHAMBRE, PAR JOUR
OCCUPATION : 1 A 4 PERSONNES
nombre de chambres limité**\$ 59**Situés à proximité des aéroports de Mirabel et Dorval
Stationnement gratuit illimité
D'accès facile au centre-ville de Montréal**Sheraton Laval**2225, autoroute des Laurentides, sortie 10, Laval (Québec) H7S 1Z6
Tél. : (514) 682-2225, de l'extérieur : 1-800-363-79482440, autoroute des Laurentides, sortie 10, Laval (Québec) H7T 1X5
Tél. : (514) 687-2440, de l'extérieur : 1-800-667-2440**Le Québec,
c'est
les vacances.**Gouvernement du Québec
Ministère
du Tourisme**COUREZ LA CHANCE DE GAGNER L'UN DES MAGNIFIQUES FORFAITS-VACANCES !**

Valeur approximative de 500 \$ chacun.

Nom _____
Adresse _____
Code postal _____ Tél. _____
(résidence) (travail)
Pour tous les détails concernant les forfaits à gagner, consultez le règlement de participation disponible au journal LA PRESSE. Aucun achat n'est requis. Concours ouvert aux 18 ans et plus.

Remplissez votre bulletin de participation et faites-le parvenir avant le 15 juillet 1992.

à Concours

GAGNEZ DES VACANCES

À LAVAL

C.P. 5040, succ. Place-d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3M1

La Presse

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
COMPOSEZ LE**1 800
463-3765**
ET DEMANDEZ L'OPÉRATEUR 116

Un tarif spécial pour les week-ends à partir de

49,95\$

du vendredi au lundi selon disponibilité

667-0181HERTZ LAVAL
2020, boul. des Laurentides
Chomedey, Laval**10\$ de rabais sur location de
voiture au prix régulier***
31 décembre 1992 sur présentation du coupon de participation. Tous les jours du 6 juin 1992 au 31 décembre 1992 sur présentation du coupon de participation. Tous les jours du 6 juin 1992 au 31 décembre 1992 sur présentation du coupon de participation.**Hertz**

On va de l'avant pour vous plaire.

Pour réservations mondiales, composez : 1-800-263-0678
Hertz : tous les Ford et autres grandes marques.**Hertz**
Laval

Un tarif spécial pour les week-ends à partir de

49,95\$

du vendredi au lundi selon disponibilité

667-0181HERTZ LAVAL
2020, boul. des Laurentides
Chomedey, LavalPOUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
COMPOSEZ LE**1 800
463-3765**
ET DEMANDEZ L'OPÉRATEUR 116